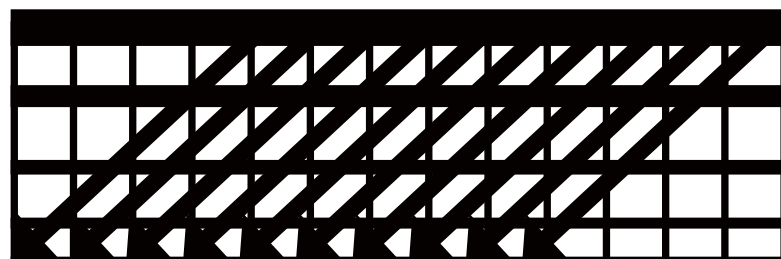


ÉCOQUARTIER SAINT LOUIS

SAINT GERMAIN-EN-LAYE

LA TRANSFORMATION EN ÉCOQUARTIER DE L'HÔPITAL,
UN ÉCHO DES PAYSAGES SAINT-GERMANOIS DANS LE CENTRE-VILLE

PA2- NOTICE PAYSAGERE
PERMIS D'AMÉNAGER



PA2-NOTICE PAYSAGERE Permis d'aménager
PERMIS D'AMENAGER MARS 2021

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ville de Saint-Germain-en-Laye



MAÎTRISE D'OEUVRE

ARTELIA
Bureau d'études VRD, Mandataire



Empreinte Bureau de paysages
Paysagiste,



Les Eclairagistes associés
Concepteur lumière



—

SOMMAIRE

NOTE INTRODUCTIVE

1 ENVIRONNEMENT DE PROJET	4
1.1 SITUATION DU QUARTIER DE L'HOPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	
1.2 PÉRIMÈTRES OAP ET PA	
1.3 PLAN DE DÉMOLITION	
1.4 PLAN DU PRÉSENT PERMIS D'AMÉNAGER	
1.5 PLAN DES PERMIS DE CONSTRUIRE	
2.1 SITUATION DU QUARTIER DE L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - RUES PÉRIPHÉRIQUES	
2.2 SITUATION DU QUARTIER DE L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LE QUARTIER DE L'HÔPITAL	
2.3 SITUATION DU QUARTIER DE L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LE PATRIMOINE	

2 CONTEXTE DU PROJET	13
1. CONTEXTE HISTORIQUE DU SITE	
2. LA VÉGÉTATION AU COEUR DU QUARTIER DE L'HÔPITAL	
3. LE SITE AUJOURD'HUI	
4. GENÈSE DU PROJET	

3 ENJEUX DE PROJET	23
1. L'EAU CONSTITUANTE IDENTITAIRE	
2. SCÉNOGRAPHIE URBAINE : MARQUER L'ENTRÉE DANS L'HYPER-CENTRE DE LA VILLE	
3. SUPPORT DE BIODIVERSITÉ, UN ÉCOQUARTIER DANS UN CENTRE URBAIN	
4. UN ÉCOQUARTIER AU COEUR DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	

4 PARTI-PRIS D’AMÉNAGEMENT URBAIN	28
1. LES AXES PRINCIPAUX	
2. LA PLACE, LE COEUR DU QUARTIER	
3. LES VENELLES D’ACCÈS DANS LE QUARTIER	
4. LE PARVIS DES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE	
5. LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE	
6. L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ	
7. AMBIANCE VÉGÉTALE	
8. LE RÔLE DES ARBRES DANS LA STRUCTURATION DE L'ESPACE PUBLIC	
9. L'ESPACE PUBLIC, SUPPORT DE BIODIVERSITÉ	
10. UN QUARTIER ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR	
11. MATÉRIAUX - REVÊTEMENT DE SOL	
12. MOBILIER URBAIN	
13. MOBILIER - GESTION DES DÉCHETS	
14. ÉCLAIRAGE	

NOTE INTRODUCTIVE

FINALITÉ DU PRÉSENT PERMIS D'AMÉNAGER

Le montage du projet de requalification du site de l'hôpital à Saint Germain en Laye repose sur le dépôt coordonné :

- *de plusieurs permis de construire emportant divisions foncières.*
- *d'un permis d'aménager portant uniquement sur l'aménagement des espaces publics.*
- *d'un dossier Loi sur l'eau*

Les permis de construire sont déposés par le groupement d'opérateurs Ogic – Marignan et le bailleur social Résidence Yvelines Essonne et le permis d'aménager par la ville de Saint – Germain – en Laye.

Le dépôt du permis d'aménager est régi par l'article R 421 – 20 du Code de l'Urbanisme. Cet article prévoit que « dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement et les réserves naturelles doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager la création d'un espace public. »

Ce permis d'aménager n'est pas un lotissement, les divisions foncières du projet étant réalisées sous la forme de divisions dite primaire comme le prévoit l'article R 442-1-a du Code de l'urbanisme. Son objet et son emprise se limitent strictement à l'aménagement des espaces publics du projet. Il ne porte donc pas de prescriptions particulières pour les programmes immobiliers.

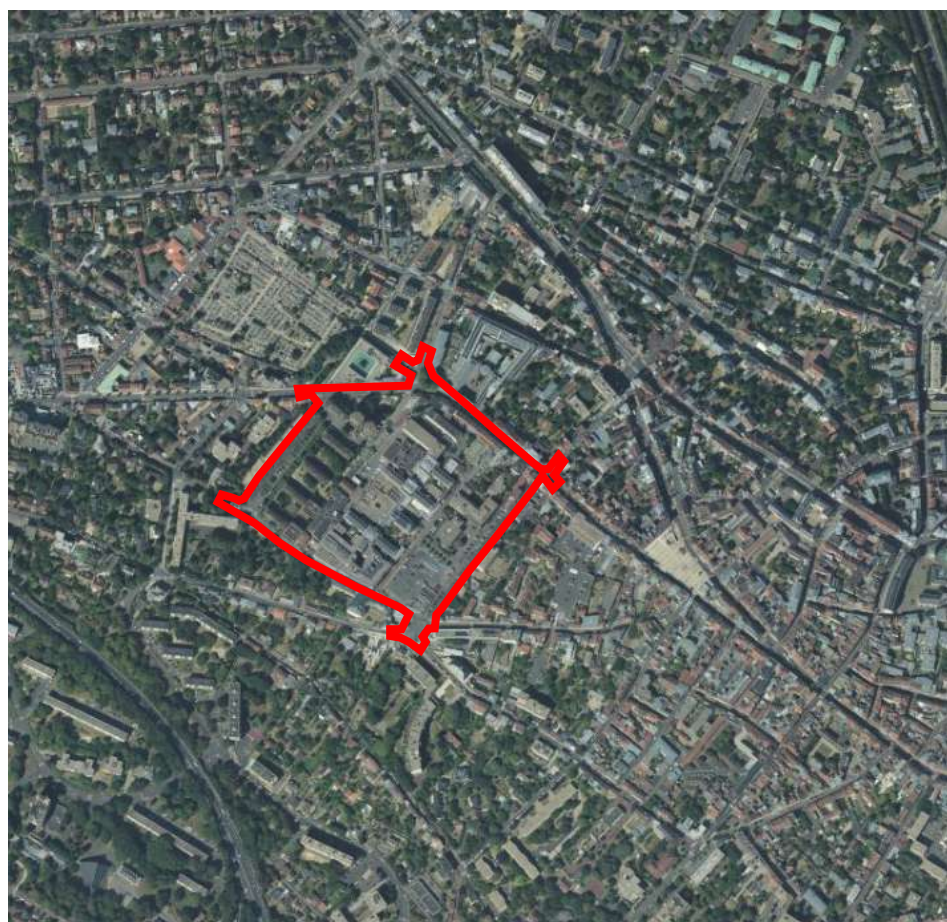
Néanmoins, dans le cadre du partenariat entre la ville et les différents opérateurs, les espaces publics du permis d'aménager et les différents programmes immobiliers ont été conçus avec un objectif de cohérence.

1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

1.1 SITUATION DU QUARTIER L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le quartier de l'Hôpital est situé dans un environnement urbain bordé par la Rue Léon Désoyer qui est la pénétrante majeure au sein de l'Hyper-centre urbain de la ville de Saint-Germain-en-Laye. Sur les autres périphéries du quartier, on trouve majoritairement du bâti résidentiel, ponctués d'équipement comme des établissements scolaires, des maisons de repos.

Le site est également marqué par la présence d'un patrimoine historique et architectural comme la Chapelle Saint-Louis, Les pavillons Lamant et Gérard de l'Hôpital ainsi que les châteaux d'eaux. Cet ensemble historique confère au quartier un caractère particulier à l'échelle de la ville. Aujourd'hui inbriqué au sein d'un espace urbain dense, il sera demain libéré de cet enchevêtrement, offrant ainsi aux visiteurs une meilleure lecture de cette architecture particulière.



1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

1.2 LES PERIMETRES OAP ET PA

UN PROJET ISSU DE LA RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/POISSY

La réorganisation des activités hospitalières du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) est une opportunité pour la ville de développer un projet urbain d'envergure (environ 3 ha) aux portes de l'Hyper-centre. Ce projet prendra la forme d'un écoquartier en continuité des dynamiques urbaines existantes.

Légende

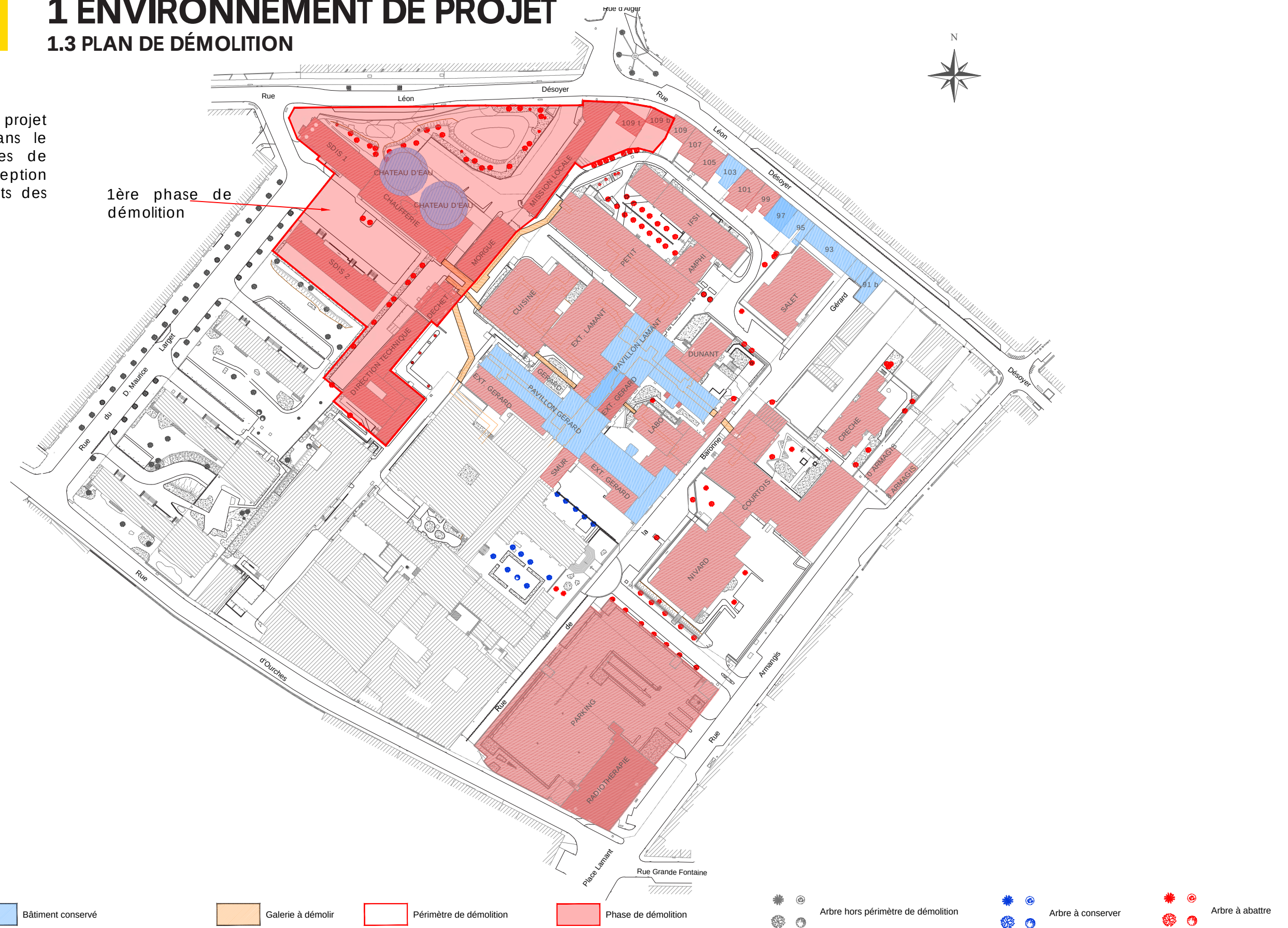
- Périmètre OAP (issu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt)
- Les rues périphériques (rajoutées au Marché de requalification des espaces publics)



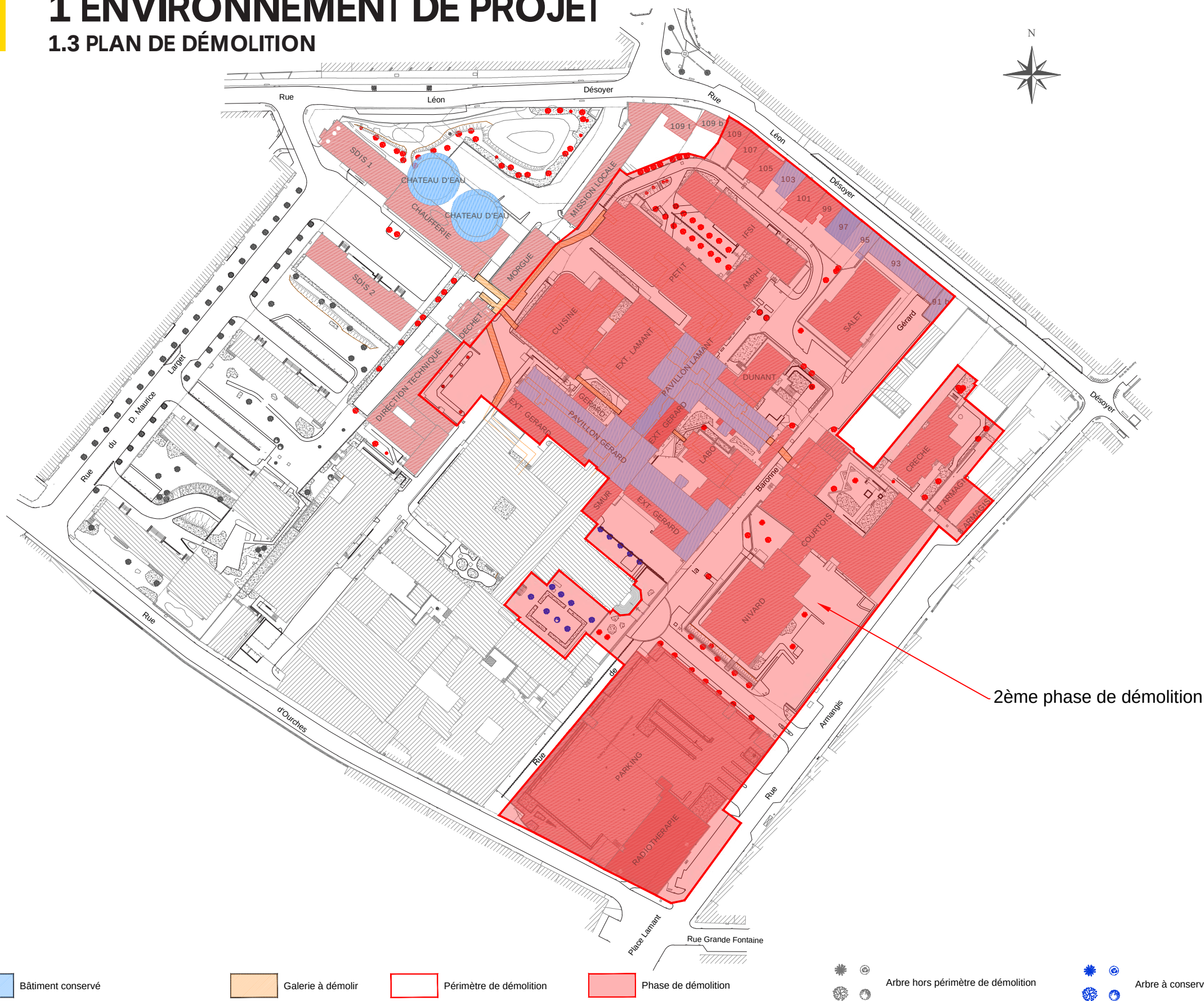
1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

1.3 PLAN DE DÉMOLITION

L'une des contraintes du projet réside dans le phasage dans le temps des différentes phases de démolitions, construction, réception des bâtiments, aménagements des espaces publics extérieurs ...



1 ENVIRONNEMENT DE PROJET
1.3 PLAN DE DÉMOLITION



1 ENVIRONNEMENT DE PROJET
1.4 PLAN DU PRÉSENT PERMIS D'AMÉNAGER



Légende

 Périmètre du présent Permis d'Aménager

1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

1.5 PLAN DES PERMIS DE CONSTRUIRE

1. PERMIS DE CONSTRUIRE N°1 – ILOTS 1 et 2

Le terrain qui fait l'objet du PC n°1 est délimité par la rue Armagis au Sud, la place Lamant et la rue d'Ourches au Sud, la rue de la Baronne Gérard à l'Ouest et l'axe de la Chapelle au Nord.

2. PERMIS DE CONSTRUIRE N°2 – ILOTS 3 et 4

Le terrain qui fait l'objet du PC n°2 est délimité par la rue Armagis à l'est, la rue de la Baronne Gérard à l'ouest, l'axe de la Chapelle au sud et par une voie publique créée au nord dans le cadre du permis d'aménager. Situé au nord-est du site de l'hôpital, en vis-à-vis du PSMV, ce site marque l'entrée de la nouvelle voie commerçante piétonne qui traversera le site d'est en ouest et assurera le lien avec le tissu commercial de la rue de Pologne.

3. PERMIS DE CONSTRUIRE N°3 – ILOT 5

Le terrain qui fait l'objet du PC n°3 est actuellement enclavé et est accessible grâce à une venelle piétonne débouchant sur la rue Désoyer (la ruelle du moulin à vent). Il s'insère au cœur d'un tissu urbain dense, constitué de petits immeubles traditionnels, qui seront conservés dans le cadre du réaménagement du quartier.

4. PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION N°4 – ILOTS 6, 7, 10A et 10B

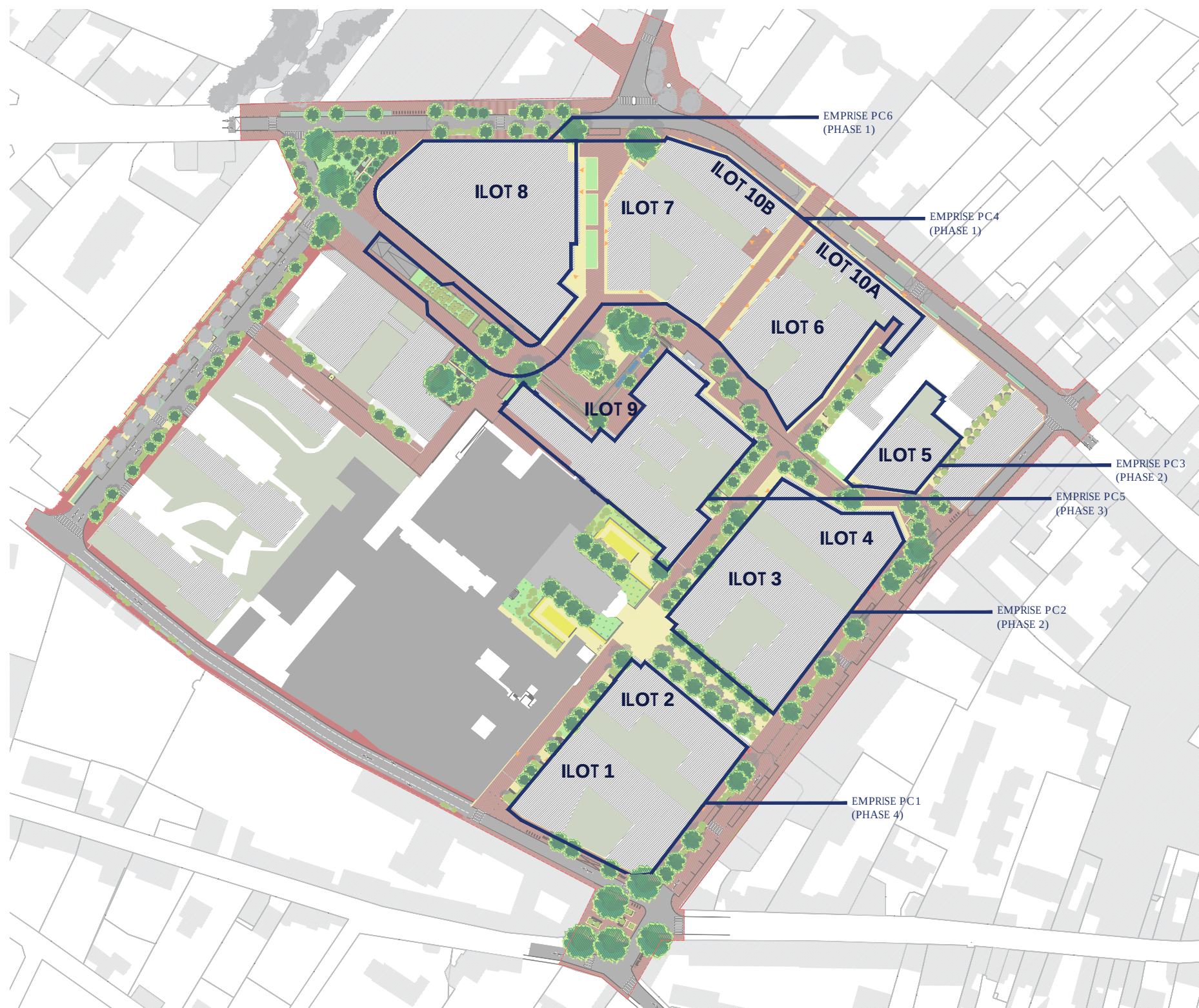
Le terrain qui fait l'objet du PC n°4 est délimité par la rue de la Baronne Gérard à l'Est, la rue Léon Désoyer au Nord, la voie piétonne dans l'axe de la rue d'Alger à l'Ouest et la nouvelle Place centrale avec son parcours piéton commerçant au Sud. Le PC N°4 regroupe 4 îlots constitués de bâtiments neufs et réhabilités, ils sont séparés par des voies publiques faisant l'objet d'un permis d'aménager distinct.

5. PERMIS DE CONSTRUIRE N°5 – ILOT 9

Le terrain qui fait l'objet du PC n°5 est constitué des deux pavillons conservés et des ailes attenantes. Il est délimité par la rue de la Baronne Gérard à l'Est, le parvis de la Chapelle au Sud, et le futur espace public au Nord et à l'Ouest.

6. PERMIS DE CONSTRUIRE N°6 – ILOT 8

Implanté à l'extrémité Ouest du terrain et du quartier, face au centre administratif, l'îlot 8, qui fait l'objet du PC n°6 est séparé de l'îlot 7 par une voie piétonne créée offrant une perspective vers la place centrale et le pavillon Gérard depuis la rue Léon Désoyer.



Source du présent Plan des PC : Agence Béchu, Atelier Herbez et Associé

1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

2.1 SITUATION DU QUARTIER L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LES RUES PERIPHERIQUES



01- La Rue Léon Désoyer



02- La rue Armagis



03- La rue d'Ourches



04- La Rue du Docteur Larget



05 - La place Lamant



1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

2.2 SITUATION DU QUARTIER DE L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LE QUARTIER DE L'HÔPITAL



01- L'Hôpital depuis la rue Armagis



02- La chapelle et l'Hôpital (partie patrimoniale)



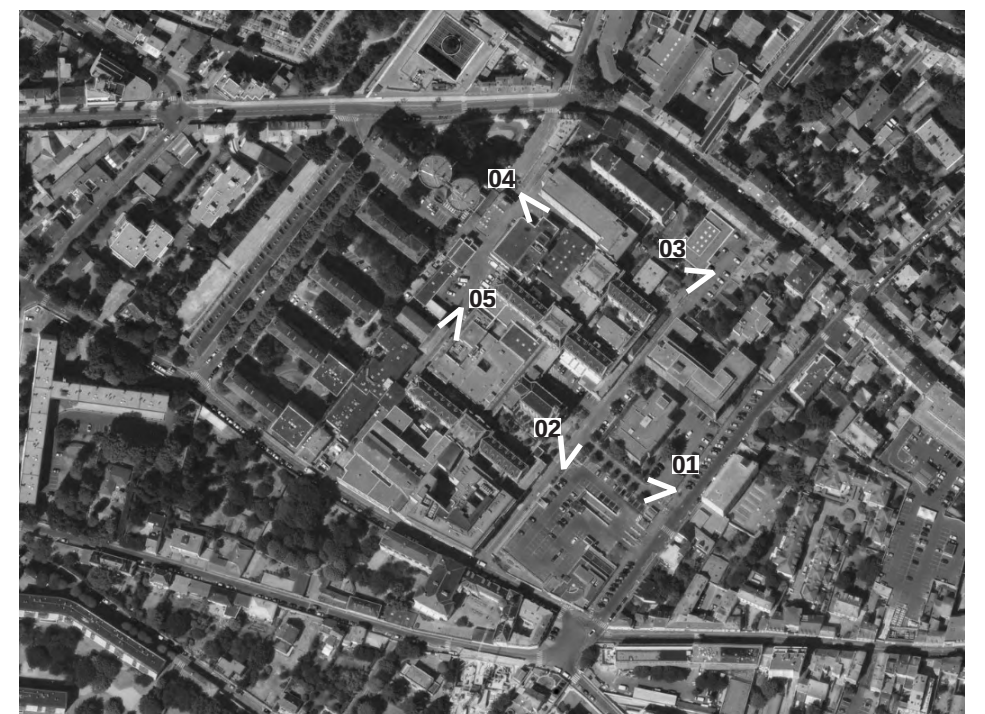
03- L'Hôpital



04- Accès de maintenance à l'Hôpital

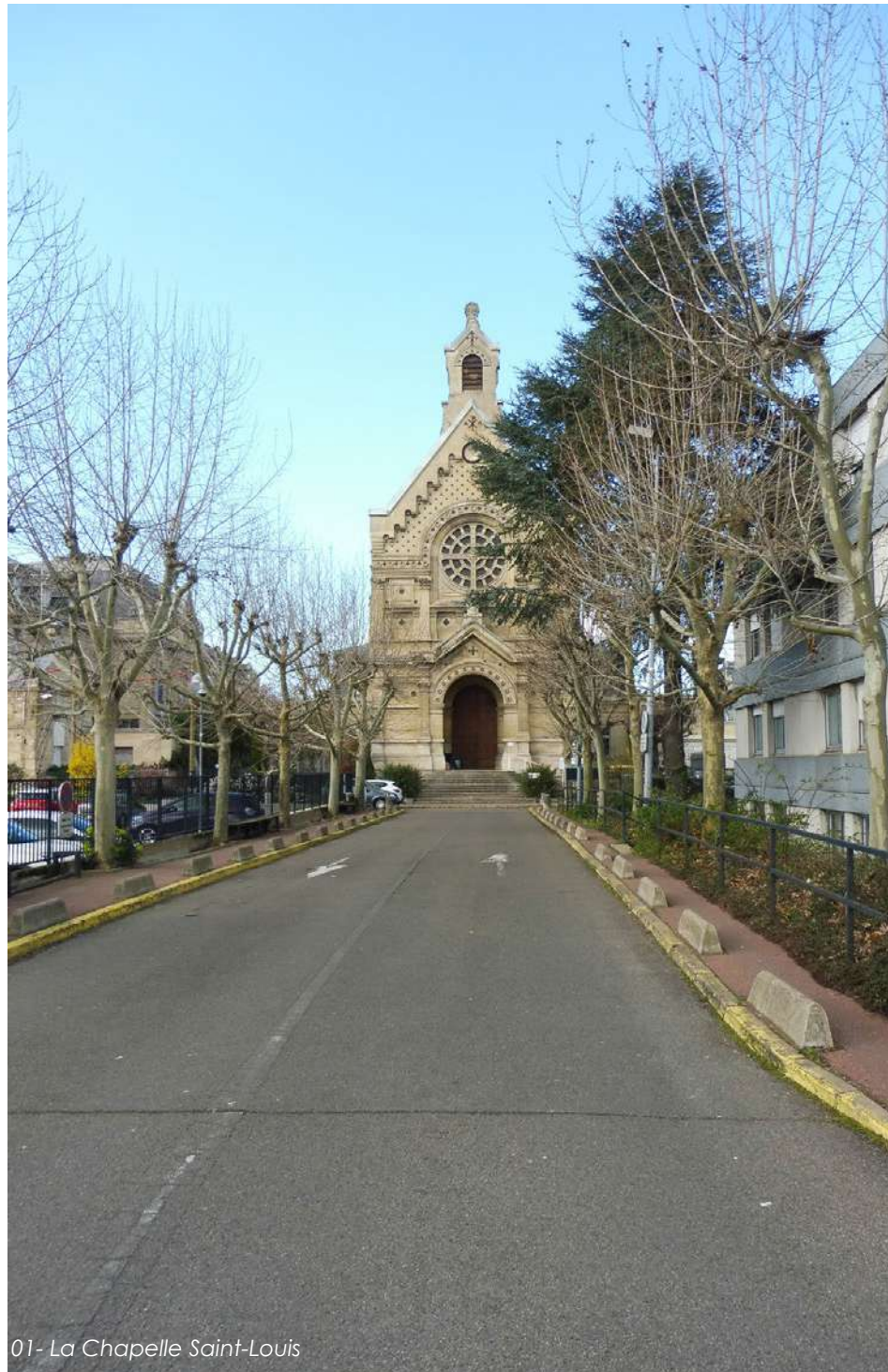


05 - La voie interne au site de l'Hôpital



1 ENVIRONNEMENT DE PROJET

2.3 SITUATION DU QUARTIER DE L'HÔPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - LE PATRIMOINE



01- La Chapelle Saint-Louis



02- Les Châteaux d'eau



03- L'Hôpital hygiéniste du XIXème siècle

2 CONTEXTE DU PROJET

1 CONTEXTE HISTORIQUE DU SITE

LE PATRIMOINE HOSPITALIER DU XIXÈME SIÈCLE

L'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye est un patrimoine remarquable. Cet Hôpital qui date de la seconde partie du XIXe siècle est un témoin architectural de l'Histoire des pratiques sanitaires. L'Histoire de ce lieu, souligné par la chapelle Saint-Louis de style néo-roman, est particulièrement liée à la religion et aux soeurs de Saint-Paul de la charité qui gèrent l'établissement jusqu'en 1956.

À l'origine construit aux portes du centre-ville, le centre Hospitalier est aujourd'hui complètement absorbé par le tissu urbain composant l'Hyper-centre de Saint-Germain-en-Laye.

Ainsi, l'architecture initiale de ce patrimoine a évolué au fil du temps. La trame classique initiale - conçue comme une succession de pavillons liés les uns aux autres par une galerie interne - qui composait l'Hôpital a changé pour satisfaire aux évolutions des pratiques du monde sanitaire.

D'un point de vue urbain, paysager et architectural, cela se traduit par un amoncellement d'éléments qui perturbent la lisibilité du site. On peut aujourd'hui parler d'un palimpseste architectural.

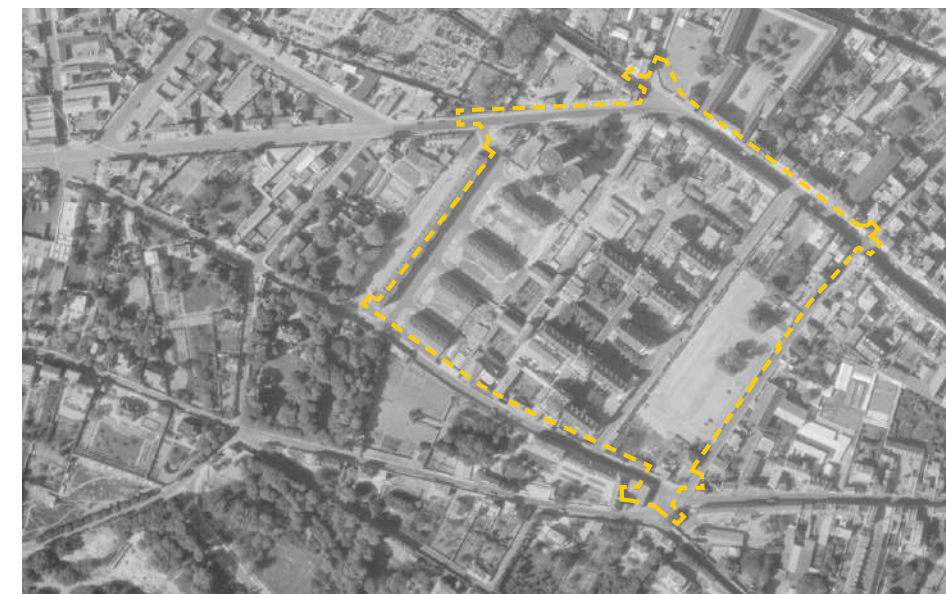
Chronologiquement, on voit bien le site se densifier, allant d'un espace ceinturé par des espaces de nature, puis se densifiant d'infrastructure afin de répondre aux besoins d'équipements.

Source : IGN - Remonter le temps

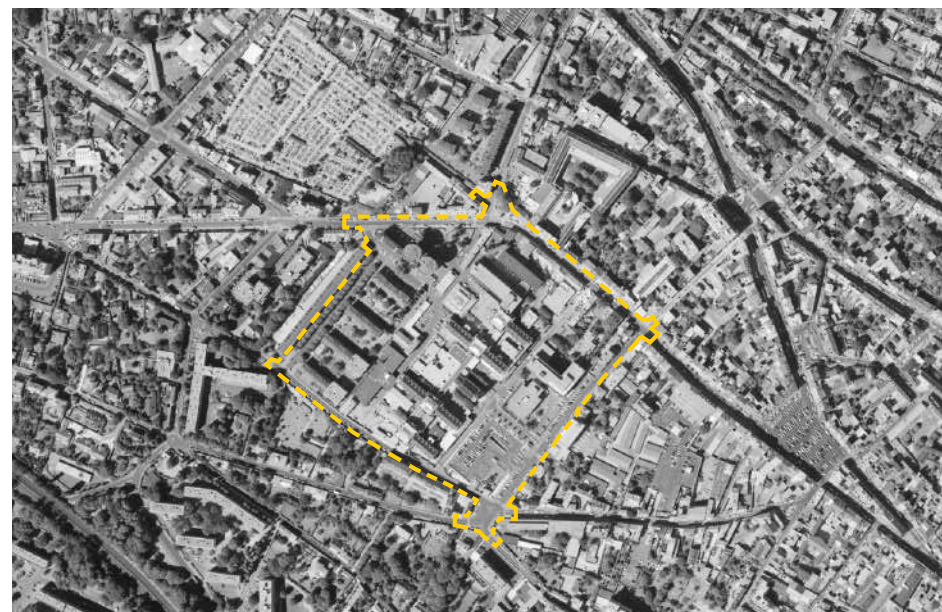
1930



1956



1990



2020



2 CONTEXTE DU PROJET

1 CONTEXTE HISTORIQUE DU SITE

L'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye résulte de l'histoire des moeurs sanitaires et des établissements de santé au long de l'Histoire.

Durant le haut Moyen-âge, les hôpitaux sont souvent affiliés au clergé. Plus que de lieux sanitaires, on peut parler d'Hospice des pauvres. Les Hôpitaux sont alors des établissements recueillant les nécessiteux afin de leur donner le couvert. C'est ainsi que naquit le premier 'Hôpital' (on parle alors de Maison-Dieu) de la ville de Saint-Germain-en-Laye (1228).

D'autres établissements de ce type verront le jour, L'hôtel-Dieu, la maison de la charité, l'hôpital général devenu par la suite un hospice de vieillards.

En 1803, la fusion de deux établissements de ce type permet la naissance d'un nouvel Hôpital. La construction de cette Hôpital attendra presque un siècle avant de voir le jour. L'architecte Alfred Nicolas Normand, connu pour avoir réalisé la Maison pompéienne de Napoléon, ou encore la restauration de l'Arc de Triomphe et de la colonne Vendôme, fut chargé de la réalisation de cet établissement sanitaire.

Le principe architectural réside dans une succession de pavillons liés les uns aux autres par une galerie interne.

On notera également la présence d'un verger entre les pavillons (photo haut droite).



2 CONTEXTE DU PROJET

1 CONTEXTE HISTORIQUE DU SITE

UN PATRIMOINE PHYSIQUE DEVENU ILLISIBLE.

L'évolution du site est liée à l'évolution des usages sanitaires comme à ceux de la société en général. L'hégémonie automobile a réussi à imposer de vastes étendues bitumineuses, et ce jusqu'au pied des édifices historiques et patrimoniaux. De fait, la perception de ces biens bâtis est obstruée par les équipements routiers (cahute, barrière de levage, bornes ...).

L'évolution des pratiques sanitaires, ainsi que l'essor de la population saint-germanoise ont obligé l'Hôpital à se développer. Ainsi, plusieurs phases de construction, d'extension, de modernisation se sont succédé. Aujourd'hui, il en ressort une juxtaposition d'éléments hétéroclites qui ne permettent pas de lire le site dans son ensemble.

Le projet architectural et paysager prévoit de profiter du déménagement des activités hospitalières de l'établissement afin de redonner une lisibilité, une clarté aux ensembles architecturaux et patrimoniaux que sont la chapelle, l'Hôpital ainsi que les pavillons qui le composent.



L'exemple de la chapelle Saint-Louis est criant, chronologiquement (de 1 à 4) on voit bien la chapelle se fondre dans la masse des bâtiments fonctionnels des années 60-80



2 CONTEXTE DU PROJET

1 CONTEXTE HISTORIQUE DU SITE



La chapelle Saint-Louis est certainement l'un des édifices religieux les plus discrets de la ville. La chapelle est terminée en 1884 par Alfred Nicolas Normand, en même temps que l'Hôpital. Le style architectural est défini comme éclectique.

La façade qui donne sur la Rue de la Baronne Gérard est riche. Elle présente notamment : un portail en plein cintre surmonté d'un fronton triangulaire. Le mur pignon est percé d'une rosace et surmonté d'un clocher, souligné de redents décoratifs.

Cette façade a nécessairement guidé la construction de l'espace extérieur, on peut parler notamment de l'alignement qui conduit la perspective vers l'édifice contribuant ainsi à sa mise en valeur.

La toiture à deux pans de la chapelle ainsi que les murs latéraux qui sont percés de baies cintrées et épaulés de contreforts ont de la même manière contribué à l'aménagement des jardins attenants à la chapelle. Historiquement (sur les photos aériennes), les jardins sont en symétrie, contribuant à équilibrer les deux pans de la chapelle Saint-Louis.

Si aujourd'hui, l'architecture produit toujours un effet esthétique cohérent, on ne peut pas en dire autant de l'aménagement des jardins qui ne vieillissent pas bien d'autant plus qu'un des deux est complètement mité par la voiture.

Au sein de notre projet de requalification des espaces publics, nous nous attacherons à retrouver un aménagement cohérent, équilibré afin d'accompagner au mieux l'édifice.

2 CONTEXTE DU PROJET

2 LA VEGETATION AU COEUR DU QUARTIER DE L'HÔPITAL

LES ALIGNEMENTS SUR LA CARTE D'ÉTAT MAJOR ,

Sur cette carte du début du XIXe siècle (1840 approximativement.), on voit bien que le quartier de l'Hôpital est très densément planté. L'implantation bâtie génère des vides qui permettent la mise en place de grands espaces de nature en intérieur d'îlot. L'Hôpital n'est pas encore construit. Sur les parcelles qui constitueront le futur quartier, on trouve des vergers et des prés notamment. D'où une plantation très rectiligne, car avant tout pensée pour être productive.

Le front bâti de la rue Léon Désoyer est le seul véritablement dense. À l'ouest ainsi qu'au sud, les porosités laissent passer des vues vers ces espaces végétalisés.

Légende

- Front Bâti dense
- Verger
- Prés
- Sujets plantés le long de la Baronne Gérard
- Périmètre du quartier (Moitié XIXème siècle)



2 CONTEXTE DU PROJET

2 LA VEGETATION AU COEUR DU QUARTIER DE L'HÔPITAL

DES ESPACES DE NATURE PRÉSENTS AU DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE

Sur cette carte du début du XXe siècle (1920 approximativement), on voit bien que le quartier de l'Hôpital est très densément planté. L'implantation bâtie génère des vides qui permettent la mise en place de grands espaces de nature en intérieur d'îlot.

Le front bâti de la rue Léon Désoyer est le seul véritablement dense. À l'ouest ainsi qu'au sud, les porosités laissent passer des vues vers ces espaces végétalisés.



Carte topographique (1920), Source Géoportail

2 CONTEXTE DU PROJET

2 LA VÉGÉTATION AU COEUR DU QUARTIER DE L'HÔPITAL

LES TYPOLOGIES D'ESPACE DE NATURE AU DÉBUT DU XXE

Dans la première moitié du XXe siècle, on trouve diverses typologies végétales au sein du quartier. L'Hôpital qui possède alors un parc présente de nombreux espaces de jardins, ceux-ci occupent encore une grande place dans les pratiques sanitaires de l'époque.

De grandes masses boisées sont présentes à l'ouest du quartier (à l'emplacement des futurs Logements des Résidences Yvelines Essonnes). En progressant vers l'est, des espaces végétalisés de strates basses font leur apparition. Ils sont de deux types, au nord un parc organique aux cheminements souples. Au sud, un maillage normé et strict dessine ceux qui sont certainement des potagers au sein desquels les résidents ainsi que les soignants travaillaient lorsqu'ils le pouvaient.

Enfin, aux abords de l'Hôpital, l'espace est régi par la présence d'alignement, de figures géométriques arborées. Elles épousent d'une certaine façon le dessin géométrique (en peigne) des bâtiments.

Ces alignements permettent de dessiner des espaces d'intimités à l'abri des vues du bâtiment.

La Rue de la Baronne Gérard est quant à elle bordée d'une masse végétale qui semble être une haie plutôt qu'un véritable alignement. Cette haie est constituée en partie de Tilleul.

Légende

- Masse Boisée
- Strate basse
- Alignement structurant le parc de l'Hôpital
- Haie dense le long de la Rue Baronne Gérard
- Sujets ponctuel, isolé
- Jardin de la chapelle
- Périmètre du quartier en 1930



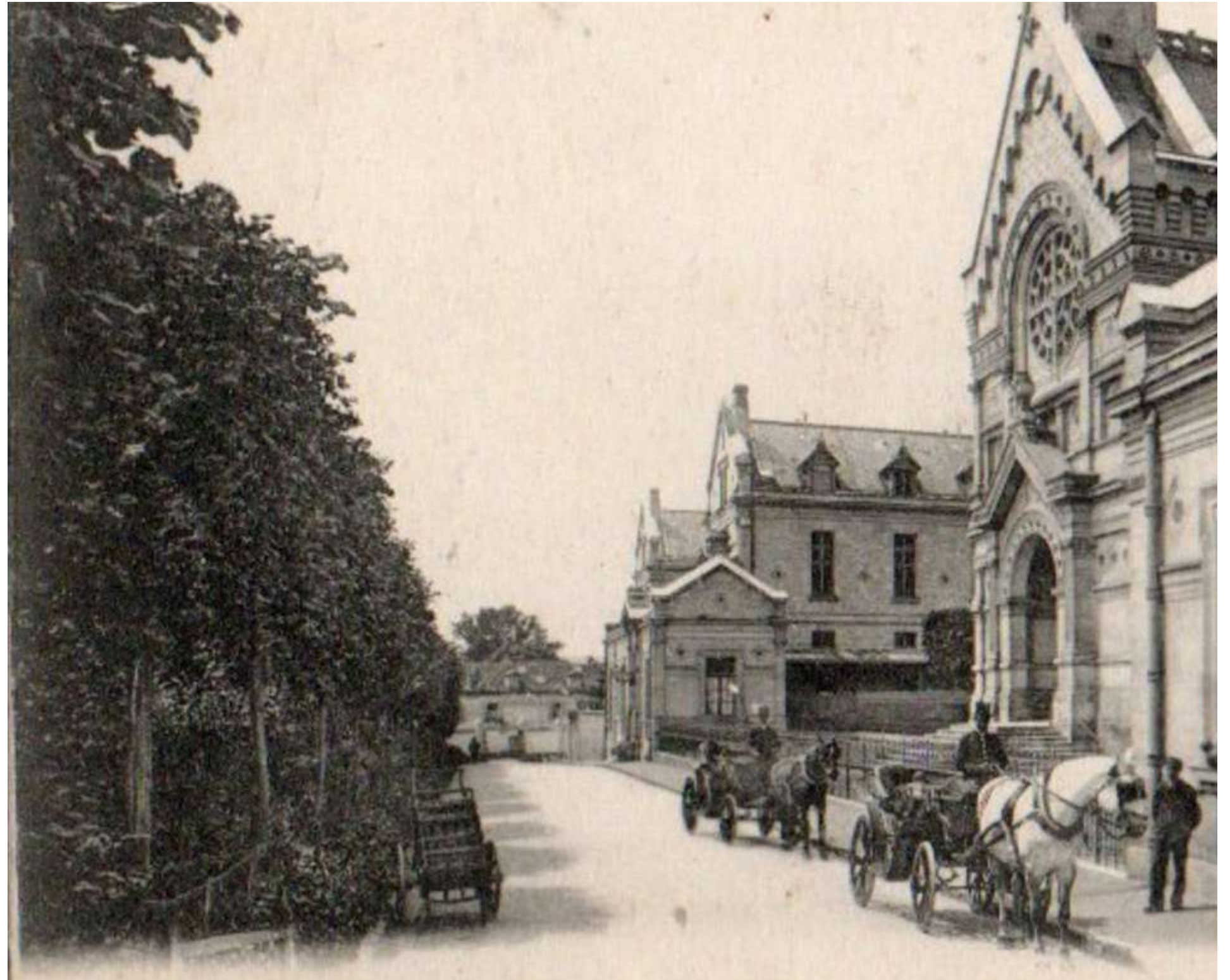
2 CONTEXTE DU PROJET

2 LA VEGETATION AU COEUR DU QUARTIER DE L'HÔPITAL

L'ARRIÈRE DE LA CHAPELLE



LA RUE BARONNE GÉRARD DEPUIS LE NORD 1919



2 CONTEXTE DU PROJET

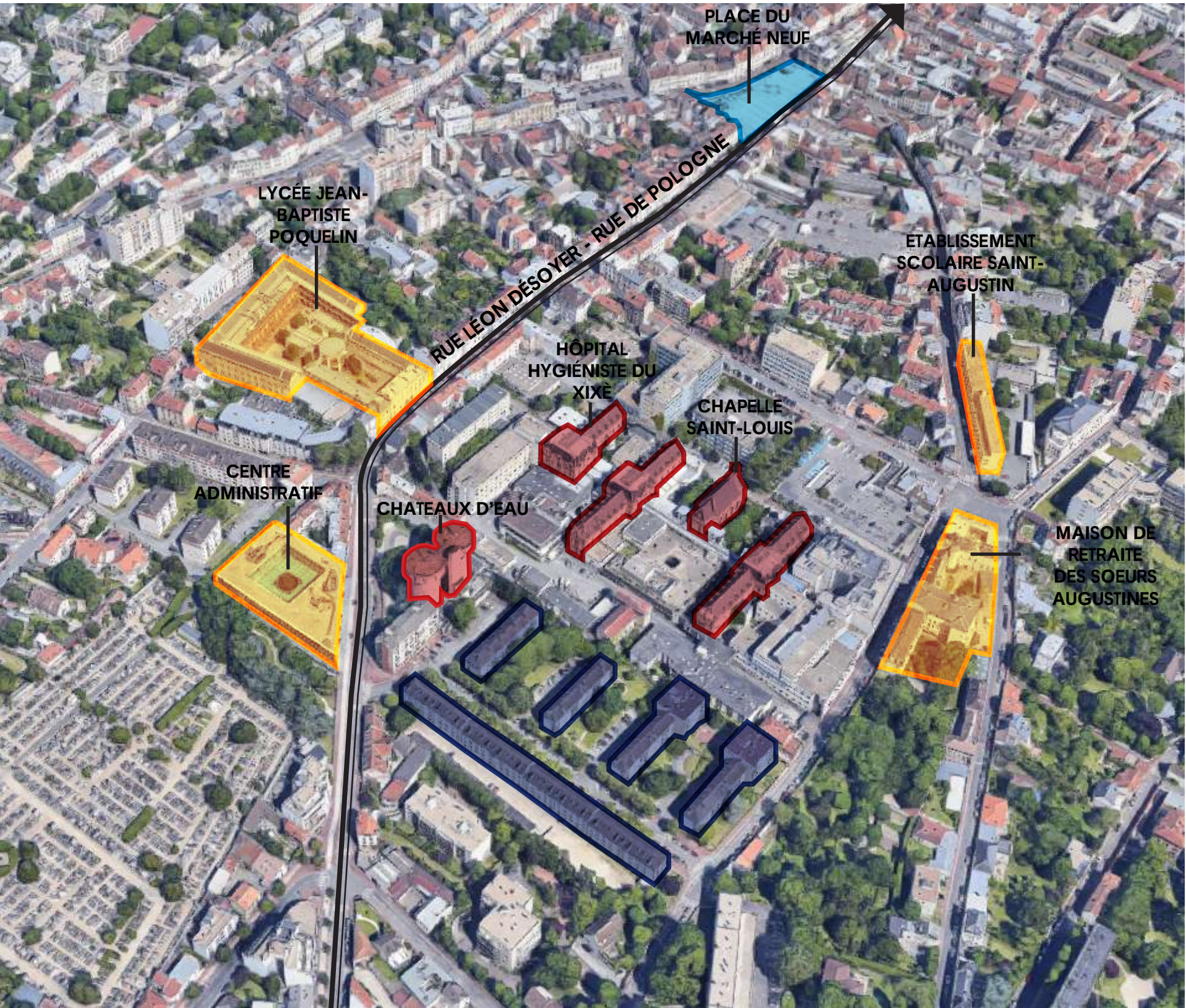
3 LE SITE AUJOURD'HUI

2.1.1 ENVIRONNEMENT DE PROJET ACTUEL

Aujourd'hui, le site est bordé par la principale voie d'accès au centre-ville (à savoir l'enchaînement de la rue Léon Désoyer rue de Pologne). Sur les périphéries du quartier, on trouve divers équipements notamment administratifs et scolaires, le quartier est donc soumis à un rythme particulier en termes de flux (sortie d'école, fin de journée des employés ...) et de passage.

Ce rythme est important à prendre en compte dans la conception du projet, car il aura des conséquences en termes de fréquentation des commerces, des espaces de restaurations, des espaces publics ...

Le quartier se situe non loin d'un espace public identitaire de la ville : La Place du Marché Neuf, sur laquelle se tient le marché. Il s'agit de fait d'un maillon important depuis l'entrée dans l'Hyper-centre vers le château de Saint-Germain-en-Laye.



Légende

- Équipement (scolaire, administratif, ...)
- Patrimoine urbain
- Espace public majeur
- Résidence Yvelinnes Essonnes

2 CONTEXTE DU PROJET

4 GENÈSE DU PROJET

UN PROJET ISSU DE LA RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/POISSY

La réorganisation des activités hospitalières du Centre Hospitalier Intercommunale de Poissy Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) est une opportunité pour la ville de développer un projet urbain d'envergure (environ 3 ha) aux portes de l'Hypercentre. Ce projet prendra la forme d'un écoquartier en continuité des dynamiques urbaines existantes.

UN PROJET ISSU D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Afin de faire émerger un projet architectural et paysager en cohérence avec l'existant, la ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé une consultation d'opérateur en vue de concevoir un projet de reconversion du site du quartier de l'Hôpital, portant un programme mixte de logements, commerces, équipements et services liés au domaine de la santé. Par délibération, le conseil Municipal a choisi le Groupement Ogic/Marignan/Sodes/Orpea comme lauréat sur la base du projet dénommé Clos Saint-Louis.

LE PROJET CLOS SAINT-LOUIS

Le projet Clos Saint-Louis est un projet de création d'un écoquartier répondant aux besoins des habitants de la ville de Saint-Germain-en-Laye. La philosophie générale du projet est de s'intégrer du mieux possible au sein de l'existant, notamment en reprenant les codes urbains et les ambiances qui font le caractère la Saint-Germain-en-Laye.

De fait, les intentions urbaines, paysagères et architecturales majeures du projet sont les suivantes :

- Ouverture du site de l'Hôpital sur la ville, création d'un réseau perméable et ouvert, permettant la mise en valeur des bâtiments historiques
- Continuité du tissu urbain existant (extension du centre-ville jusqu'au centre administratif)
- Création de séquences visuelles vers les bâtiments
- Un quartier entièrement piéton, offrant commerces, lieux de rencontre et de loisirs.
- Des espaces publics accueillants et végétalisés
- Une reconnexion du site avec la nature et le développement d'une trame verte et bleue.

La conception des bâtiments repose sur le principe d'une promenade architecturale où la nature au coeur du projet permet de retrouver le patrimoine :

- L'inscription de la nature et du vivant au coeur du quartier;
- Une architecture sobre qui met en valeur la chapelle et les espaces libres



3 ENJEUX DE PROJET

1 L'EAU CONSTITUANTE IDENTITAIRE

L'EAU UN MARQUEUR PATRIMONIAL DU SITE

Historiquement, l'eau est présente sur le site notamment par la présence des châteaux d'eau.

Le point haut topographique du quartier de l'Hôpital en fait également un maillon essentiel dans son écoulement à travers la ville.

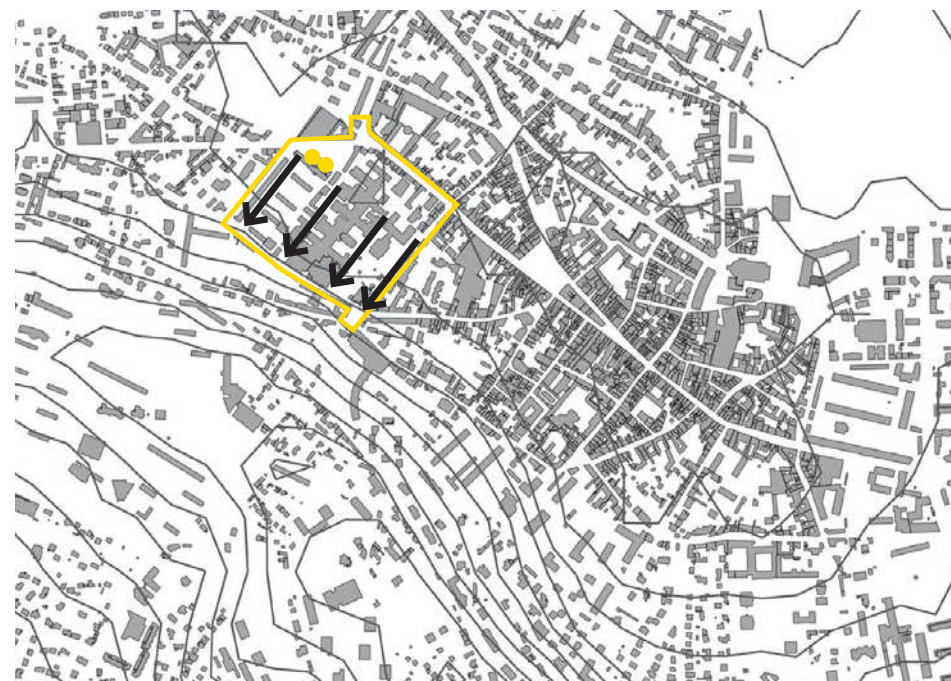
Aujourd'hui, la présence de l'eau sur le site est faible, présente uniquement par les châteaux d'eau, demain au coeur du projet, l'eau aura un grand rôle à jouer au sein de ce quartier.

Un rôle régulateur des îlots de chaleur, un rôle pédagogique, ludique ...

Mais le parti-pris de ce projet est avant tout de faire de l'eau, un élément marqueur de la dimension patrimoniale du site. Un vecteur de mise en valeur de l'architecture, de la composition urbaine de ce nouveau quartier.

L'eau sera un élément identitaire du quartier, un repère urbain de ce nouvel espace urbain que sera le quartier de l'Hôpital.

LE QUARTIER DE L'HÔPITAL, SITUÉ SUR UN POINT HAUT, UNE RELATION À L'HYDROLOGIE DU TERRITOIRE



CHÂTEAUX D'EAU EXISTANTS- UN PATRIMOINE SOUS-CONSIDÉRÉ



CHÂTEAUX D'EAU PROJET-DES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DU QUARTIER



3 ENJEUX DE PROJET

2 SCÉNOGRAPHIE URBAINE, MARQUER L'ENTRÉE DANS L'HYPER-CENTRE DE LA VILLE

L'HYPER-CENTRE SAINT-GERMANOIS UNE ENTITÉ QUI S'ÉTEND

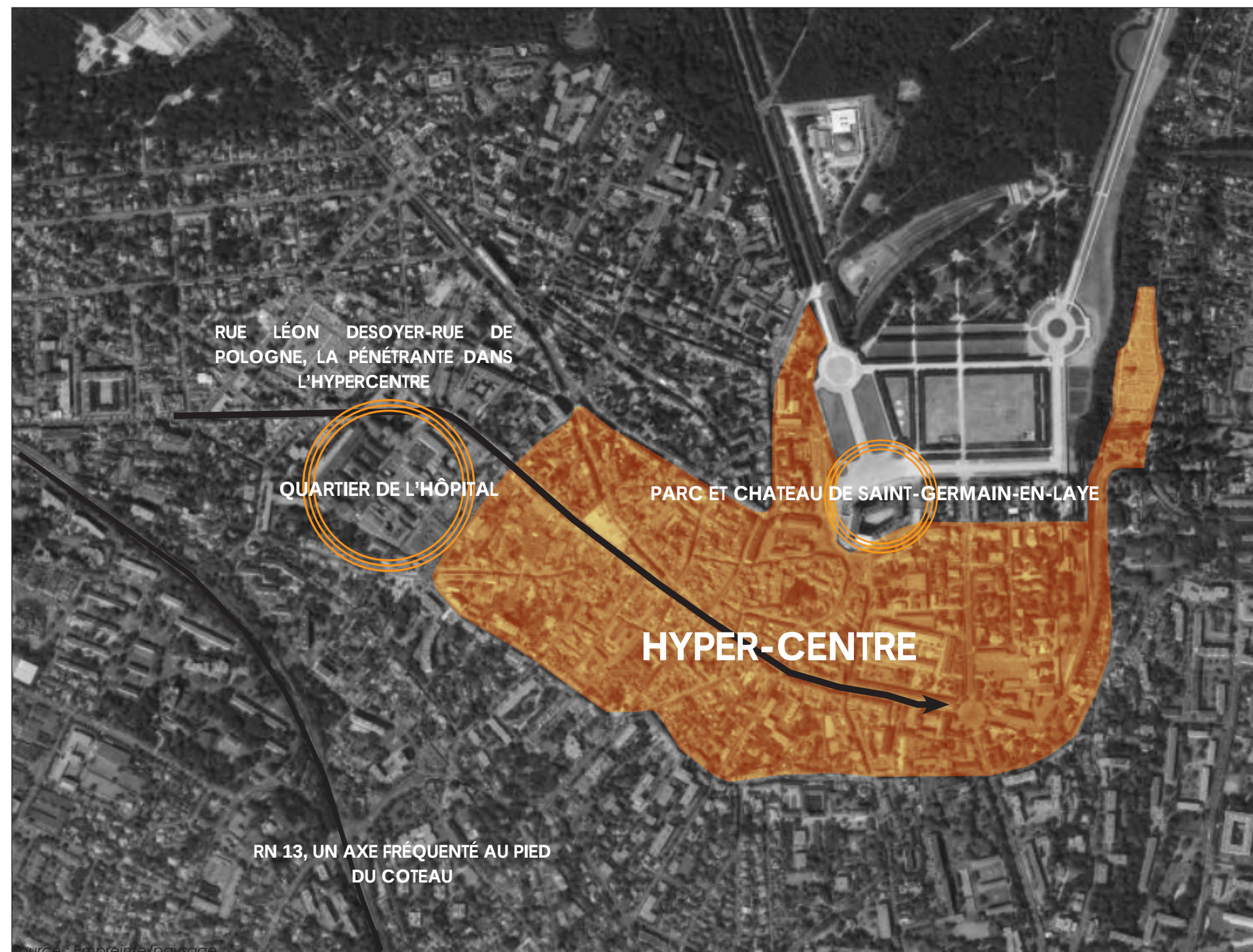
L'Hypercentre de Saint-Germain-en-Laye est particulièrement qualitatif et homogène du point de vue de l'architecture et de l'aménagement urbain en général. Ce centre-ville tend à se dilater notamment vers l'ouest de la ville. Cette opération de réaménagement des espaces publics du quartier de l'Hôpital en est la preuve.

LE QUARTIER DE L'HÔPITAL, NOUVELLE PORTE D'ENTRÉE DANS L'HYPER-CENTRE SAINT-GERMANOIS

À terme, c'est bien l'ensemble constitué par le centre administratif et le quartier de l'Hôpital qui feront le seuil de cet hypercentre. C'est un réel enjeu que le traitement de cette entité qui doit amener l'usager à percevoir une nouvelle séquence urbaine.

Le programme ambitieux en termes de logements, de commerces et de lieux culturels va également dans le sens du développement de l'hypercentre vers l'Ouest.

C'est pourquoi notre projet aura pour vocation de porter cette extension sur les espaces publics, offrant ainsi une nouvelle porte d'entrée au sein du centre-ville de Saint-Germain-en-Laye tout en faisant de l'espace public un support pour un écoquartier actif.



Source : Empreinte/paysage

3 ENJEUX DE PROJET

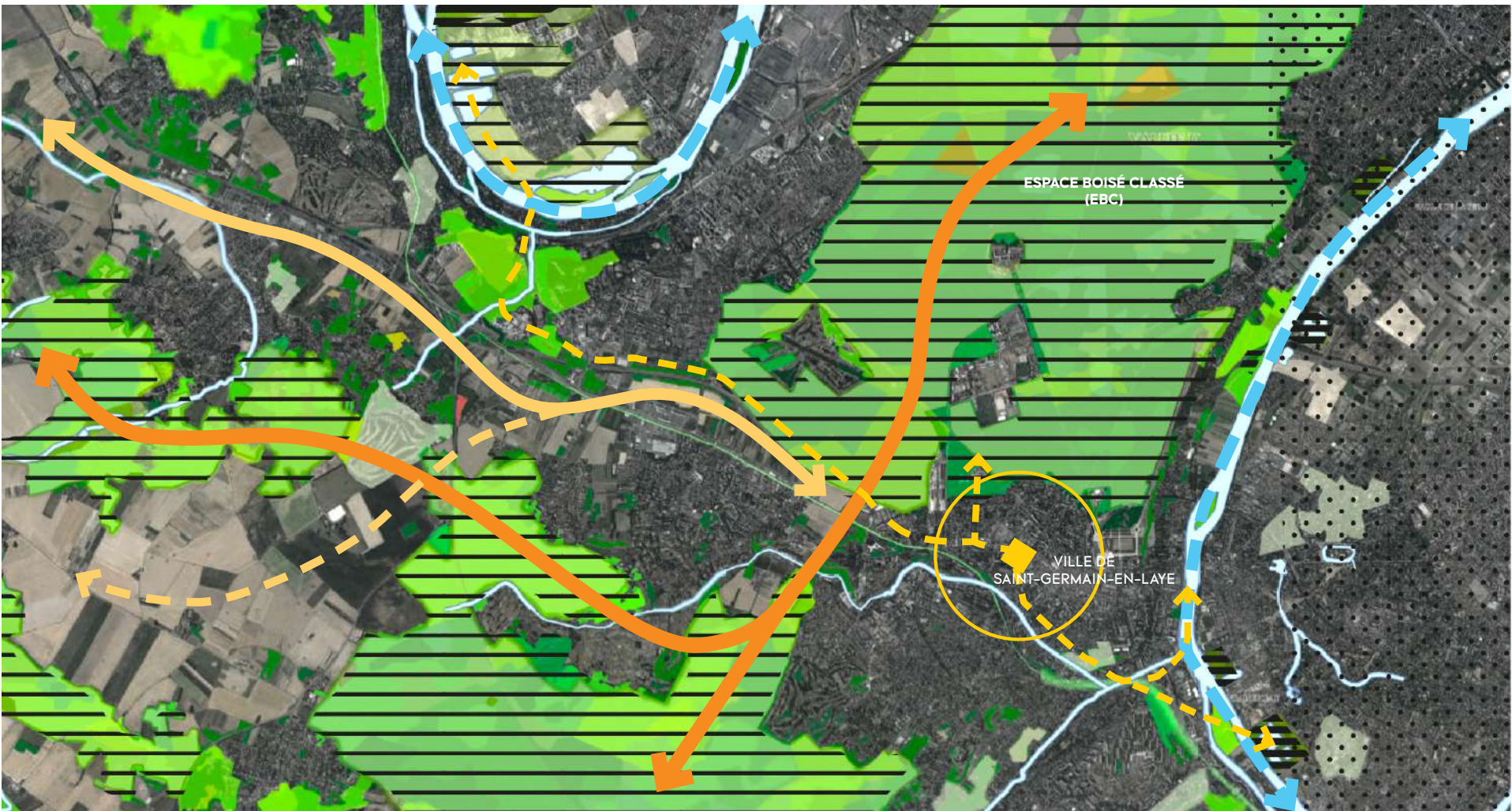
3 SUPPORT DE BIODIVERSITÉ, UN ÉCO-QUARTIER DANS UN CENTRE URBAIN

L'ÉCO-QUARTIER DE L'HÔPITAL : MAILLON URBAIN DES CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

À l'échelle de la ville, mais surtout du coteau que surplombe le site de l'Hôpital, l'écoquartier aura un rôle de maillon écologique à jouer. Cette biodiversité propre à l'écho-quartier permet de joindre deux pôles écologiques proches. Le premier en haut du coteau (près du cimetière), le second présent dans le coteau et se poursuivant dans la vallée en contre bas permettant de rejoindre la Seine. L'écoquartier de l'Hôpital jouera donc le rôle de passage de l'un à l'autre, un maillon qui renforce un corridor en devenir : le corridor « interboucles de la Seine ».

DES COEFFICIENTS GARANTS DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÉCO-QUARTIER

Le PLU de la ville prévoit que tout nouvel aménagement doit atteindre un coefficient de pleine terre supérieur ou égal à 0,30. Ce coefficient, nous l'avons pris en considération afin de dessiner notre projet, tout en tenant compte des réalités d'usages inhérentes à un quartier économiquement dynamique. L'esthétique apportée à cette « Nature » valorise les richesses de la flore locale.



0.30
BIOTOPE

Légende

SITE

- Quartier de l'Hôpital
Futur maillon écologique
- Périmètre de 700m
Contact avec ZNIEFF T2
- Corridor interboucles
à renforcer sur le coteau
Site : maillon de ce corridor

CORRIDORS RECENSÉS

- Corridor alluvial - Seine
- Corridor forestier
- Corridor
Sous-trame herbacée
- massifs forestiers
Mélange de futaies
feuillues et taillis, présence
de Pins

PROTECTIONS

- ZNIEFF de Type 1
- ZNIEFF de Type 2
- Zone spéciale de carrière
Zone 109 (île de France)

3 ENJEUX DE PROJET

4 UN ÉCO-QUARTIER AU COEUR DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

UN ÉCO-QUARTIER AU SEIN DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- Un écoquartier au sein de Saint-Germain-en-Laye, qu'est ce que c'est ?

Le site de l'Hôpital apporte en partie la réponse à cette question.

Sa situation géographique particulière ainsi que l'histoire inhérente au lieu lui confère des traits paysagers identitaires. Nous en avons retenu trois principaux.

PENTE - STRATE - TRAME

De la conjugaison de ces 3 éléments se dessine le projet d'écoquartier : faire du quartier de l'Hôpital la résonance des paysages saint-germanoïis. Cette volonté passe par de grandes intentions d'aménagement urbain :

Le quartier s'articule autour de deux axes racontant deux facettes du paysage saint-germanoïis :

- L'axe d'est en ouest, un axe de flânerie urbaine et commerçante
- La rue de la Baronne Gérard, axe de nature qui conte l'histoire du lieu ainsi que celle des paysages de la commune.

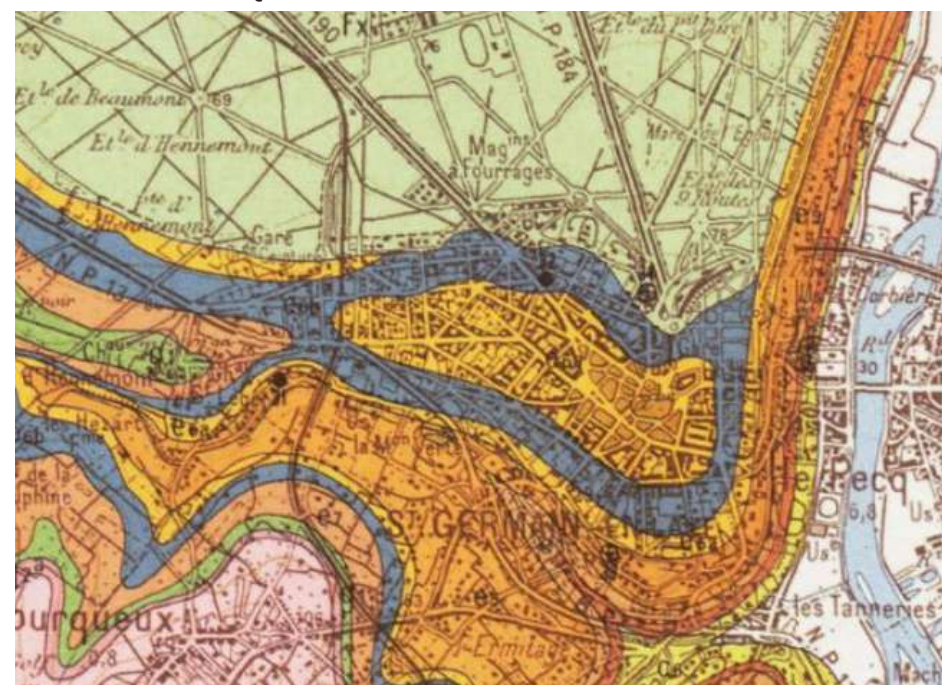
Des places ponctuent et rythment la promenade sur ces axes. Elles permettent de :

- Mettre en valeur un patrimoine historique lié aux pratiques sanitaires des siècles passés, présents et à venir.
- Offrir des espaces de respirations, de loisir, et permettre des usages commerçants (restaurant, terrasses ...).
- Donner au corps à l'entrée urbaine dans l'hypercentre de Saint-Germain-en-Laye.
- D'opérer des greffes subtiles et cohérentes dans les usages permis avec les alentours préexistants au projet.

LA PENTE, CARACTÉRISTIQUE PREMIÈRE DU SITE



LE SOCLE GÉOLOGIQUE DE LA VILLE



LA TRAME FORESTIÈRE, ÉVOCATION DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE PRINCIPALE DE LA VILLE



LE PATRIMOINE ET LA MÉMOIRE DU LIEU



3 ENJEUX DE PROJET

4 UN ÉCO-QUARTIER AU COEUR DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

UN SOCLE GÉOLOGIQUE PRÉGNANT

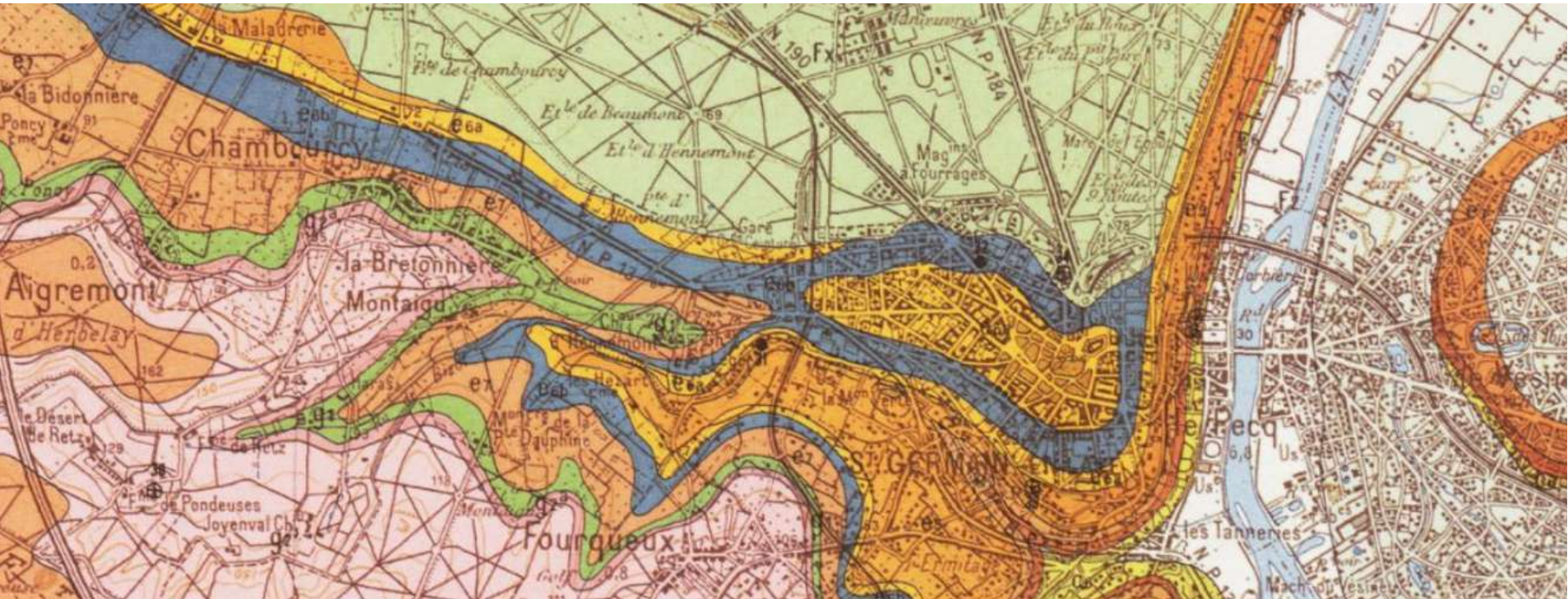
Notre premier regard s'est porté sur la géologie du site.

Saint-Germain-en-Laye est une ville inscrite sur un coteau calcaire qui est l'ancrage de l'entité paysagère que l'on nomme les coteaux de Seine.

Cette entité qui a fait la renommée des paysages du territoire, contribuant à la formation de l'image d'Épinal que sont les paysages depuis les terrasses du château.

L'histoire même de la ville est liée au calcaire comme en attestent les édifices historiques qui font la renommée de la cité, le château de Saint-Germain-en-Laye, la paroisse qui lui fait face, le bâtiment des PTT également, le manège royal, mais surtout, le patrimoine de santé que constitue l'Hôpital. La ville tout entière porte la mémoire de ce socle.

Si les façades bâties sont marquées par le calcaire, le sol urbain de la ville est défini par l'utilisation omniprésente du grès d'Inde. La teinte particulière de ce revêtement de sol permet en effet de démarquer le sol des bâtiments, contribuant ainsi à leur mise en valeur. Nous nous attacherons également à utiliser ce matériau afin d'opérer une greffe urbaine cohérente entre le projet et l'existant.



Légende

- | | | | |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| ● ALLUVION ANCIEN NIVEAU HAUT | ● CALCAIRE DE ST OUEN | ● SABLE DE BEAUCHAMP | ● ARGILE FAUSSE GLAISE |
| ● MARNE CAILLOUTEUSE CALCAIRE | ● MARNE ET CALCAIRE | ● CALCAIRE PISOLITHIQUE | ● CRAIE BLANCHE |
| ● ALLUVION NOUVEAU | ● ALLUVION ANCIEN NIVEAU BAS | | |

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN



Plan masse du projet faisant l'objet du présent
Permis d'Aménager.
Source Empreinte/paysage Artelia/BET VRD
LEA/Eclairagiste

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

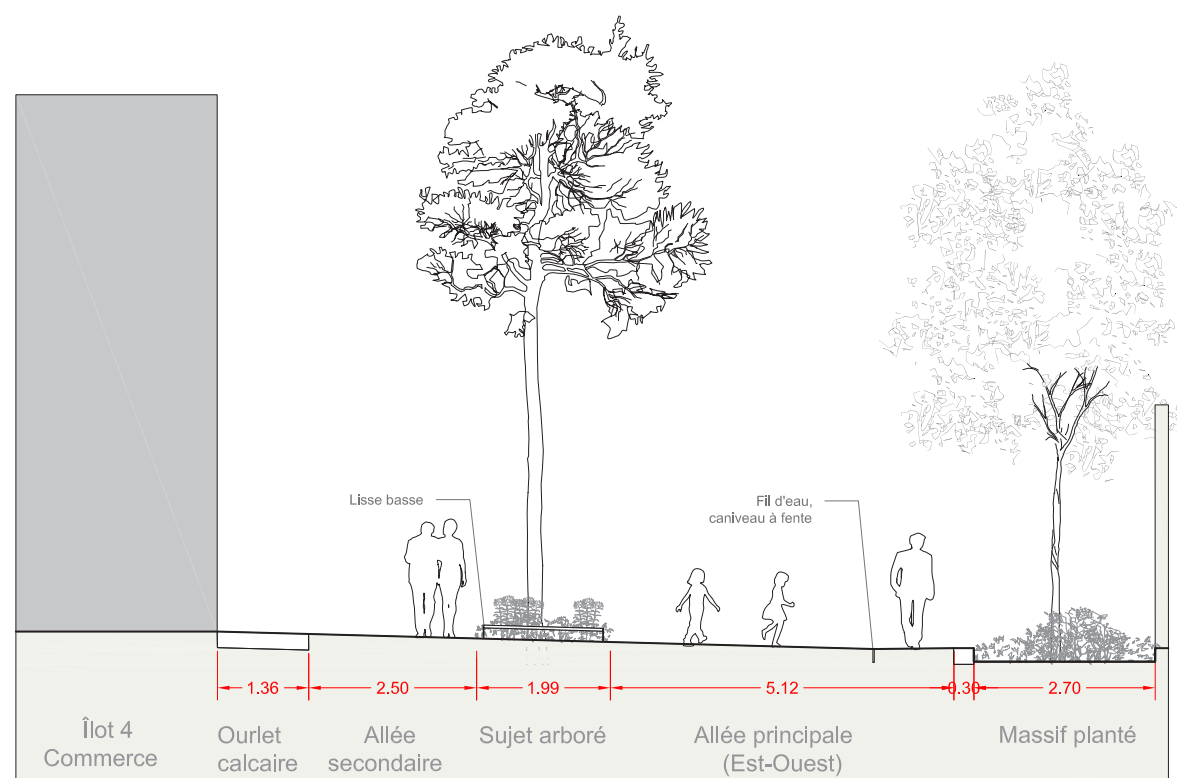
3.1.1 L'AXE DE FLANERIES URBAINES ET COMMERCANTES DU QUARTIER

De la conjugaison des formes architecturales dessinées dans le projet Clos Saint-Louis et du programme envisagé, cet axe se dessine comme un espace de flânerie urbaine qui reprend les codes de l'Hyper-centre Saint-Germainois en les adaptant à la philosophie de l'écoquartier :

Par la mise en oeuvre d'un axe fluide ponctué d'espaces plantés en cohérence avec les usages envisagés (commerces, chalandises, restauration, lieu culturel ...)

Un revêtement de sol cohérent avec le centre de Saint-Germain-en-Laye complété par un rappel au socle géologique du territoire. Une attention particulière portée à l'homogénéité au sein du projet, notamment avec les matériaux envisagés par les architectes dans le projet Clos Saint-Louis, et permettant les usages précédemment énoncés.

Sur les abords de cet axe transversal, des commerces se déclinent. Prévus au sein d'un programme ambitieux de développement économique du coeur du quartier, ils permettront de dynamiser cet espace. Le quartier de l'Hôpital sera à la fois un lieu d'habitat, mais aussi un lieu de visite, de flânerie.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

3.1.1 L'AXE DE FLANERIES URBAINES ET COMMERCANTES DU QUARTIER LES ESPACES PLANTÉS

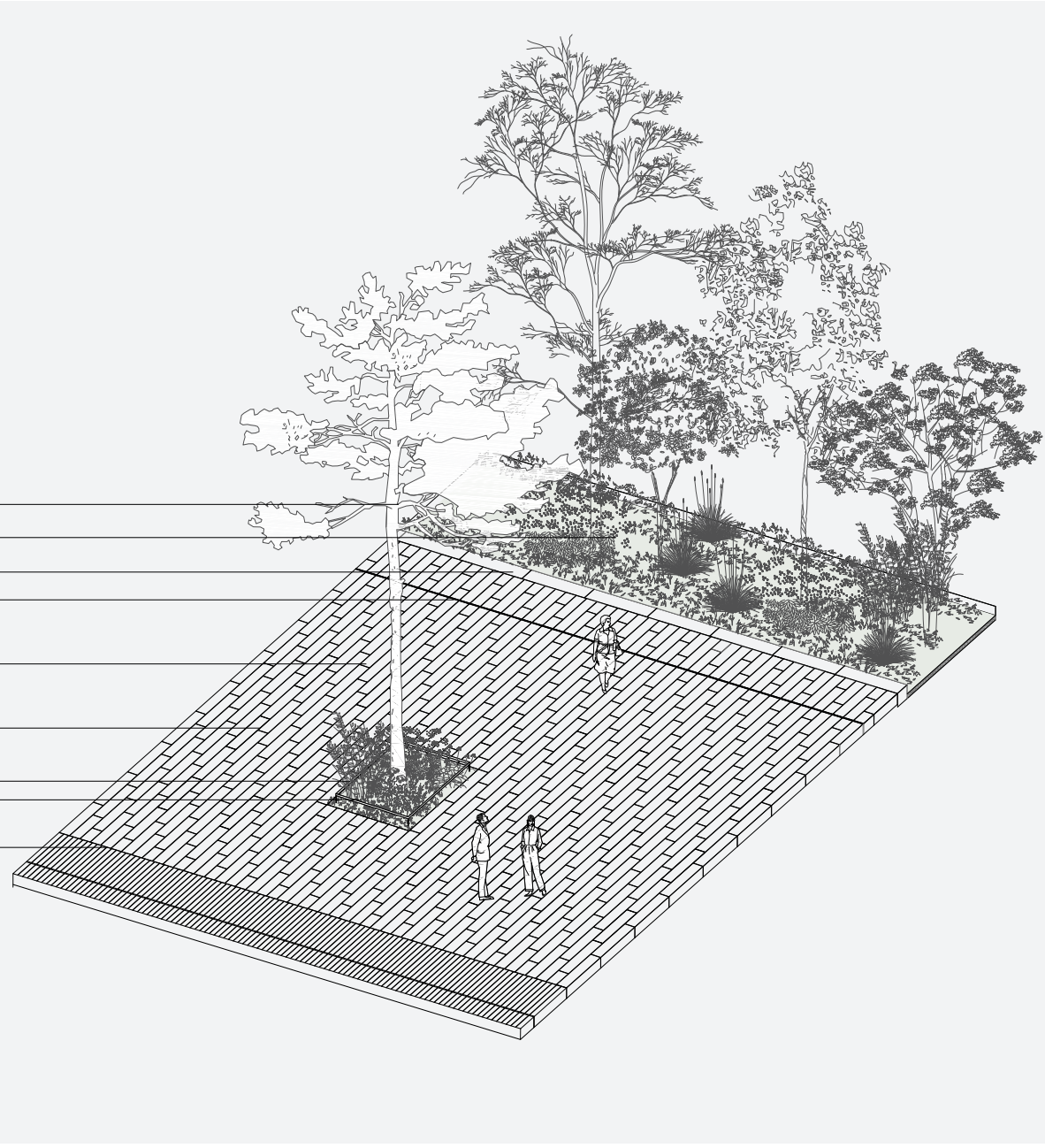
Sur cet axe des flâneries urbaines, les espaces plantés s'intègrent de manière cohérente avec le calepinage du revêtement de sol envisagé.

Les plantations en marge de l'axe sont marquées par des bordures calcaires dont l'épaisseur permet de les mettre légèrement en contrebas du cheminement.

Les fosses de plantations des arbres isolés sont créées par réserves et sont protégées par une lisse basse. Elles sont disposées de façon à permettre un passage suffisant pour les interventions pompier et laissent apparaître un espace piéton généreux, légèrement ombragé.

L'eau de pluie est récupérée par un caniveau à fente qui marque discrètement le fil d'eau et souligne l'axe Est Ouest.

Arbre remarquable
Végétation multi strates
Bordure calcaire
Fil d'eau, récupération
par un caniveau à fente
Dalles grès d'Inde de
grande dimension
Joint sable 0.5cm
Lisse basse
Pied d'arbre planté
Ourlet calcaire en pied
de bâtiments



AXONOMÉTRIE
Source : Empreinte/paysage



01 Aménagement espaces publics, Verrière les Buissons
02 Aménagement espaces publics, Vincennes

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

3.1.2 LA RUE DE LA BARONNE GÉRARD, UN PARC DE NATURE LINÉAIRE

La rue de la Baronne Gérard organisée dans le sens nord-sud se construit comme le pendant de l'axe ouest-est. Le programme envisagé par le groupement du projet Clos Saint-Louis, impose et permet de concevoir un espace de nature. Le long de cet axe, on trouve principalement des logements ainsi que des équipements de santé. De ce programme naissent des considérations évidentes de mise à distance des logements avec l'espace public, de conception d'espace de calme au profit des résidents de ces établissements de santé, ainsi que des espaces de respiration à même de mettre en valeur le patrimoine historique architectural qui borde cette rue.

Le projet prévoit :

- la création d'un axe «vert», reflet, écho des paysages identitaires du territoire saint-germanoï, avec tout ce que cela comporte en termes d'ambiance paysagère.
- Un linéaire végétal (dont la palette est directement inspirée des végétaux locaux et indigènes d'île de France) au sein duquel des salons de pause et d'intimité sont disposés.
- Des espaces de plantations qui joueront également un rôle dans la gestion des eaux de pluie, par la mise en oeuvre d'un nivellement adapté.
- La création d'un parvis devant la chapelle Saint-Louis, permettant de dessiner une respiration sur le linéaire. Ce parvis permet aussi de ménager des points de vue sur le patrimoine historique (la chapelle Saint-Louis et ses jardins). Cet espace sera traité en calcaire afin de marquer une respiration également dans le calepinage de sol à l'échelle du linéaire.

Les contraintes techniques ont été intégrées au sein du dessin de cet axe comme composantes majeures. La voie de défense incendie, les accès à l'Ehpad, la clinique ainsi qu'au CHIPS sont intégrés le plus naturellement possible au sein de cet espace qui sera à dominante piétonne.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

3.1.2 LA RUE DE LA BARONNE GÉRARD, UN PARC DE NATURE LINÉAIRE LES ESPACES DE PLANTATIONS

Une bande plantée est adressée sur la droite de la Rue de la Baronne Gérard. Elle est directement inspirée de la composition spatiale du site au début du XXème siècle. Il s'agit d'un linéaire planté de plusieurs strates (arbres, arbustes et herbacées).

Le côté dense de ces plantations permet de mettre à distance les logements de l'axe qui pourrait être animé en journée. Au sein de ce linéaire vert, des salons de pause sont aménagés.

Les essences de ces sujets arborés sont choisies afin de faire écho avec le patrimoine forestier de la ville. Le choix de positionner les essences tel que nous l'avons fait s'est réalisé à l'aune de considération esthétique, de rapport à l'architecture et aux usages.

01



02



Source : Empreinte/paysage

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

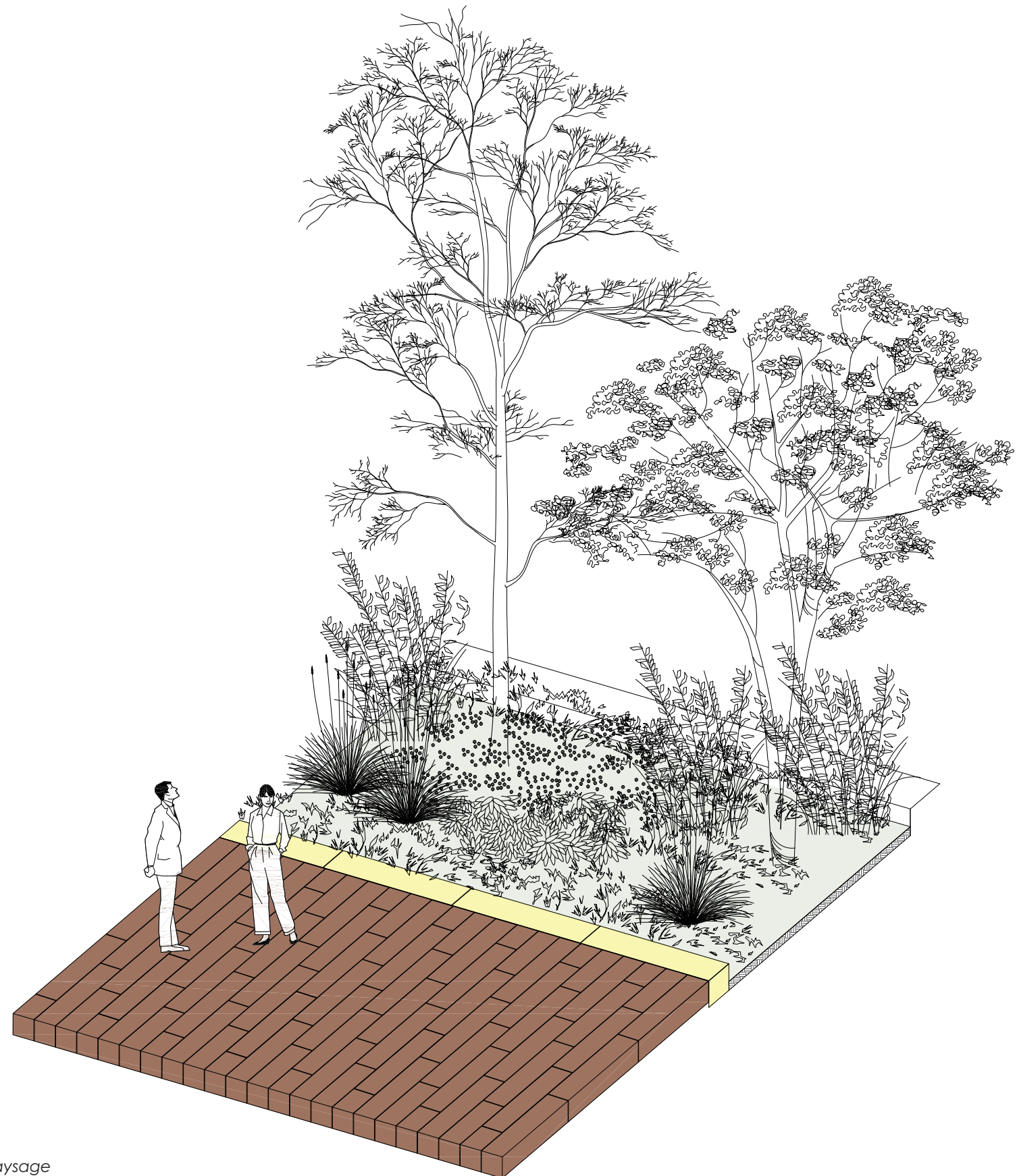
1 LES AXES PRINCIPAUX

3.1.2 LA RUE DE LA BARONNE GÉRARD, UN PARC DE NATURE LINÉAIRE LES ESPACES PLANTÉS

Un nivellement très fin permet de récupérer les eaux de pluies dans les massifs. Ce parti-pris cohérent avec la volonté de la ville d'oeuvrer pour un écoquartier, permet en outre de favoriser l'infiltration des eaux de pluie au plus proche de leur source et d'arroser les plantations.

Ce système permet en outre de dessiner des espaces ayant une écologie spécifique liée à des conditions de substrat et d'humidité particulière. Dans l'optique de développement d'un écoquartier, il semble opportun de développer des milieux différents afin d'enrichir la biodiversité du site.

Ce jardin linéaire est ponctué de salons. Ces salons permettent de ménager des lieux de repos en retrait de l'allée principale dans lesquels les usagers pourront s'approprier le projet grâce à l'installation de mobilier (tables, chaises et bancs).



AXONOMÉTRIE
Source : Empreinte/paysage

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

3.1.2 LA RUE DE LA BARONNE GÉRARD, UN PARC DE NATURE LINÉAIRE DES SALONS QUI S'ÉGRAINENT LE LONG DE LA PROMENADE

Tout au long de la descente sur la Rue de la Baronne Gérard, au sein d'une dimension végétale très présente, des salons sont dispersés. Il s'agit d'espace de pause, de dimension restreinte, offrant un côté intime aux usagers au sein d'un site destiné à être particulièrement animé.

Ces espaces de petite taille, environ 4 à 5 mètres de largeur et autant de longueur sont autant d'espace de pause, de dialogue entre les usagers.

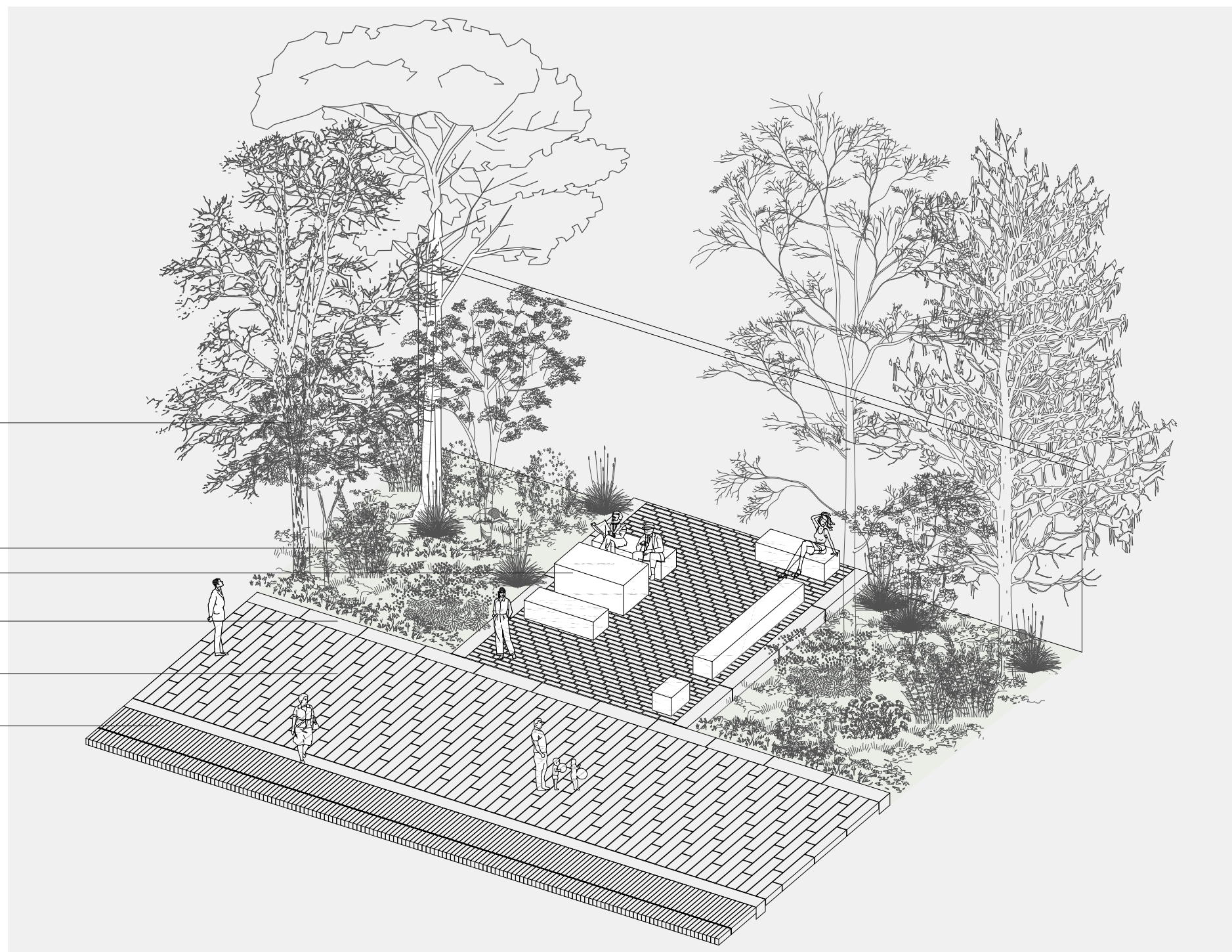
Arbres à moyen et grand
développement

Végétation multistrate
(buissonnante et herbacées)
Tables, chaises et bancs décrits
dans **le chapitre mobilier**

Bordure calcaire

Grès d'Inde

Ourllet calcaire en pied de
bâtiments



AXONOMÉTRIE
Source : Empreinte/paysage

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

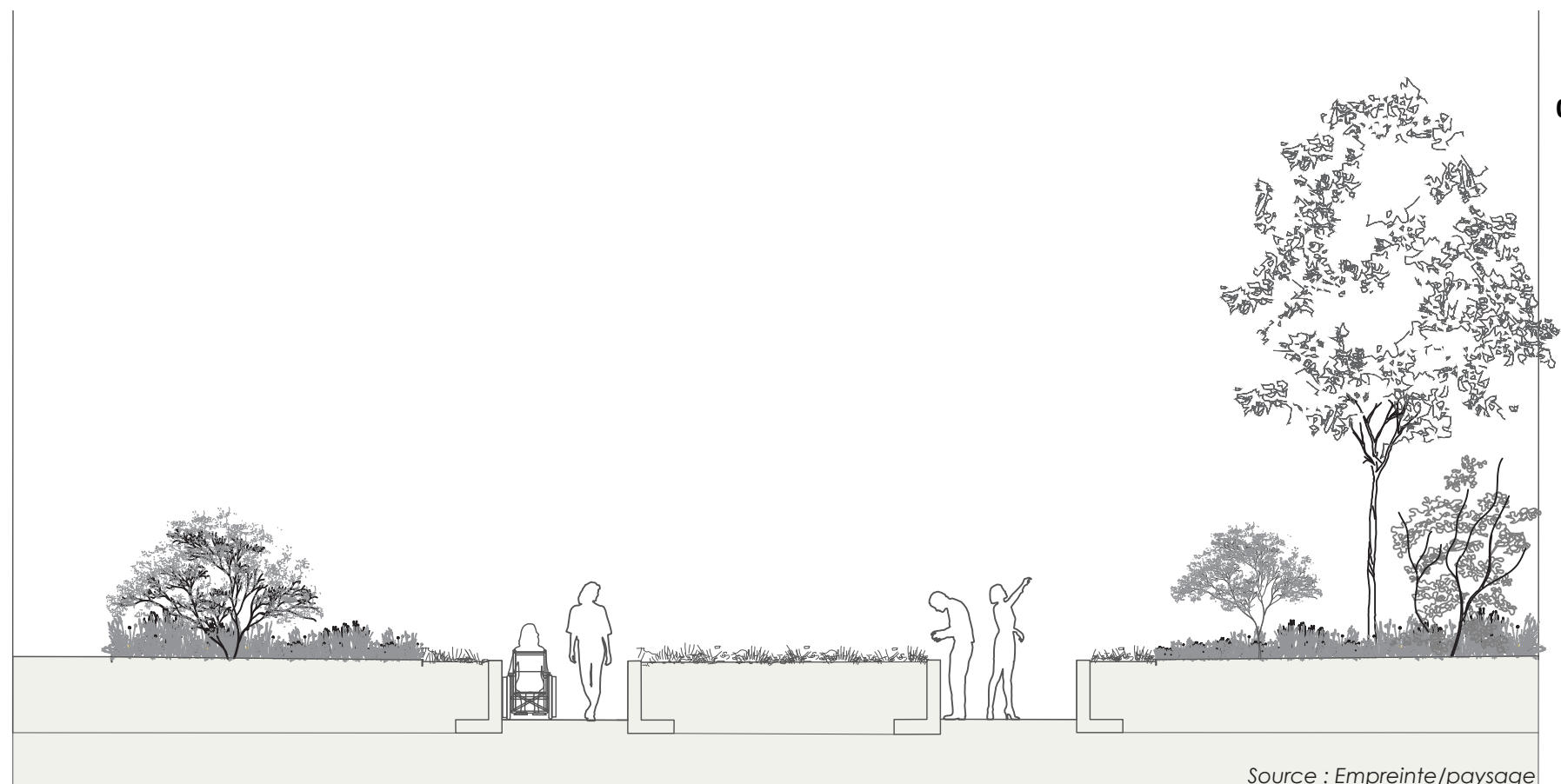
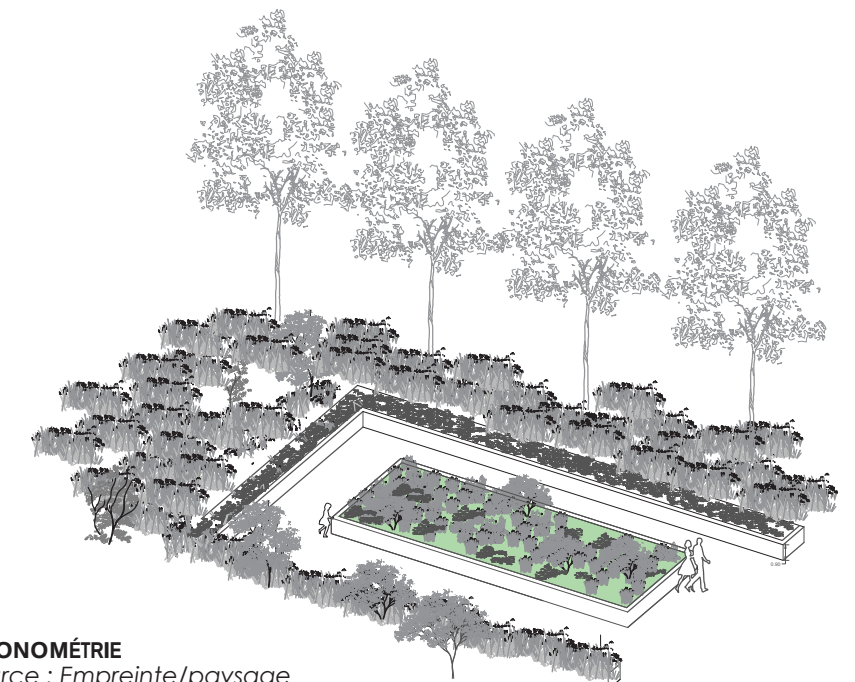
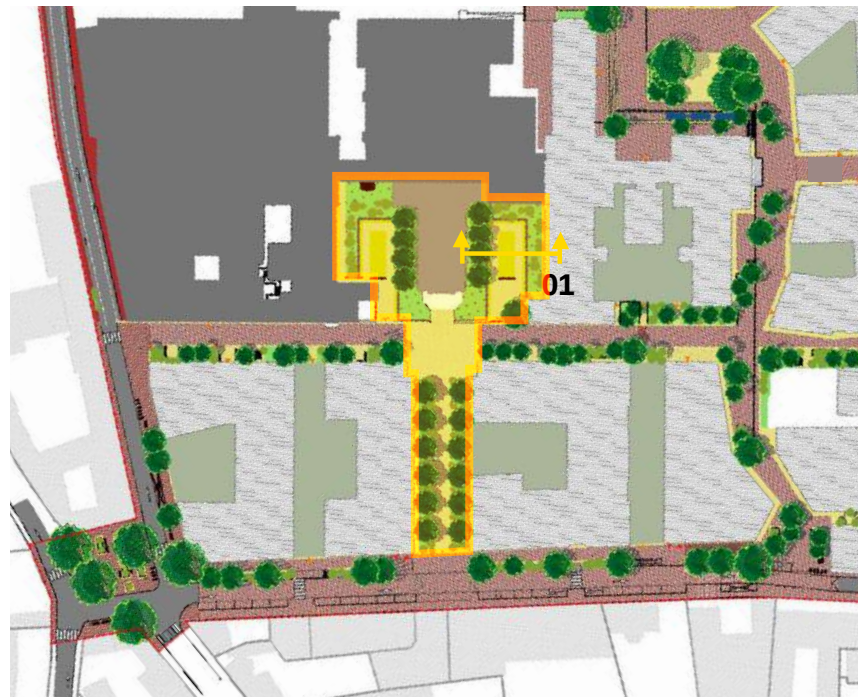
3.1.2 LA RUE DE LA BARONNE GÉRARD, UN PARC DE NATURE LINÉAIRE LES SALONS ATTENANTS A LA CHAPELLE

La chapelle Saint-Louis est le patrimoine religieux, historique et architectural du site de projet. Son histoire est intimement liée à celle de l'Hôpital et des soeurs Soeurs Saint-Paul de la Charité qui œuvrèrent au sein de l'établissement.

D'un point de vue spatial, la chapelle est libre sur ces flancs et une perspective permet de la contempler depuis la rue Armagis. Aujourd'hui cette perspective marquée par un alignement de Platane et polluée par les infrastructures liées à la voiture qui tendent à ruiner l'effet de cette perspective.

Le projet prévoit :

- La conservation de cet alignement arboré qui mènera sur un grand parvis, conçu à l'échelle de la chapelle et permettant une respiration à même de mettre en valeur le bâtiment.
- La plantation d'un alignement de chêne qui conduira la perspective depuis la rue Armagis vers la Façade de la chapelle Saint-Louis. Cet alignement sera planté en pied d'arbre afin de créer une politesse vis-à-vis des logements de part et d'autre d'autant qu'il s'agit d'établissement de santé.
- De part et d'autre de la chapelle, deux jardins de composition identique. Le dessin de ces jardins inspirés des traces historiques trouvées sur le site comprend : un espace central surélevé planté et des pourtours également surélevé et planté. La palette végétale sur ces emprises sera inspirée des jardins médicinaux de simples comme on en trouvait dans les hôpitaux par le passé. Ces espaces situés de part et d'autre de la chapelle seront tenus par un gestionnaire type Ter'Happy (structure spécialisée dans la gestion et l'animation de jardin de soin et de santé).



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

1 LES AXES PRINCIPAUX

3.1.2 LA RUE DE LA BARONNE GÉRARD, UN PARC DE NATURE LINÉAIRE L'ALIGNEMENT ARBORÉ CONDUIT SUR LA CHAPELLE L'ALLÉE SAINT-LOUIS

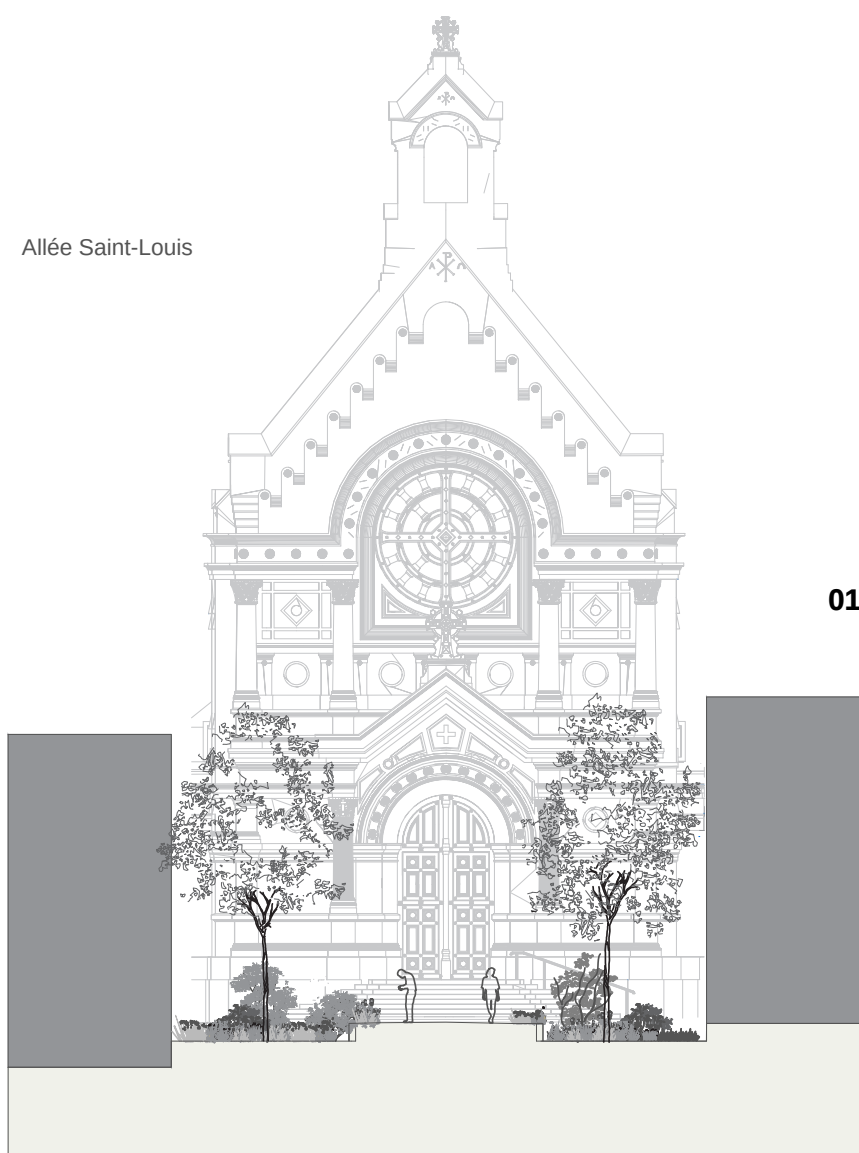
Les contraintes d'accessibilité à l'îlot 2 sont prises en compte. Une rampe PMR descend le long de l'îlot 2 permettant l'accès.

De cette contrainte d'accès naissent des espaces végétalisés en gradin, permettant de conserver une allée verte conduisant à la chapelle.

Un escalier est dessiné au droit de l'entrée du hall. Les espaces de plantation respectent le nivellement des fenêtres (89.80).



Source : Empreinte/paysage



LA RAMPE PMR DEPUIS LA RUE ARMAGIS

Allée Saint-Louis, accès îlot 2



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

2 LA PLACE, LE COEUR DU QUARTIER

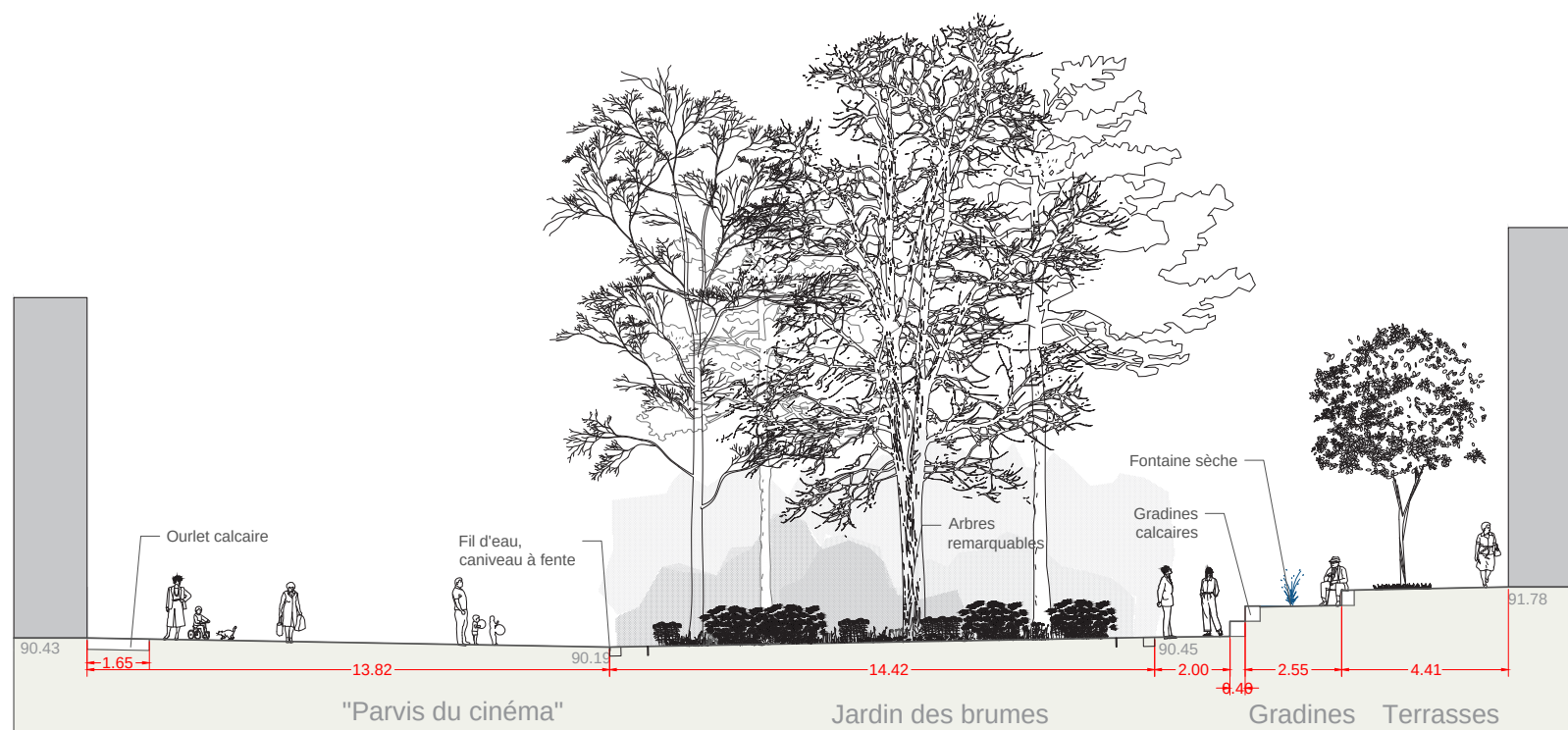
LA PLACE CENTRALE, UN ESPACE LIBÉRÉ AU PROFIT DES USAGES, ANIMÉ PAR L'EAU.

Si les axes forment le squelette primaire du quartier, la place centrale en est le poumon. L'aménagement de cette place est sobre et simple. L'espace est libéré au profit des usages, elle permet aussi d'orienter l'attention sur l'ensemble architectural que constituent les pavillons Lamant et Gérard. La place dialogue alors avec ces pourtours :

Des gradins s'appuient sur l'ensemble de pavillons; ils permettent leur accessibilité, tout en renforçant leur mise en valeur. Ils sont autant limites visuelles, que lien entre espace public extérieur et bâtiment.

Le jardin de brume se déploie au centre de la place. Il est dédié à la récupération des eaux de pluie et forme un îlot de fraîcheur, un espace d'animation autour de l'eau. Des brumisateurs et une fontaine sèche permettent de dynamiser cette place tout en luttant contre les îlots de chaleur.

La végétation noble et de grande dimension vient accompagner l'architecture classique théâtrale des pavillons. Elle permet de mettre en valeur les volumes bâtis sans couper le regard de l'usager vers ceux-ci. Le socle de ce jardin est constitué de calcaire qui viennent faire écho au socle géologique du territoire. Ce socle minéral est planté de couvre-sol et d'une strate herbacée basse. La combinaison d'arbres de haute tige et d'une strate basse permettra d'assurer une vue permanente sur le patrimoine bâti. Cet espace sous couvert laisse la possibilité d'organiser des spectacles et animations de rue.



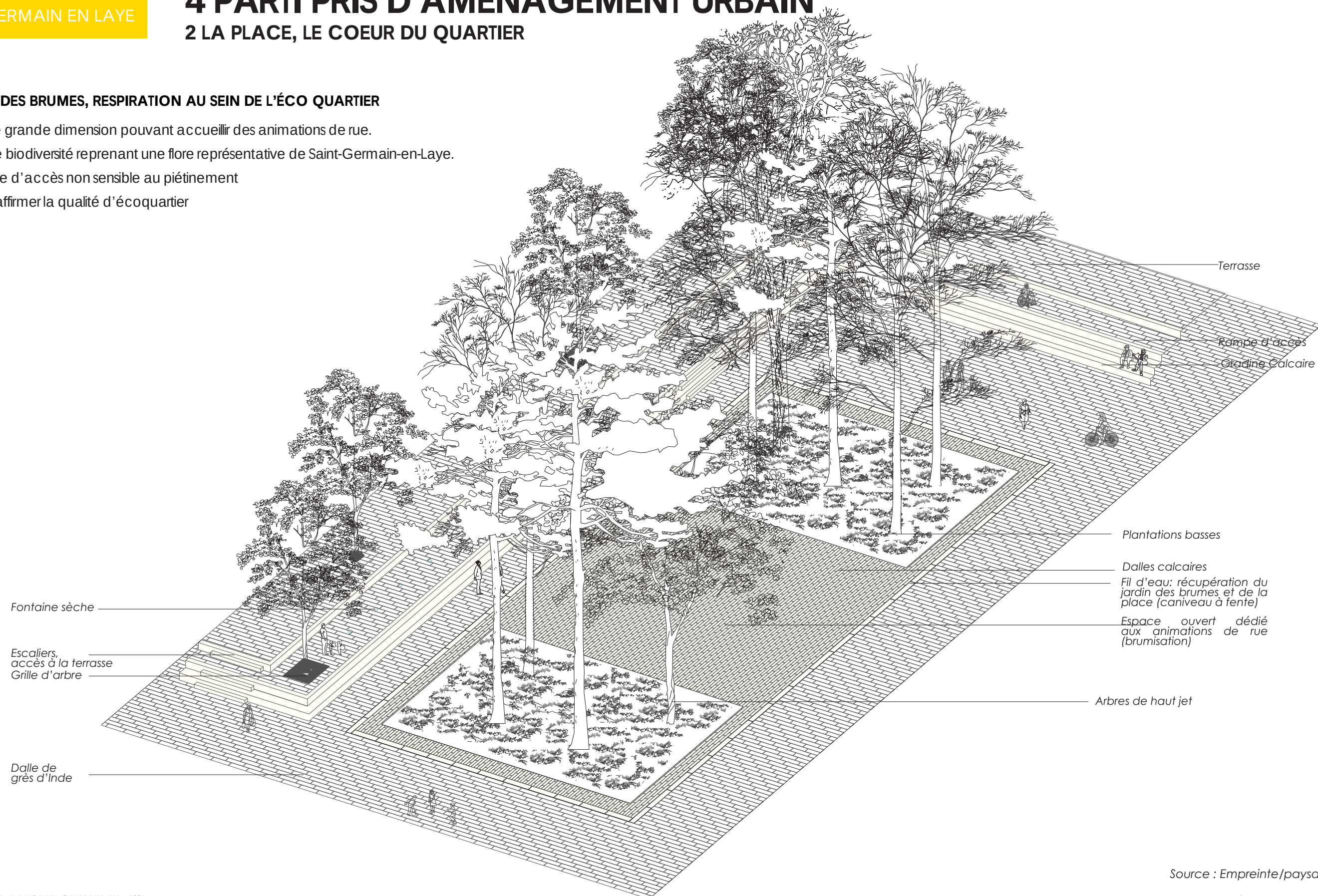
Source : Empreinte/paysage

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

2 LA PLACE, LE COEUR DU QUARTIER

LE JARDIN DES BRUMES, RESPIRATION AU SEIN DE L'ÉCO QUARTIER

- Surface de grande dimension pouvant accueillir des animations de rue.
- Support de biodiversité reprenant une flore représentative de Saint-Germain-en-Laye.
- Espace libre d'accès non sensible au piétinement
- Permet d'affirmer la qualité d'écoquartier



3 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

2 LA PLACE, LE COEUR DU QUARTIER



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

3 LES VENELLES D'ACCÈS DANS LE QUARTIER

LES VENELLES, PORTE D'ENTRÉE DANS LE QUARTIER

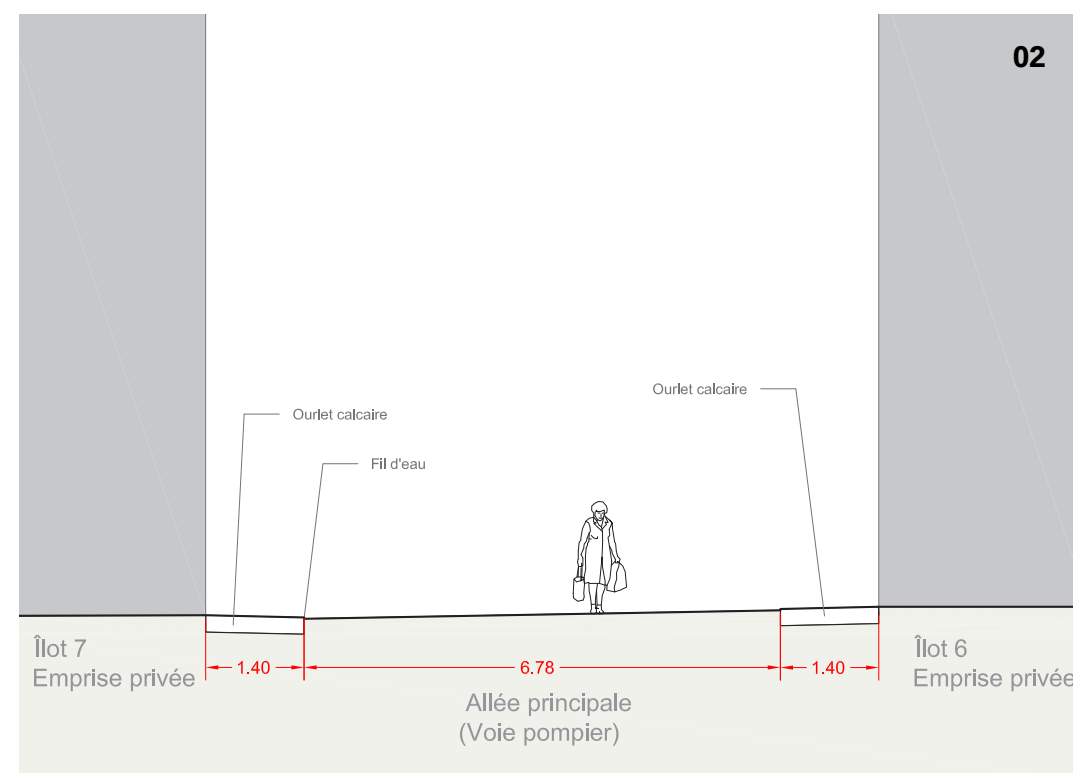
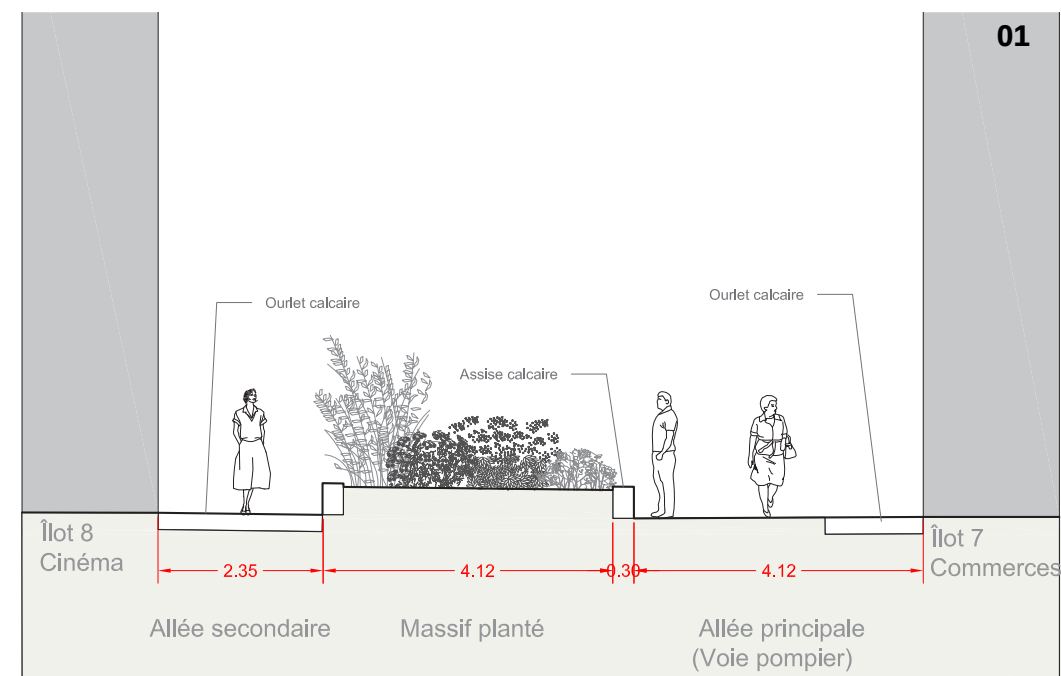
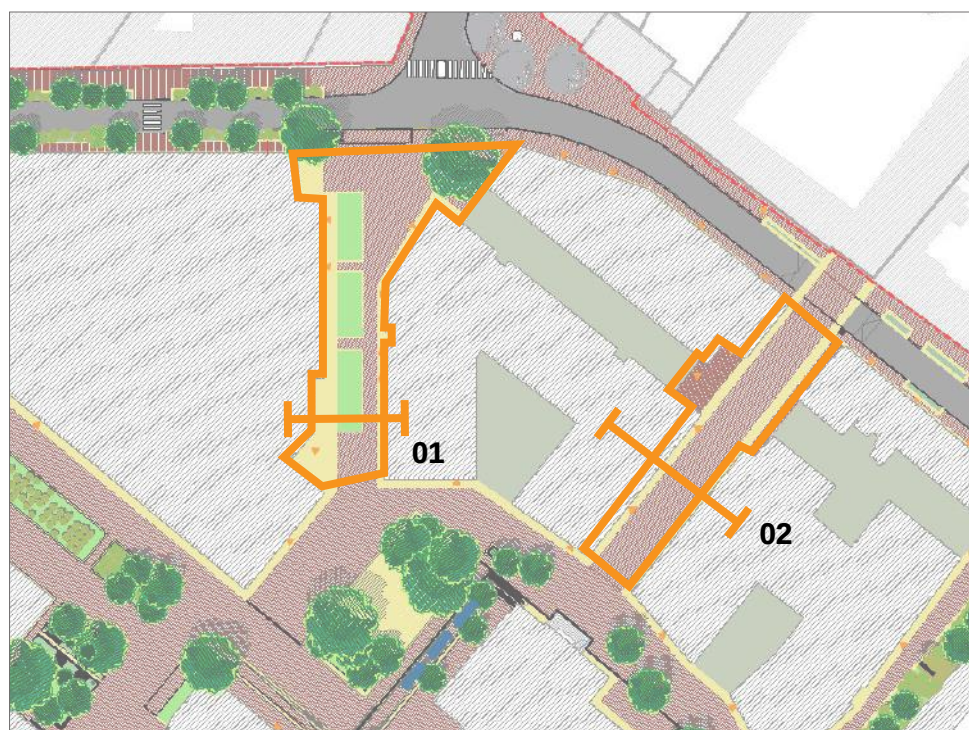
Ces deux venelles se greffent sur la Rue Léon Désoyer vers l'intérieur du quartier. Le projet prévoit deux ambiances différentes sur ces espaces afin de marquer des entrées identitaires, chacune affirmant les composantes du quartier.

LA VENELLE DU CINÉMA

Il s'agit d'une venelle marquée par des plantations surélevées notamment constituées de strates arbustives permettant d'habiller cette venelle de grande dimension.

LA VENELLE AU DROIT DU PAVILLON LAMANT

La venelle au droit du pavillon Lamant sera traitée de manière simple. C'est la qualité du calepinage de sol qui viendra mettre en exergue la perspective conduisant sur la façade historique et patrimoniale du bâtiment.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

4 LE PARVIS DES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE

UN PARVIS POUR LIER DEUX PROJETS

Les Résidences Yvelines Essonne ont également lancé une consultation en vue de dessiner l'îlot situé en vis-à-vis du cinéma conçu dans le cadre du projet Clos Saint-Louis.

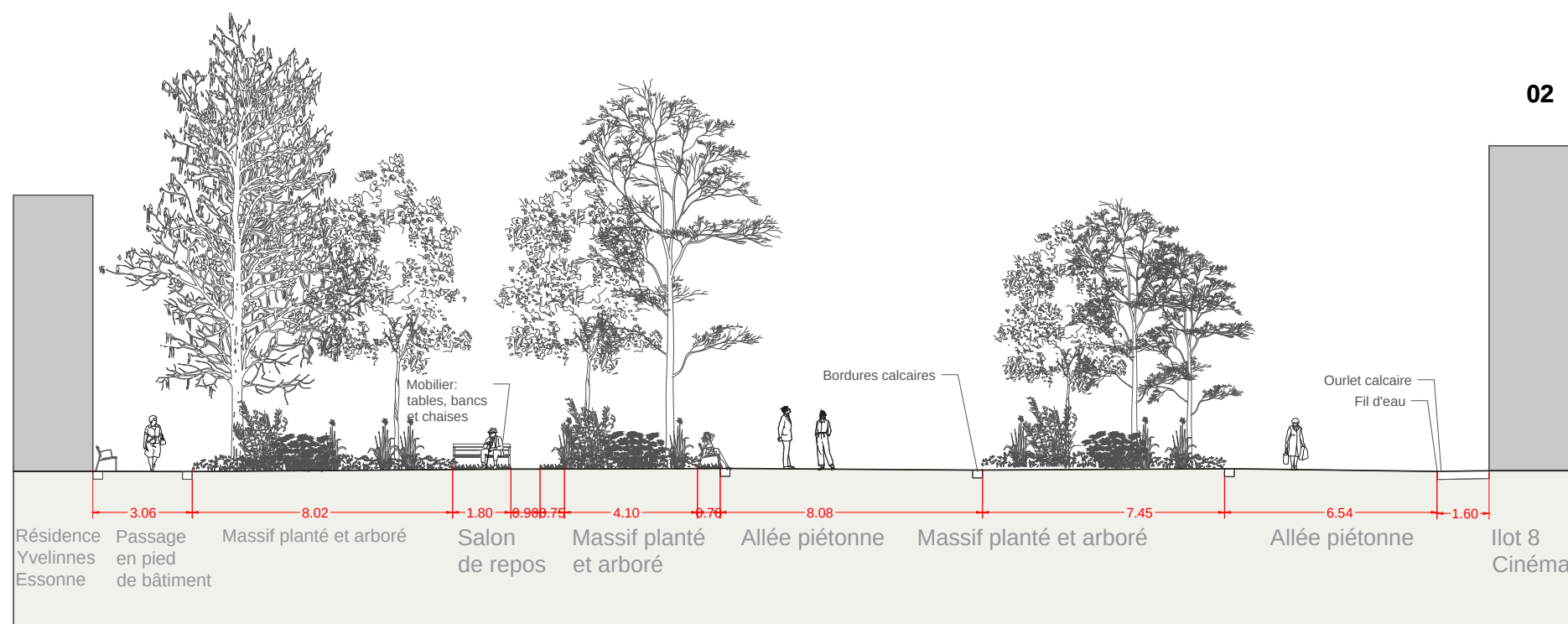
Afin d'éviter de voir deux projets différents coexister sans dialoguer, un parvis a été imaginé afin de permettre une liaison entre les deux projets.

UN PARVIS AUX AMBIANCES DE SALONS PAYSAGERS

De vastes espaces plantés viennent habiller ce parvis, permettant également d'intégrer le dos de la trémie du parking souterrain. Des plantations de baliveaux y sont envisagées.

Au sein de cette bande plantée, des passages sont ménagés afin de lier le projet des Résidences Yvelines Essonne au projet Clos Saint-Louis.

Leurs dimensions sont généreuses, permettant de créer des lieux en retrait de l'agitation de la place. Ils seront une invitation pour les riverains et usagers à s'approprier le projet grâce à l'installation de différentes typologies de mobilier.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

RUE LÉON DÉSOYER

Tous les abords du site ont été traités de manière homogène afin d'assurer une continuité entre l'intérieur du quartier, les voies périphériques et les existants.

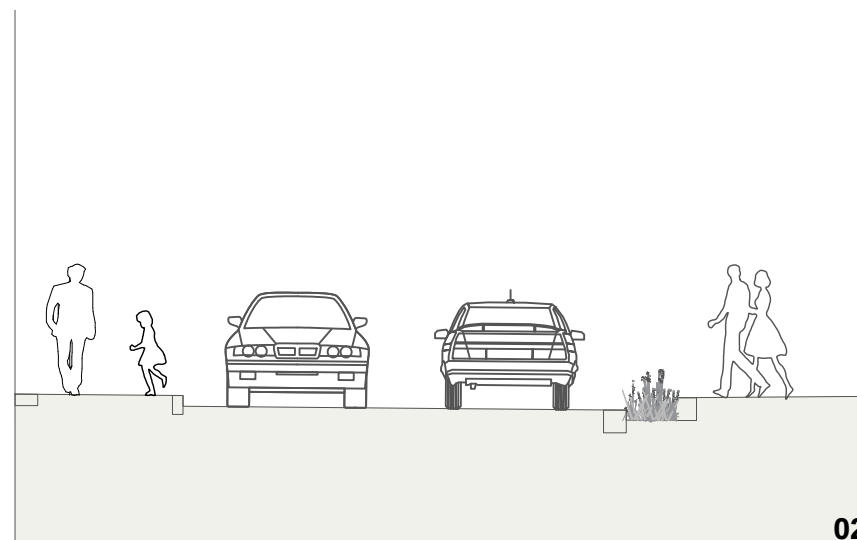
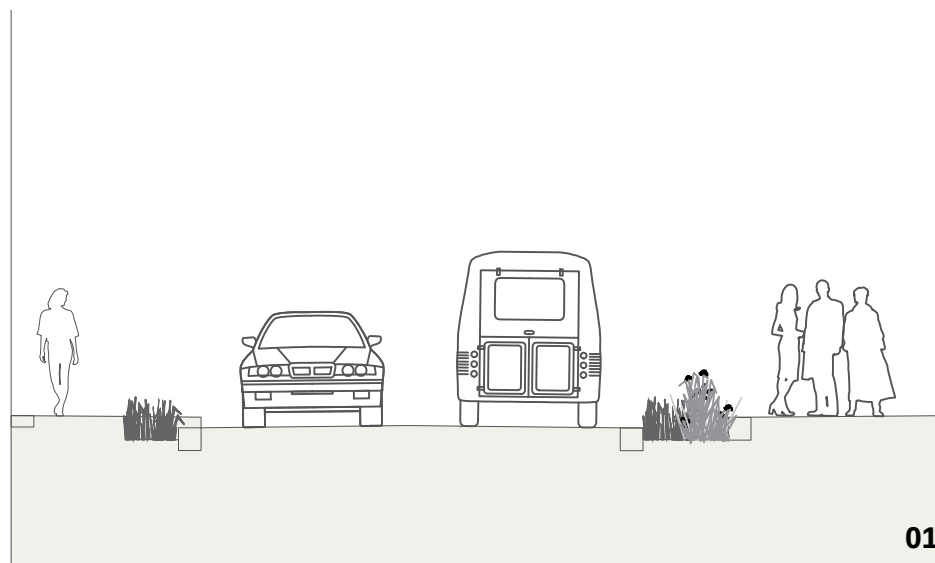
Le projet prévoit dans les grandes lignes de :

- Interroger la place de la voiture au profit des circulations douces, et des transports en commun lorsque cela est possible.
- Donner plus d'épaisseur aux espaces piétons et végétalisés pour plus de cohérence avec l'appellation d'un écoquartier au coeur de Saint-Germain-en-Laye.
- D'être le plus exemplaire possible sur la gestion des eaux de pluie. Un accompagnement végétal sous forme de noues assure ce rôle.

Sur la rue Léon Désoyer, une attention particulière a été portée lors du dessin du projet sur la place du piéton.

À l'état existant, l'espace de la rue est phagocyté par la voiture. Il ne reste que d'étroits couloirs en guise de trottoirs pour les piétons. Au sein du projet, nous avons décidé de donner de l'épaisseur aux piétons ainsi qu'une mise à distance des circulations véhicule par l'implantation de noues.

Les places rythment le parcours le long de cette rue, offrant des espaces de pauses aux usagers.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

RUE ARMAGIS

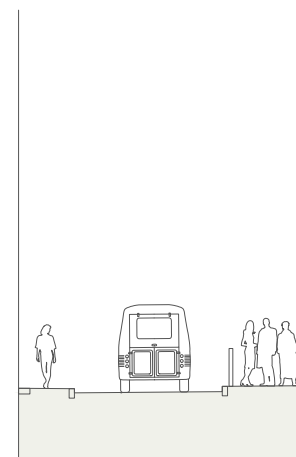
Le parti pris d'aménagement est le même que sur les autres rues périphériques.

Sur la rue Armagis, le projet prévoit de :

- Réduire l'emprise de la voirie circulée au profit des espaces de circulations douces et de noues qui gagnent en épaisseur.
- Des placettes sont aménagées, elles permettent de faire la rotule entre les rues périphériques et l'intérieur du quartier. Ces placettes marquent les entrées dans le quartier depuis ces extérieurs.
- La fin de la rue Armagis débouche sur la place Lamant, un espace majoritairement piéton.



01



02



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

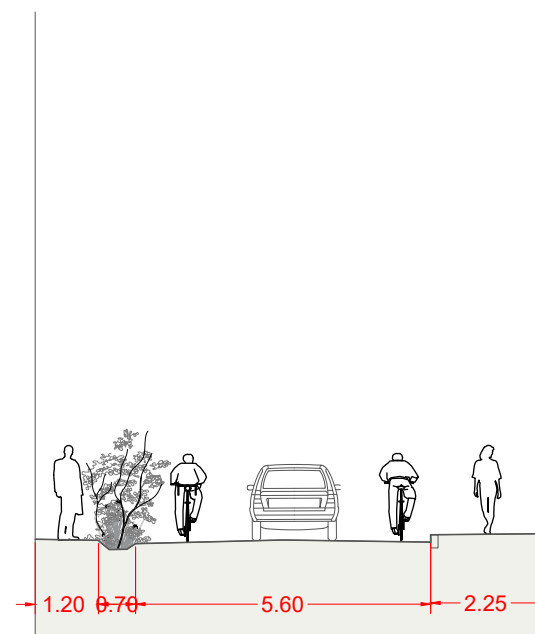
RUE D'OURCHES

La Rue d'Ourches, située au sud du quartier est une rue en sens unique, sur laquelle on trouve beaucoup d'utilisateurs cyclistes. La rue est également bordée de stationnements longitudinaux très liés à la présence actuelle de l'Hôpital.

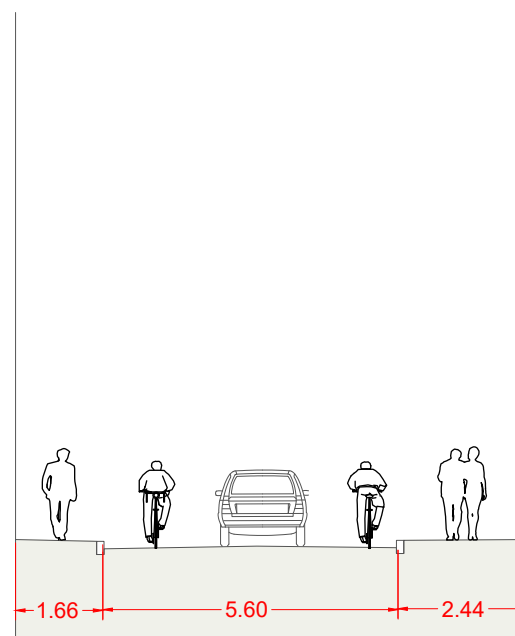
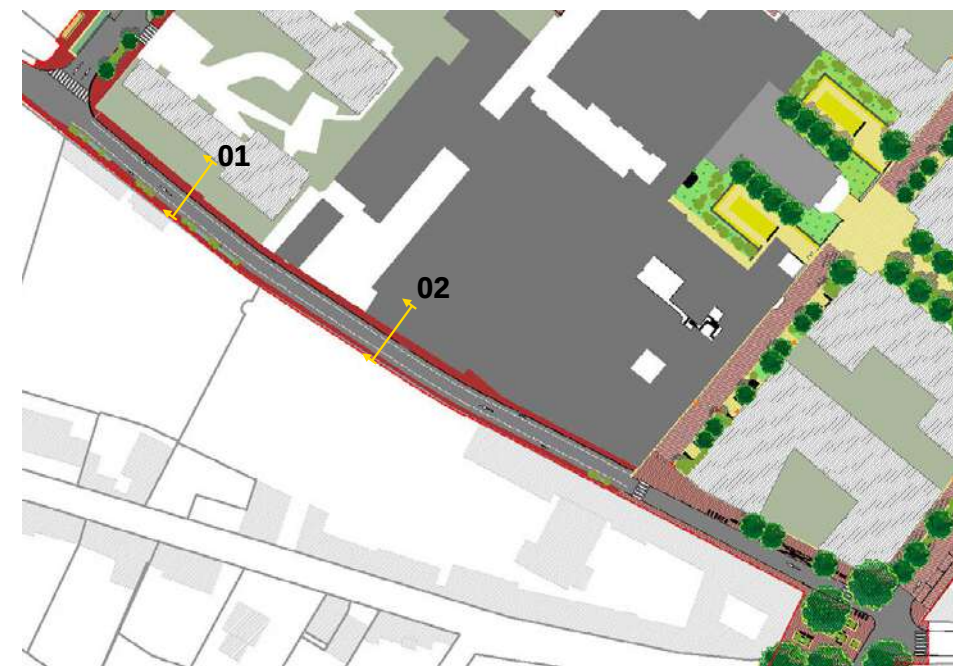
Dans les grandes lignes, le projet prévoit de rendre la cohabitation entre cyclistes et conducteur plus sereine et sécurisée, nous souhaitons également donner plus d'espace aux piétons au sein de cette rue.

Plus précisément, il s'agit :

- De matérialiser une piste cyclable d'1,20m permettant aux vélos de circuler avec plus d'aisance dans les deux sens .
- De conserver une voie à sens voiture unique Est-Ouest.
- Implanter des noues qui permettront de gérer les eaux pluviales.



01



02

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

RUE DU DOCTEUR LARGET

La Rue du Docteur Larget située à l'ouest du site est une rue résidentielle qui dessert les résidences Yvelines Essonne (bailleurs).

C'est une rue bordée d'un alignement de platanes existants.

Le projet prévoit :

- De densifier les plantations en pieds d'arbres. Au pied des résidences Yvelines Essonne, des bandes plantées (d'herbacées et de grimpantes) sont mises en place. De l'autre côté de la voirie des noues sont implantées permettant de gérer les eaux de ruissellement de la rue.
- De marquer les 18 places de stationnements localisées côté Est de la rue.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

DES GREFFES COHÉRENTES : LES PLACES

L'un des enjeux dans la requalification de ce quartier de l'Hôpital réside dans une greffe cohérente avec les abords existants. L'une des volontés principales de la maîtrise d'ouvrage est « d'étirer » l'hypercentre de la ville vers l'Ouest.

Pour se faire, et assurer une continuité perceptible entre l'intérieur du quartier et ces abords directs, le projet prévoit une série de places et de placettes :

- Le square des châteaux d'eau à l'Ouest du quartier, marque l'entrée au sein de l'Hyper-centre. Conçu sous la forme d'un vaste plateau, il dialogue avec les châteaux d'eau (repère historique de la ville) et le centre administratif, les mettant ainsi en valeur. Les arbres plantés seront de hautes tiges remontées sous couronne afin de laisser traverser la vue jusqu'aux commerces et enseignes du rez-de-chaussée tout en soulignant l'architecture des châteaux d'eau.

- La Place d'Alger au Nord du quartier. Elle permet de lier la venelle du cinéma avec la Rue d'Alger au Nord.

- La placette Rue Armagis, qui marque l'entrée dans le quartier (sur l'axe de Flâneries urbaines plus précisément) depuis l'Est.

- La place Lamant située au Sud du quartier, permettra de hiérarchiser les usages piétons et automobiles. Cette place est également l'opportunité de donner un parvis piéton commun aux deux équipements qui bordent le site au sud : l'établissement scolaire Saint-Augustin et la Maison de retraite des Soeurs Augustines.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

DES GREFFES COHÉRENTES : LES PLACES LA PLACE LAMANT

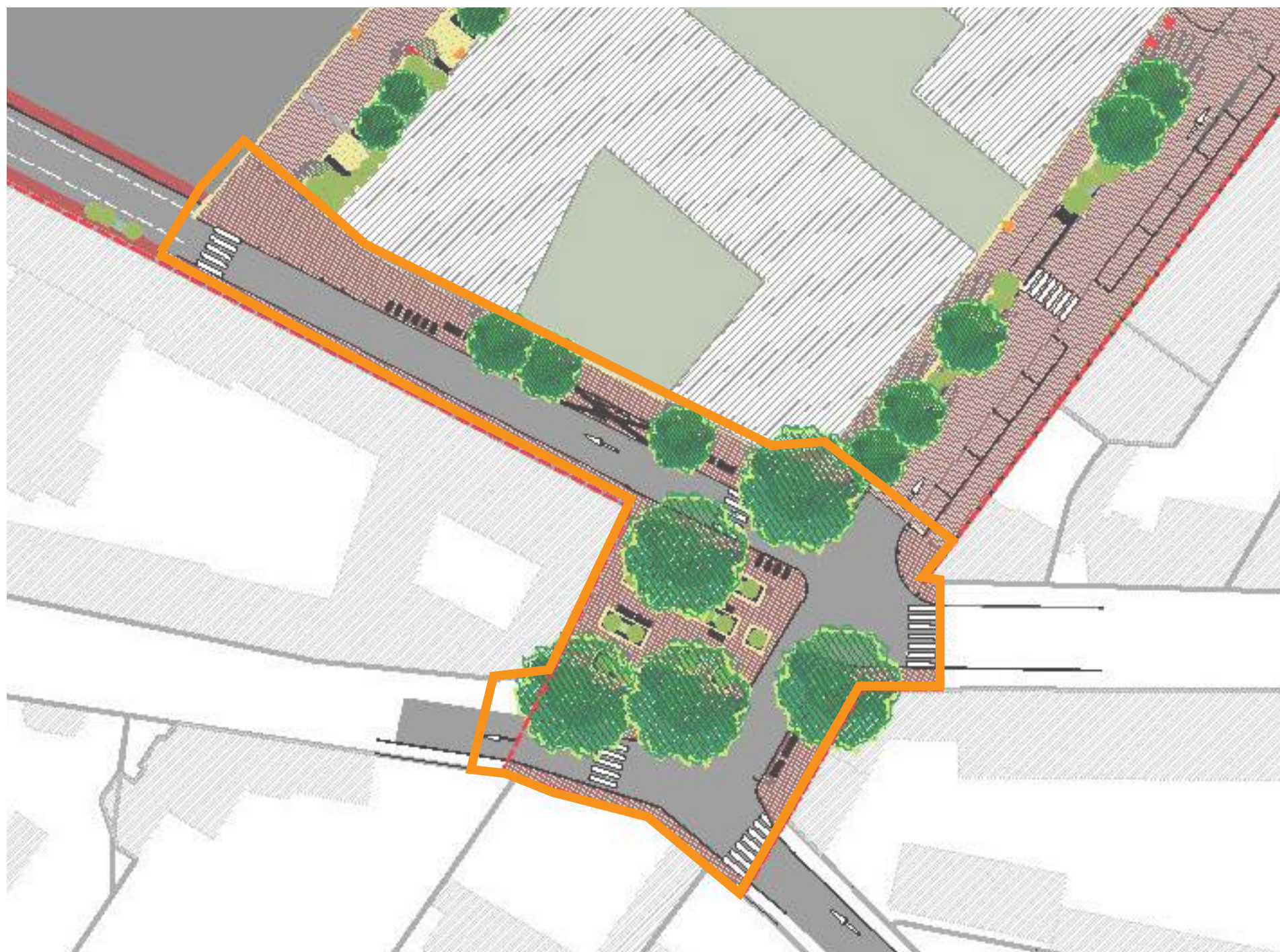
Située au Sud du quartier de l'Hôpital, la Place Lamant est une «rotule» mettant en relation deux équipements existants (la Maison de Retraite des Soeurs Augustines et l'établissement scolaire Saint-Augustin) auxquels viendra se rajouter la clinique Vivalto prévue dans le projet.

La place Lamant devient de fait un espace central qui doit être pensé à l'échelle du piéton, en prévoyant les flux nécessaires au bon fonctionnement de ces 3 établissements.

Le projet prévoit :

- Une redéfinition ainsi qu'une hiérarchisation des sens de circulation. La place de la voiture est réinterrogée au profit de plus de largeur pour le piéton.

- La mise en oeuvre d'une place liant les différents équipements. Cette place est pensée pour les usagers et notamment les élèves scolarisés dans l'établissement Saint-Augustin. La place devient un espace sur lequel les élèves peuvent attendre l'ouverture de l'établissement par exemple. Conçue à la manière d'un parvis, à la fois lieu de passage et lieu d'attente, les différents mobiliers ponctuant l'espace répondent à un vrai besoin sur ce lieu aujourd'hui entièrement dédié à la voiture.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

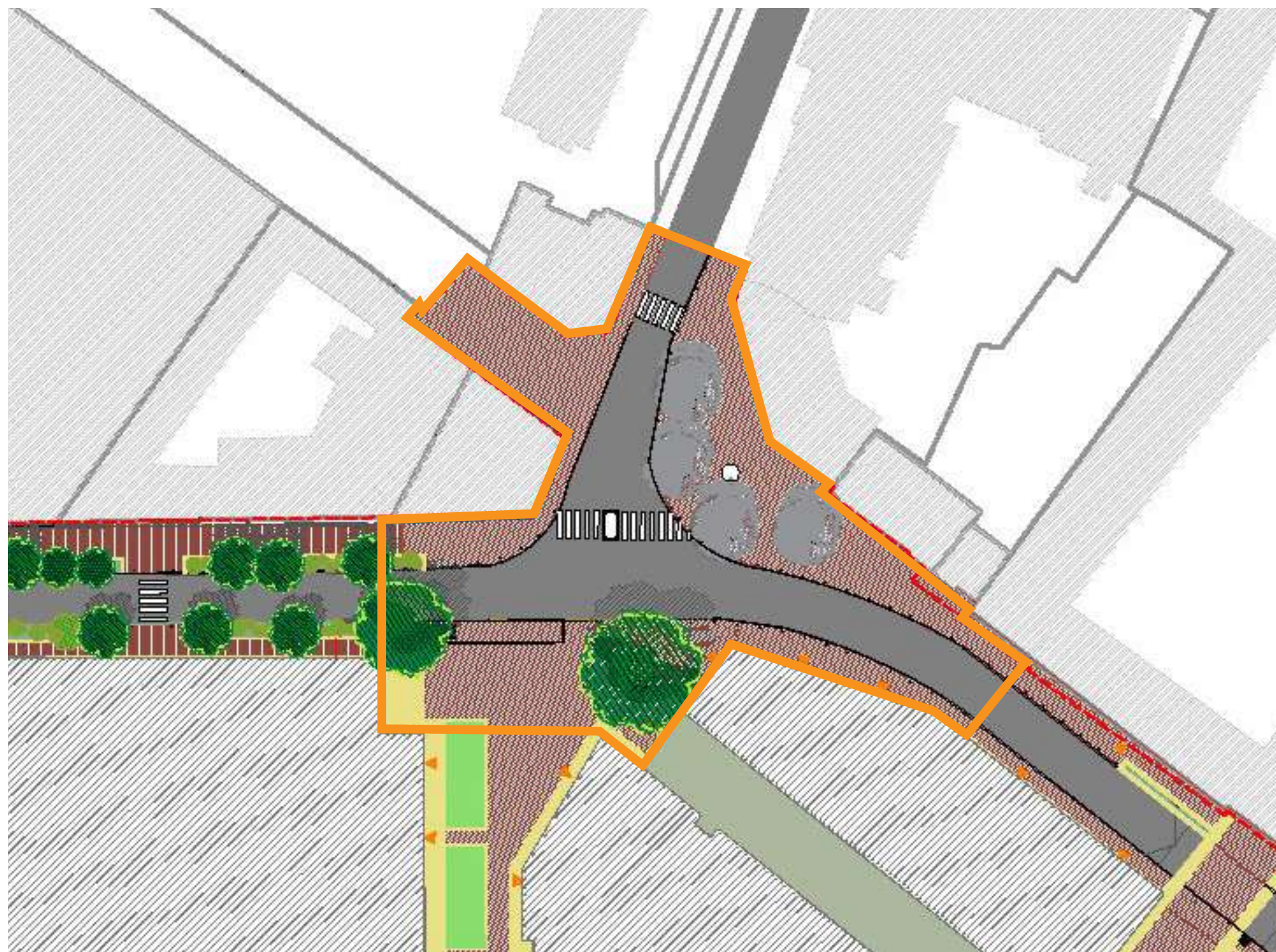
5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

DES GREFFES COHERENTES : LES PLACES LA PLACE D'ALGER

La Place d'Alger est un pivot entre la Rue Léon Désoyer, La rue d'Alger et le nouveau quartier de l'Hôpital. Il s'agit d'une des portes d'entrée sur le quartier, notamment par la venelle du cinéma.

Cette place située entre le centre administratif et l'établissement scolaire Jean Baptiste Poquelin est un espace à enjeu afin de donner corps à un espace d'attente pour les élèves qui aujourd'hui ne disposent pas de lieux d'attente à proprement parlé.

Le projet prévoit de réduire au strict nécessaire les espaces de voirie circulée et par conséquent de donner plus d'espace aux piétons. Les arbres présents sur le site sont conservés, de nouveaux mobiliers (les mêmes modèles que ceux présents à l'intérieur du quartier) sont mis en place.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

LES SENS DE CIRCULATIONS ET LES ACCÈS

Les sens de circulations sur les voies périphériques ne sont que très peu modifiés. Seule la rue Armagis, voit ses sens de circulation modifiés notamment sur la partie haute qui passe à sens unique depuis le nord vers le sud.

Le quartier de l'Hôpital est un quartier majoritairement piéton dans ses usages. Le projet prévoit une remise en cause totale de la voiture afin de libérer les espaces et mettre en valeur un patrimoine libéré de la présence automobile. Néanmoins, pour que ce quartier fonctionne au quotidien, nous avons prévu des accès véhicules afin de permettre la maintenance du quartier.

Légende

- Sens de circulation
- Borne escamotable
- |||| Barrière levante
- Place de livraisons
- Accès minute - ambulances
- Borne anti-intrusion (sur plateau)
- Limite physique par des noues et espaces plantés
- Limite physique par du mobilier urbain
- Bordure de trottoir haute



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

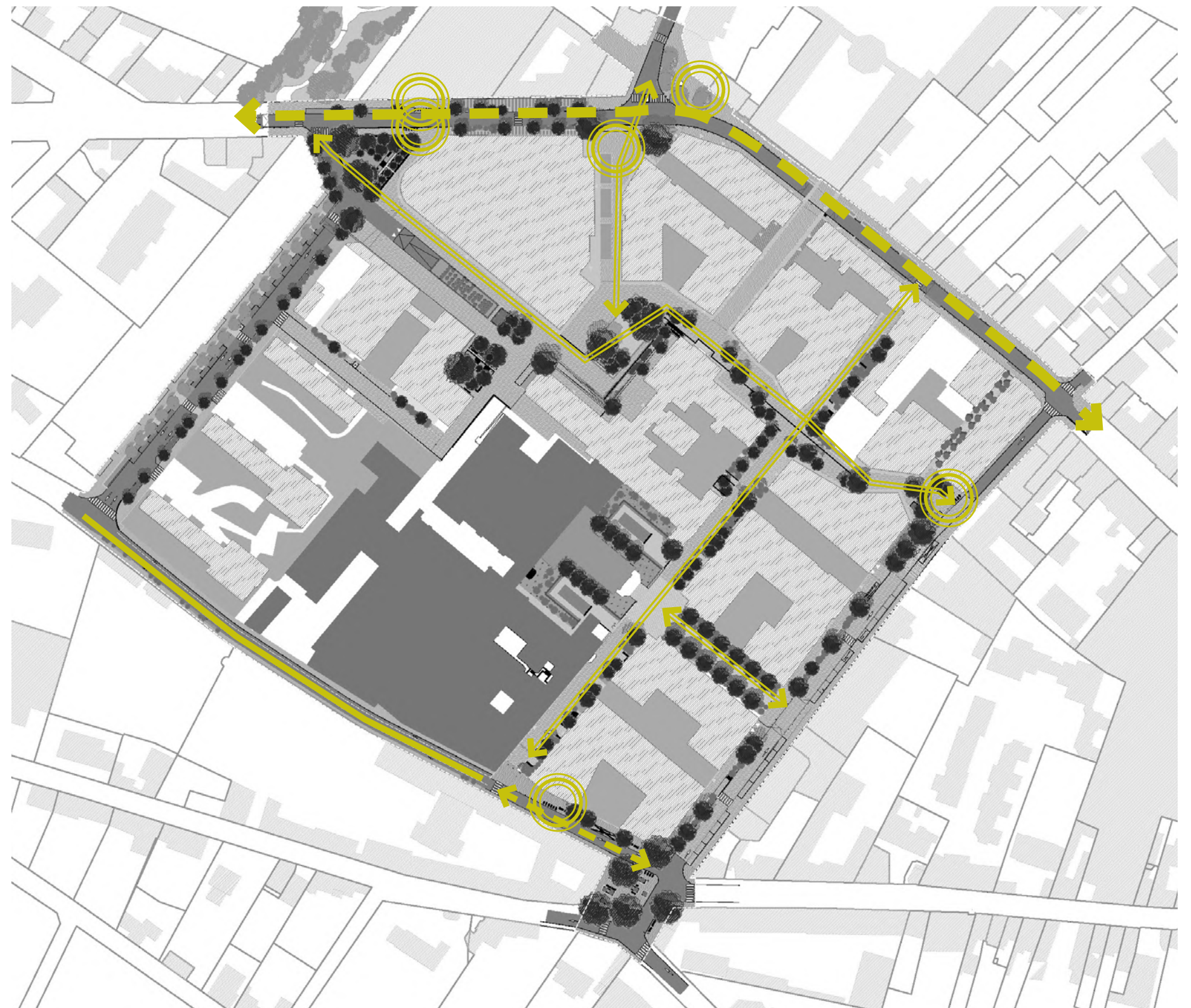
5 LA REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE

LES CIRCULATIONS DOUCES

La rue Désoyer marque une porte d'entrée de l'hyperdensité de ville pour les cycles. Elle traduit une circulation cyclable qui passe de pistes cyclables à un espace partagé qui annonce l'entrée du centre-ville commerçant sur lequel la diffusion des modes de transport est à prendre en compte. La rue d'Ourche permettra un double sens cyclable, quant au reste du quartier, nous proposons que la circulation des cycles soit autorisée au pas dans toutes les ruelles, venelles, et allées.

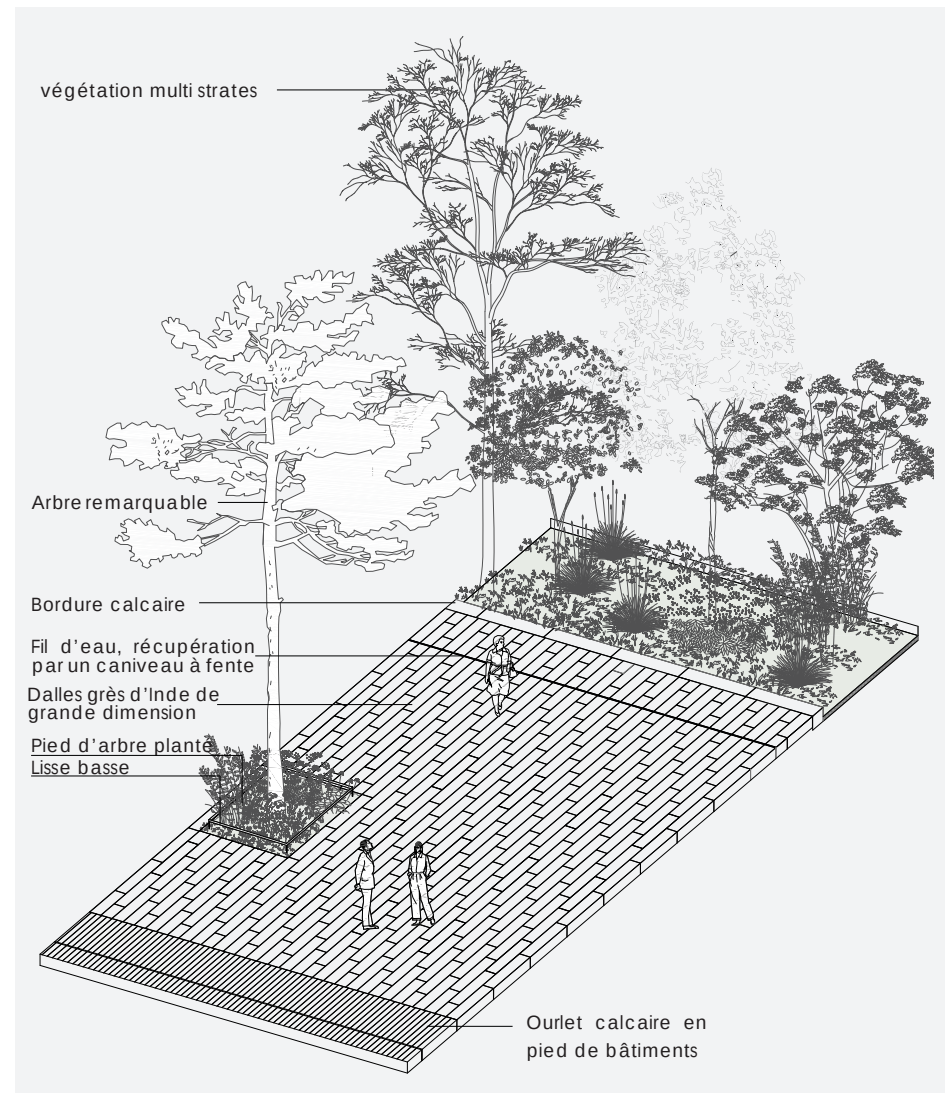
Légende

- ↔ Rue Léon Désoyer
Chaussée partagée
- Rue d'Ourche.
Double sens cyclable
- ↔ Traversée du quartier
Rue piétonne circulation au pas
- ⊙ Emplacements pour les accroches vélo

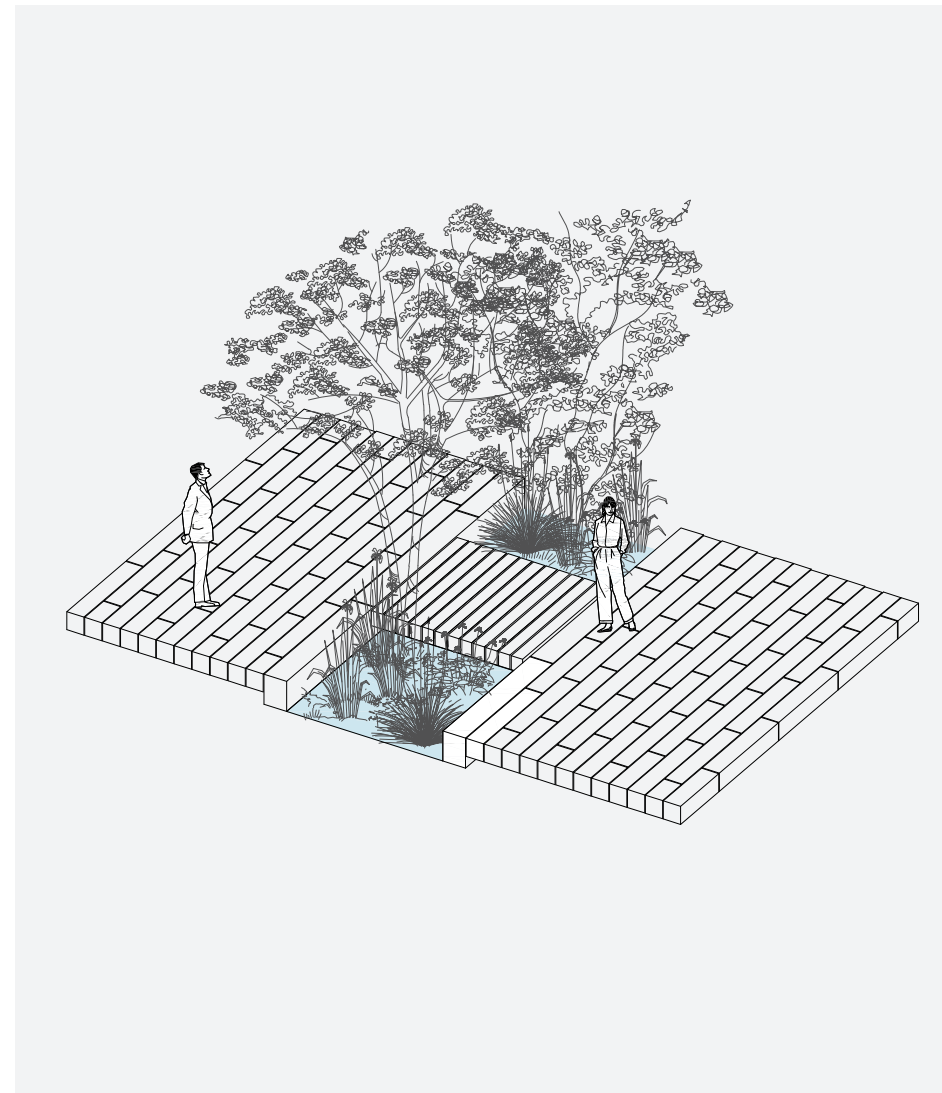


4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

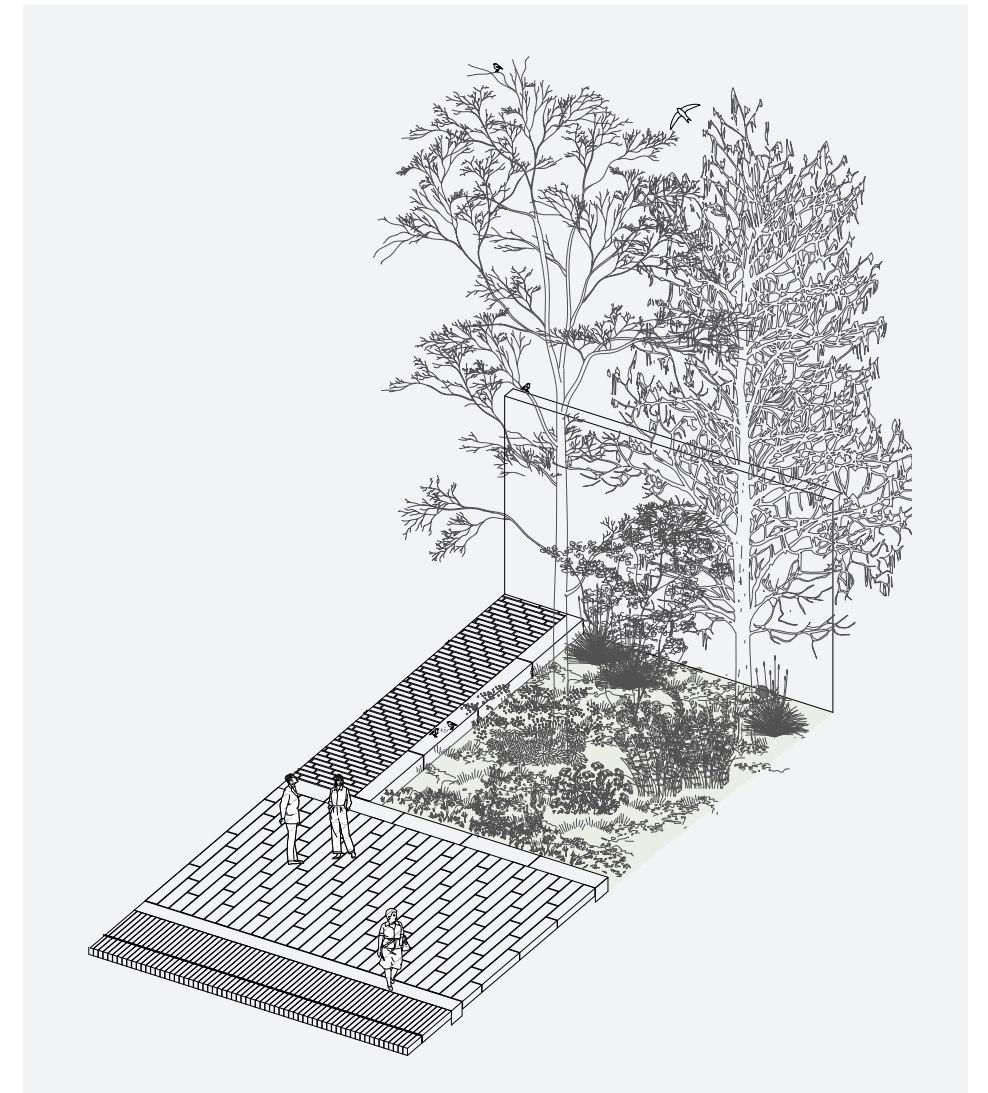
6 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ



DES ESPACES DE VEGETATION MULTISTRATES SUR L'AXE EST-OUEST



LES NOUES - DES MILIEUX HUMIDES RICHES ÉCOLOGIQUEMENT



LES MASSIFS DE LA BARONNE GÉRARD DES REPÈRES DE BIODIVERSITÉ



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

7 AMBIANCE VÉGÉTALE - SUPPORT URBAIN

UNE PALETTE VÉGÉTALE ADAPTÉE ISSUE DU TERRITOIRE

La palette végétale envisagée dans le projet est directement inspirée de la forêt de Saint-Germain-en-Laye. La qualité patrimoniale et paysagère de cette entité nous a incités à proposer cette palette qui est cohérente avec le parti-pris général de faire de cet écoquartier la réminiscence des paysages du territoire.

Les essences arborées choisies rappellent la majesté des arbres présents dans cette forêt aux portes de l'Hypercentre. Les espèces arbustives et herbacées sont choisies pour leur bonne adaptation aux milieux ainsi que leur provenance.

Le choix s'appuie aussi sur un souci du dialogue futur entre les bâtiments et les arbres. Le projet prévoit aux endroits stratégiques des arbres de haut jet afin de marquer les lieux de rencontres, les places, les points d'articulation du quartier.

Sur les espaces plus intimes, le projet prévoit la mise en place d'un couvert végétal plus dense, permettant une mise à distance des logements (garantie d'une intimité respectée pour les habitants) ainsi que la construction d'une ambiance paysagère rappelant le sous-bois, la densité de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.



Quercus petraea



Fraxinus oxyphylla



Fagus sylvatica



Castanea sativa (baliveau)



Betula pendula



Acer campestre



Pinus sylvestris / Pinus laricio



Carpinus betulus



Tilia cordata

*Orientation de la palette par le catalogue de la flore vernaculaire
d'Ile-de-France Conservatoire botanique national du Bassin parisien*

—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
7 AMBIANCE VÉGÉTALE - MULTISTRATE



CENTAUREA ruthenica



Rosa canina



Amelanchier ovalis Medik.



Cornus mas



Astragalus glycyphyllos L.



Calluna vulgaris



Molinia caerulea



Pulmonaria longifolia



Chamomilla vulgaris



Campanula rotundifolia L.



Briza media



Euonymus europaeus



Digitalis lutea



Digitalis purpurea



Deschampsia cespitosa &
Deschampsia flexuosa



Foeniculum vulgare



Daucus carota

Orientation de la palette par le catalogue de la flore vernaculaire d'Ile-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin parisien

—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
7 AMBIANCE VÉGÉTALE - SUPPORT POREUX - SEC



Thymus pulegioides



Allium sphaerocephalon L.



Verbascum thapsus L.



Alyssum montanum



Festuca filiformis



Eryngium campestre



Dianthus carthusianorum



Plantago lanceolata



Euphorbia amygdaloides



Melica uniflora



Aira caryophyllea



Agrimonia eupatoria



Hypericum maculatum

Orientation de la palette par le catalogue de la flore vernaculaire d'Ile-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin parisien

—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
7 AMBIANCE VÉGÉTALE - HUMIDE



Acer campestre



Cornus sanguinea



Berula erecta



Bolboschoenus maritimus



Stachys palustris L.



Carex digitata



Carex acutiformis



Alnus glutinosa



Juncus effusus



Euphorbia palustris



Salix caprea L.



Iris pseudacorus L.

Orientation de la palette par le catalogue de la flore vernaculaire d'Ile-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin parisien

—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
7 AMBIANCE VÉGÉTALE - HUMIDE



Campanula trachelium L.



Iris foetidissima



Lamium album



Symphytum officinalis



Salix alba



Viburnum opulus



Eutrochium maculatum



Angelica sylvestris



Anémone sylvestris



Chamerion angustifolium



Crataegus monogyna



Quercus petraea



Dipsacus fullonum

Orientation de la palette par le catalogue de la flore vernaculaire d'Ile-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin parisien

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

8 LE RÔLE DES ESPACES PLANTÉS DANS LA STRUCTURATION DE L'ESPACE PUBLIC

LES ARBRES SUPPORTS DE COHÉRENCE DE L'ESPACE

Les arbres jouent un rôle primordial dans la perception de l'espace public. La nature de leur essence, leur taille, le diamètre du houppier sont autant d'éléments conditionnant le ressenti de l'usager dans l'espace.

Sur le plan ci-à-côté, les sujets arborés sont catégorisés selon de grands critères, permettant d'expliquer le rôle de chacun des arbres.

– Les arbres structurants, ils s'agit d'essence de haute taille, aisément reconnaissable par les usagers (chêne, pin, châtaignier). Ils constituent des repères au sein du quartier (notamment sur les places), ce sont également des accroches, des rotules qui nous permettent de marquer verticalement un croisement entre deux axes importants. Ils permettent aussi de signifier les entrées (notamment à l'ouest, mais également au sud sur la rue de Baronne Gérard).

– Les arbres d'alignement, ils s'adossent sur des axes, sur des perspectives permettant de cadrer les vues. C'est particulièrement le cas sur l'allée Saint-Louis, ou encore sur les flancs de la chapelle.

Les arbres d'alignement permettent également d'habiller des murs aveugles.

– Les arbres isolés de petites envergures. Ce sont des arbres à l'échelle du piéton. Il est important d'échelonner les tailles de plantations des sujets arborés afin de garantir une croissance pérenne et à terme la bonne végétalisation de l'écoquartier. Ils permettent également de ponctuer un linéaire, lui apportant un rythme, cohérent avec celui dessiné par l'architecture.

– Les masses boisées, elles sont particulièrement présentes sur la Rue de la Baronne Gérard (où les reprennent la structure végétale historique du lieu), ainsi que sur le parvis des Résidences Yvelines Essonne. Elles permettent de créer des espaces de pause et d'intimité. Ces masses boisées sont composées de végétation herbacée, de sujets arborés déjà formés, mais également de petits baliveaux localisés au dessus de la rampe d'accès au parking



Légende

- Arbres structurant de haute taille
- Arbres d'alignements
- Arbres existants
- Arbres ponctuels
- Masse boisée, massif, bosquet
- Jardin des simples
- Noûe plantée

—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
8 LE RÔLE DES ARBRES DANS LA STRUCTURATION DE L'ESPACE PUBLIC

RÉFÉRENCES VÉGÉTALES :
DES ESSENCES CARACTÉRISTIQUES ET IDENTIFIABLES PAR LES
USAGERS



Quercus petraea



Fagus sylvatica



Castanea sativa (baliveau)



Carpinus betulus

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

COEFFICIENT BIOTOPE - LE PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE L'OAP

Le **COEFFICIENT BIOTOPE** par surface décrit «la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (c'est-à-dire les surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables) par rapport à la surface totale de la parcelle.» *Source PLU*
Il permet ainsi de quantifier les espaces dévolus à la nature en ville et particulièrement au cœur du quartier de l'Hôpital.

- Ce coefficient se calcule par grands postes:
- Surface imperméable ou sans végétation
 - Surface semi-ouverte avec végétation
 - Espace vert sur dalle (épaisseur de terre ≤ 80 cm)
 - Espace vert sur dalle (épaisseur de terre > 80 cm)
 - Espace vert de pleine terre
 - Toiture végétalisée (épaisseur de substrat ≤ 20 cm)
 - Toiture végétalisée (épaisseur de substrat > 20 cm)
 - Verdissement vertical

Sont représentées au sein du projet global les catégories: de pleine terre, de surface semi-ouverte avec végétation, les espaces verts sur dalle ainsi que les surfaces imperméable ou sans végétation.

Nous avons veillé au sein de ce projet, qui rappelons-le est un écoquartier, à donner le maximum de place possible à la nature, tout en prenant en compte les contraintes urbaines (gestion, accès, défense incendie, commerces...). Le projet proposé au sein d'un site contraint, améliore très sensiblement la situation actuelle en **PASSANT D'UN COEFFICIENT BIOTOPE DE 0.081 À 0,21 POUR LES ESPACES PUBLICS DU PA COMPRIS DANS L'OAP**

Pour rappel, au titre des dispositions générales, le présent PA n'est pas tenu d'atteindre les exigences du PLU (coefficient à 0,3)

Légende

- Espace vert de pleine terre
- Surface semi-ouverte avec végétation
- Espace vert sur dalle (épaisseur de terre inférieure ou égale à 80cm)
- Surface imperméable ou sans végétation
- Périmètre de l'OAP
- Périmètre du PA



—

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

COEFFICIENT BIOTOPE - LE PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE L'OAP- CALCULS

Surface totale de la parcelle	21279
-------------------------------	-------

Type de surface	Detail	Coefficient unitaire	Surface du projet	Rapport par surface
Surface imperméable ou sans végétation	Revêtement imperméable pour l'air et l'eau ou sans végétation (béton, bitume, dallage etc)	0	16360	0
Surface semi-ouverte avec végétation	Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétation (dallage disjoint en bois, pierre de treillis de pelouse)	0,5	410	205
Espace vert sur dalle (épaisseur de terre inférieure ou égale à 80cm)	Espace vert sur dalle avec une épaisseur de terre inférieure ou égale à 80cm	0,5	403	201,5
Espace vert sur dalle (épaisseur de terre supérieur à 80cm)	Espace vert sur dalle avec une épaisseur de terre supérieure à 80cm	0,7	0	0
Espace vert de pleine terre	Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune	1	4106	4106
Toiture végétalisée (épaisseur du substrat inférieur ou égal à 20 cm)	Végétalisation extensive ou semi-intensive avec substrat peu épais	0,4	0	0
Toiture végétalisée (épaisseur du substrat supérieur à 20 cm)	Végétalisation semi-intensive ou intensive avec substrat épais et une plantation diversifiée d'au moins deux strates	0,7	0	0
Verdissement vertical	Végétalisation des murs jusqu'à 10m de hauteur avec une plantation diversifiée	0,5	0	0

Coefficient de biotope	0,212063537
------------------------	-------------

POUR RAPPEL, LE COEFFICIENT DE BIOTOPE DES ESPACES PUBLICS DU PA COMPRIS AU SEIN DE L'OAP À L'ÉTAT EXISTANT EST DE 0.0815

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

COEFFICIENT BIOTOPE - PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE LA ZONE UA

La zone UA, correspond au centre-ville élargi autour du des sites patrimoniaux remarquables (anciens secteurs sauvegardés) et au tissu urbain traditionnel marqué par des continuités bâties le long des axes historiques .

Elle comprend deux secteurs :

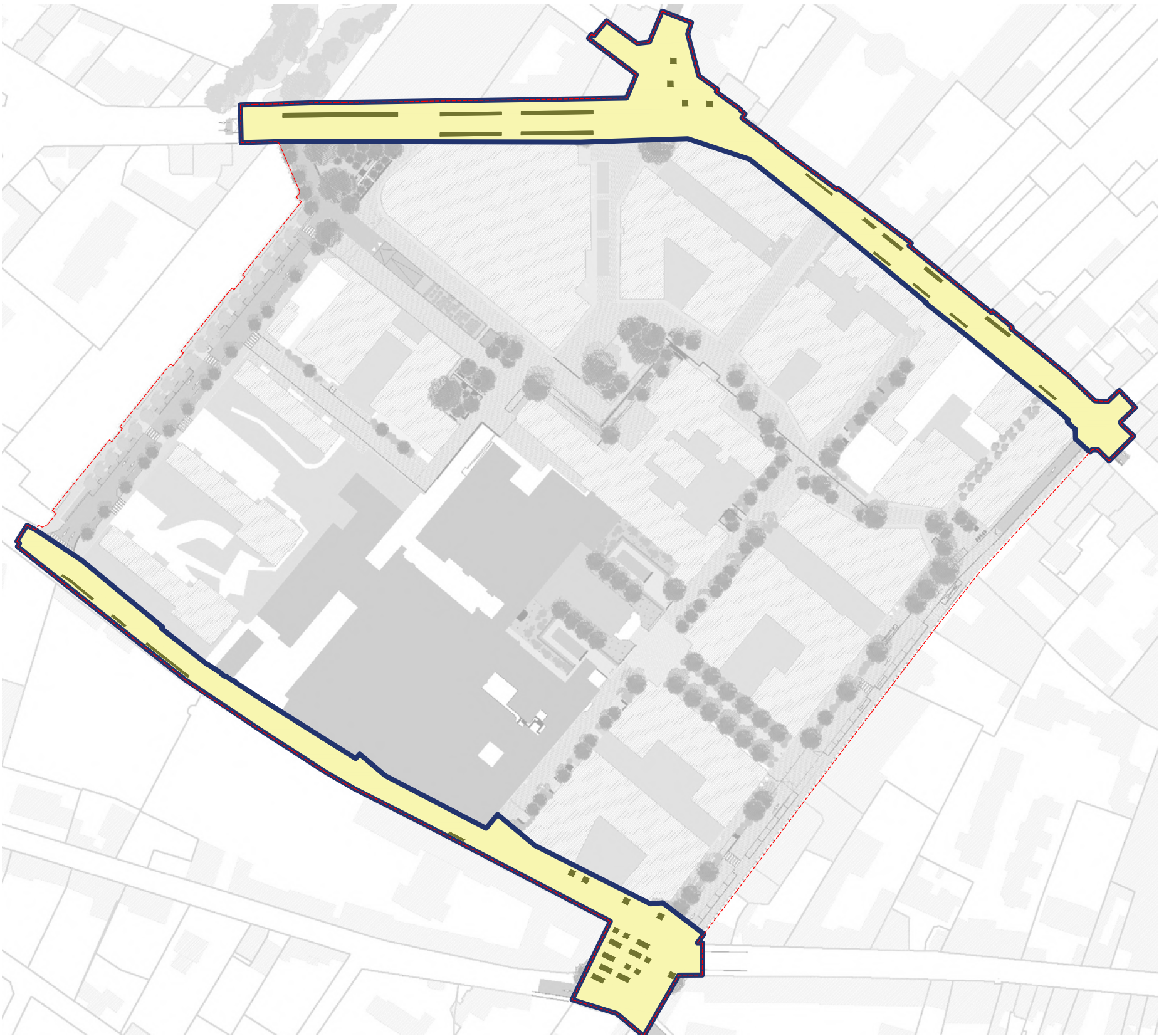
- Secteur UAa, qui correspond au tissu situé en périphérie du centre-ville, tissu de faubourg, dont les hauteurs des constructions sont plus faibles ;
- Secteur UAp, qui correspond au tissu patrimonial remarquable situé en vis-à-vis du SPR.

Les rues d'Ourches et Léon Désoyer sont comprises en zone UA elle ont donc fait l'objet d'une attention particulière en terme de qualité environnementale de projet. Autant que possible, les trottoirs sont plantés permettant une gestion fine des eaux de pluies et une diversité de milieux et d'essences végétales qui bénéficieront de massifs pleine terre.

Là encore, le projet propose une amélioration de l'état existant **EN PASSANT D'UN COEFFICIENT BIOTOPE DE 0.0002 À 0.03** tout en concervant les usages du sites.

Légende

-  Espace vert de pleine terre
-  Surface imperméable ou sans végétation
-  Périmètre de l'UA
-  Périmètre du PA



—

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

COEFFICIENT BIOTOPE - PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE LA ZONE UA - CALCULS

Surface totale de la parcelle	9428
-------------------------------	------

Type de surface	Detail	Coefficient unitaire	Surface du projet	Rapport par surface
Surface imperméable ou sans végétation	Revêtement imperméable pour l'air et l'eau ou sans végétation (béton, bitume, dallage etc)	0	9058	0
Surface semi-ouverte avec végétation	Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétation (dallage disjoint en bois, pierre de treillis de pelouse)	0,5	0	0
Espace vert sur dalle (épaisseur de terre inférieure ou égale à 80cm)	Espace vert sur dalle avec une épaisseur de terre inférieure ou égale à 80cm	0,5	0	0
Espace vert sur dalle (épaisseur de terre supérieur à 80cm)	Espace vert sur dalle avec une épaisseur de terre supérieure à 80cm	0,7	0	0
Espace vert de pleine terre	Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune	1	370	370
Toiture végétalisée (épaisseur du substrat inférieur ou égal à 20 cm)	Végétalisation extensive ou semi-intensive avec substrat peu épais	0,4	0	0
Toiture végétalisée (épaisseur du substrat supérieur à 20 cm)	Végétalisation semi-intensive ou intensive avec substrat épais et une plantation diversifiée d'au moins deux strates	0,7	0	0
Verdissement vertical	Végétalisation des murs jusqu'à 10m de hauteur avec une plantation diversifiée	0,5	0	0

Coefficient de biotope	0,039244803
------------------------	-------------

POUR RAPPEL, LE COEFFICIENT DE BIOTOPE DES ESPACES PUBLICS DU PA COMPRIS AU SEIN DE L'UA À L'ÉTAT EXISTANT EST DE 0.00028

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

COEFFICIENT D'IMPERMÉABILISATION - PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE LA ZONE UA

L'imperméabilisation des sols est le recouvrement permanent d'un sol par un matériau artificiel imperméable dont les exemples les plus cités sont l'asphalte ou le béton.

Ce phénomène a pris des proportions importantes au cours des dernières décénies et fait partie des principaux processus de dégradation des sols et augmente le risque d'inondation, contribue au réchauffement de nos villes et menace la diversité biologique.

Dans ce projet d'écoquartier et dans le périmètre du PA et Des espaces publics compris au sein de la zone UA (voir plan), un élan est donné pour désimperméabiliser une partie des trottoirs grâce à des noues qui gèreront l'eau de pluie.

Sur l'état existants de ce secteur, l'imperméabilisation représente la quasi totalité des espaces publics. Le projet permettra de diminuer sensiblement ce taux.

Légende

- Espaces verts engazonnée pleine terre (hors cheminements et voiries internes)
- Cheminement ou place en revêtement imperméable
- Voirie ou parking en enrobé classique imperméable
- Périmètre de l'UA
- Périmètre du PA



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

COEFFICIENT D'IMPERMÉABILISATION - PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE LA ZONE UA

ÉTAT EXISTANT

Surface totale de la parcelle			9428
Type de surface	Detail	Coefficient unitaire	Surface du projet
Toitures	Toiture en pente ou terrasse (gravillonnée ou non)	1	0
	Toiture végétalisées extensives (epaisseur de substrat inférieur stricte à 15 cm)	0,7	0
	Toiture végétalisées semi-intensives (epaisseur de substrat entre 15 et 30 cm)	0,6	0
	Toiture végétalisées intensives (épaisseur de substrat supérieure stricte à 30 cm)	0,4	0
Voirie et parking	Voirie ou parking en enrobé classique imperméable	1	5255
	Parking végétalisé	0	0
	Chaussée à structure réservoir perméable sur sol à dominante limoneuse ou argileuse	0,7	0
	Chaussée à structure réservoir perméable sur sol à dominante sableuse	0,4	0
Cheminement et place pour piétons	Cheminement ou place en revêtement imperméable	1	4165
	Cheminement ou place en béton poreux, stabilisé ou en pavage à large joints (sauf situé sur dalle)	0,6	0
	Espaces verts sur dalle (ou végétalisation intensive avec épaisseur de substrat supérieure à 30cm)	0,4	0
	Espaces verts engazonnée pleine terre (hors cheminements et voiries internes)	0,2	8
	Espaces verts boisés (couverture par des arbres à plus de 70% en projection au sol, hors cheminements et voiries internes)	0,1	0
Coefficient d'imperméabilisation			1,114934238

APRÈS RÉALISATION DU PROJET

Surface totale de la parcelle			9428
Type de surface	Detail	Coefficient unitaire	Surface du projet
Toitures	Toiture en pente ou terrasse (gravillonnée ou non)	1	0
	Toiture végétalisées extensives (epaisseur de substrat inférieur stricte à 15 cm)	0,7	0
	Toiture végétalisées semi-intensives (epaisseur de substrat entre 15 et 30 cm)	0,6	0
	Toiture végétalisées intensives (épaisseur de substrat supérieure stricte à 30 cm)	0,4	0
Voirie et parking	Voirie ou parking en enrobé classique imperméable	1	4855
	Parking végétalisé	0	0
	Chaussée à structure réservoir perméable sur sol à dominante limoneuse ou argileuse	0,7	0
	Chaussée à structure réservoir perméable sur sol à dominante sableuse	0,4	0
Cheminement et place pour piétons	Cheminement ou place en revêtement imperméable	1	4573
	Cheminement ou place en béton poreux, stabilisé ou en pavage à large joints (sauf situé sur dalle)	0,6	0
	Espaces verts sur dalle (ou végétalisation intensive avec épaisseur de substrat supérieure à 30cm)	0,4	0
	Espaces verts engazonnée pleine terre (hors cheminements et voiries internes)	0,2	370
	Espaces verts boisés (couverture par des arbres à plus de 70% en projection au sol, hors cheminements et voiries internes)	0,1	0
Coefficient d'imperméabilisation			1,037759864

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

PLEINE TERRE - PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS COMPRIS AU SEIN DE LA ZONE UA

Dans cette partie du projet située dans le périmètre de la zone UA, les espaces plantés sont essentiellement de la pleine terre afin de permettre un bon développement des arbres et arbustes.

La surface dédiée à la pleine terre est augmentée, passant de 0.06% à 3.92%.

Légende

Espace vert de pleine terre

Périmètre de l'UA

Périmètre du PA



—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
9 L'ESPACE PUBLIC SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

PLEINE TERRE - PÉRIMÈTRE DU PA ET DES ESPACES PUBLICS
COMPRIS AU SEIN DE LA ZONE UA

Surface totale de la parcelle			9428
Type de surface	Detail	Surface avant projet	Surface totale
Espace vert de pleine terre	Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune	6	9428
Surface de pleine terre en %			0,06

Surface totale de la parcelle			9428
Type de surface	Detail	Surface après projet	Surface totale
Espace vert de pleine terre	Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune	370	9428
Surface de pleine terre en %			3,92

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

10 UN QUARTIER ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

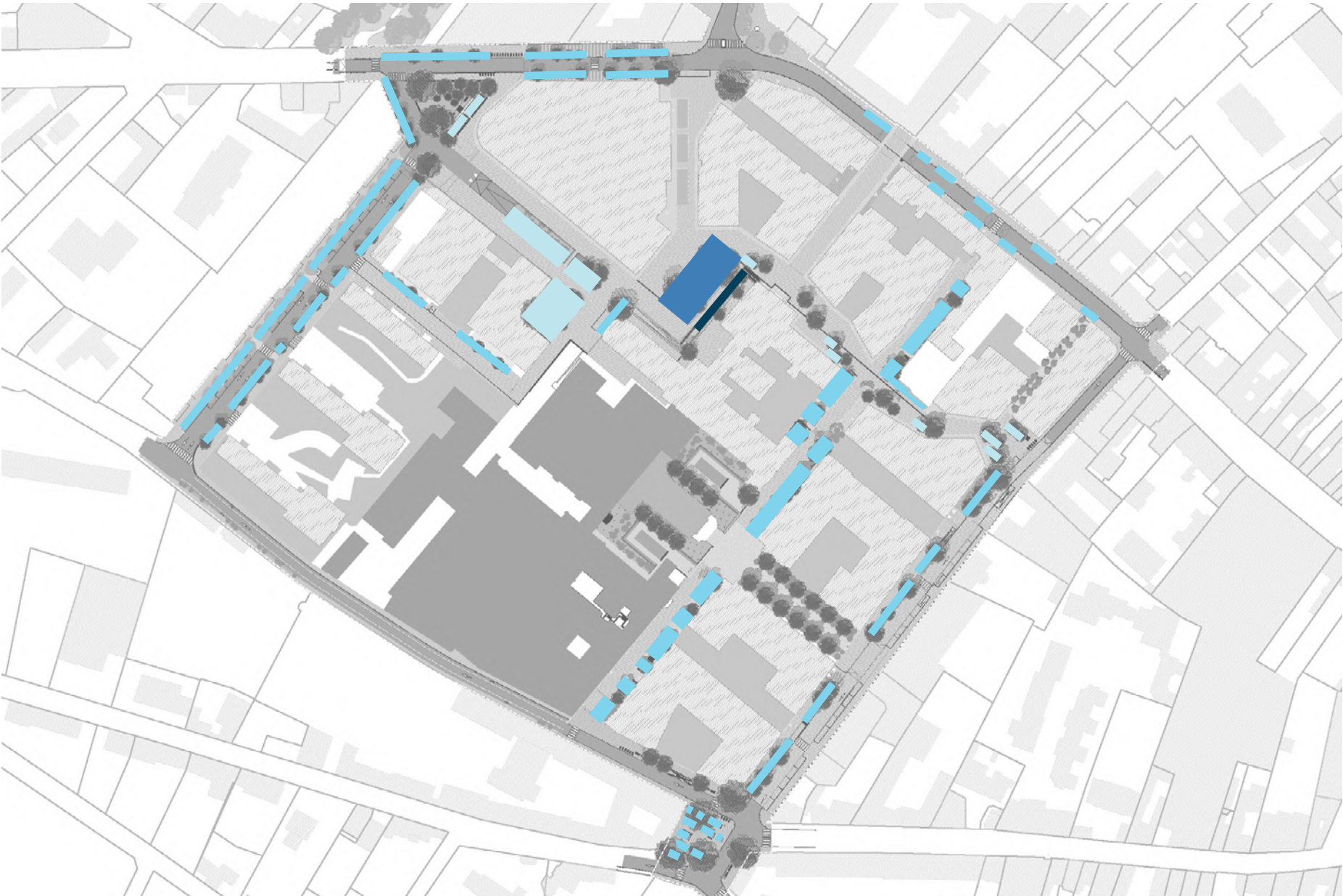
LA PLACE DE L'EAU DANS LE QUARTIER

La multiplication des points d'eau dans le quartier permet aux endroits stratégiques de rafraîchir l'espace. Cette diversité dans les systèmes mis en place permet en outre de rythmer, d'animer la vie du quartier.

Ainsi, le projet prévoit :

- Les brumisateurs sur la place centrale, ils rythment la vie de la place, qui devient attrayante par la fraîcheur qu'elle mettra en oeuvre (notamment l'été).
- Des cascades sont intégrées dans les gradins qui permettent d'accéder aux pavillons. L'eau jaillit des gradins, puis tombe dans un léger décaissé qui longe les modules verticaux. L'eau vive permet d'animer et de rafraîchir la place centrale.
- La mise en oeuvre de noues permettant de gérer les eaux pluviales de manière exemplaire sur les abords et à l'intérieur du quartier. Ces noues auront également un rôle pédagogique, illustrant la violence d'une forte pluie ou d'un orage par son taux de remplissage. Une grande attention a ainsi été portée à la microtopographie du quartier, dessinant par un nivellement fin les points bas collecteurs de l'eau de pluie coïncidant avec les espaces plantés.

L'eau fait partie intégrante de l'Histoire de ce quartier, elle est perceptible surtout par la présence des anciens châteaux d'eaux de la ville. Nous avons choisi de nous servir de l'eau comme un élément de mise en valeur de l'architecture du quartier. C'est le cas sur la place centrale. L'eau devient un élément qui anime la place, donne un rythme à l'espace. C'est aussi un moyen de donner un premier plan éphémère et vaporeux au bâtiment du centre culturel.



Légende

Massifs infiltrants
Noues

Espace de brumisation
et d'infiltration
Fontaine sèche

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

10 UN QUARTIER ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

LA PLACE DE L'EAU DANS LE QUARTIER,
EXEMPLE DE MISE EN OEUVRE

BRUMES - ÉVÉNEMENT PONCTUEL



FONTAINE SÈCHE SUR LES TERRASSES



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

10 UN QUARTIER ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

LA PLACE DE L'EAU DANS LE QUARTIER LES ASPECTS TECHNIQUES

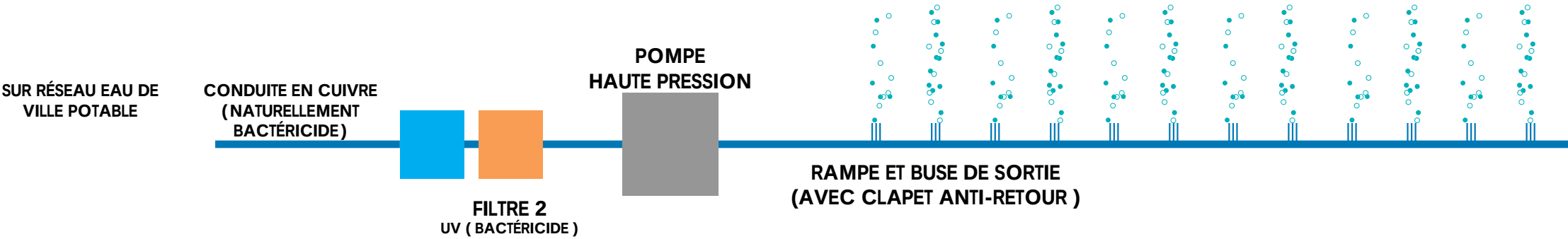
La présence de l'eau au sein du quartier nécessite une prise en compte technique de la mise en place et de la gestion de ces systèmes.

Nous avons prévu d'installer le local technique à l'angle de la place centrale auprès de l'espace de brumisation situé sur la place centrale.

Ce local technique sera installé au sein du parking souterrain afin de ne pas polluer l'espace public avec des infrastructures techniques de fontainerie. De plus, placer ce local technique au sein du parking permettra d'assurer une gestion plus aisée sur ces systèmes qui nécessitent une maintenance régulière.



PRINCIPE DE BRUMISATION



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

11 MATÉRIAUX- REVETEMENT DE SOL

LE GRÈS, UN REVÊTEMENT DE SOL PARTICULIER ET EXIGEANT



Grès de Jaipur finition bouchardée



Dalle de grès d'Inde



Pavès grès d'Inde



Pavés Carré grès d'Inde



Dalle grès d'inde

Le grès d'Inde est un revêtement de sol exigeant. Nous veillerons à observer une attention particulière sur la diversité des coloris afin d'assurer une homogénéité de teinte sur l'ensemble du quartier.

Le grès d'Inde est également une pierre qui peut paraître brute dans sa finition. Aussi, nous prévoyons d'effectuer un traitement de finition scié, voire poncé afin d'obtenir des modules pavés les plus finis et qualitatifs possibles.

Les modules mis en œuvre seront de grandes dimensions pour du grès d'Inde. Il s'agit de présenter un calepinage de sol qui soit à l'échelle du site.

Un test de glissance pourra également être prévu afin de vérifier la pertinence de la finition aux regards des usages piétons sur le site.

RÉFÉRENCES URBAINES EN GRÈS



Centre-ville de Vert-le-Grand



Ministère de la Santé - Atelier de l'île



Place des jacobins - Le Mans



Centre culturel des Quinconces - Le Mans

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

11 MATÉRIAUX- REVETEMENT DE SOL

L'EXPRESSION DU CALCAIRE AVEC DIFFÉRENTES FINITIONS, SUPPORT DE DIFFÉRENTS USAGES



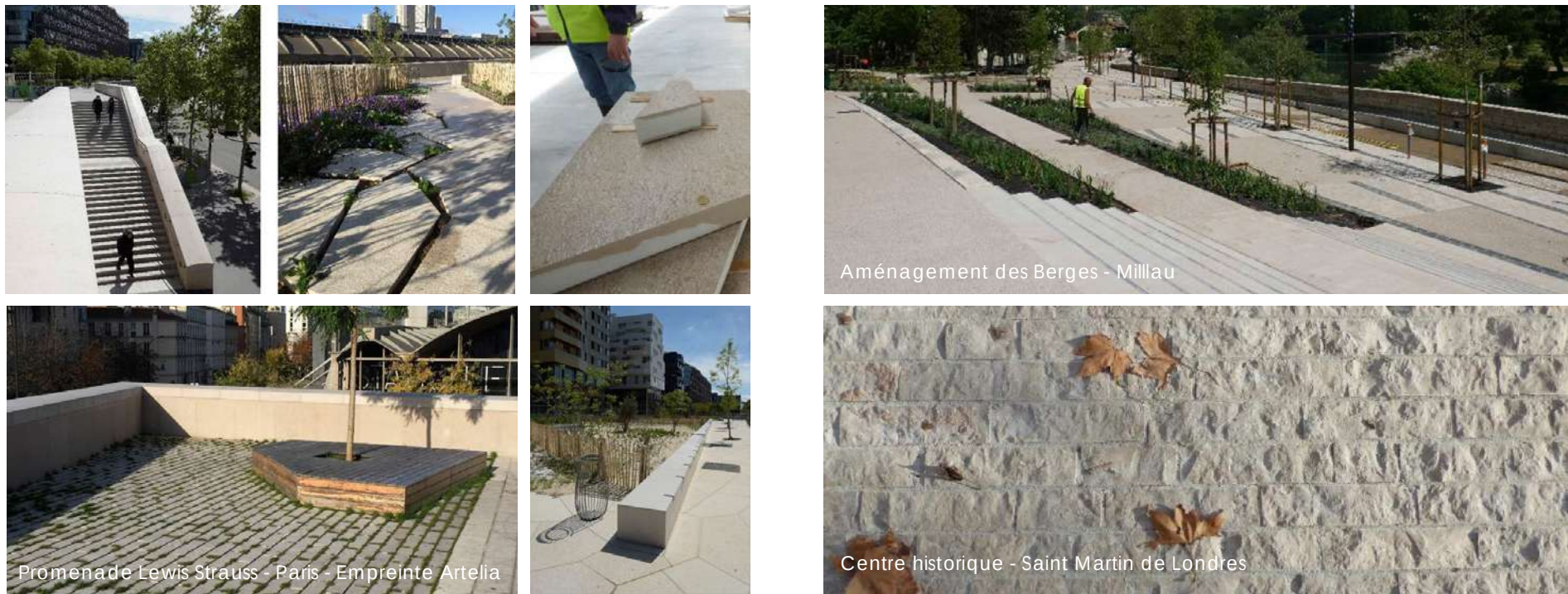
Le calcaire sera mis en œuvre pour deux raisons :

— Marquer les espaces de place, et les parvis patrimoniaux. En cohérence avec le reste de l'Hypercentre de Saint-Germain-en-Laye, la place centrale sera en partie traitée en calcaire afin de marquer son rôle de poumon à l'échelle du quartier. Le parvis de la chapelle Saint-Louis sera également traité en calcaire afin de créer une respiration à l'échelle du linéaire de la rue Baronne Gérard. Respiration qui permettra la mise en valeur de ce patrimoine architectural et religieux.

— Le calcaire sera également mis en œuvre sous la forme d'un ourlet qui viendra souligner le pourtour des bâtiments. Cet ourlet permet d'assoir les bâtiments vis-à-vis de l'espace public. Il permet également de marquer un seuil. Les modules seront d'une taille inférieure aux modules en grès d'Inde dans un souci d'une échelle plus intime.

Le calcaire sera aussi pour rôle de marquer les éléments verticaux tels que les gradins, les murets...

RÉFÉRENCES URBAINES EN CALCAIRE & FINITIONS BRUTES



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

11 MATÉRIAUX- REVETEMENT DE SOL

UN CALEPINAGE DE SOL ÉLÉGANT

Le calepinage de sol est dessiné à l'échelle du site. La mise en œuvre de modules de grands formats est pensée à l'échelle du site.

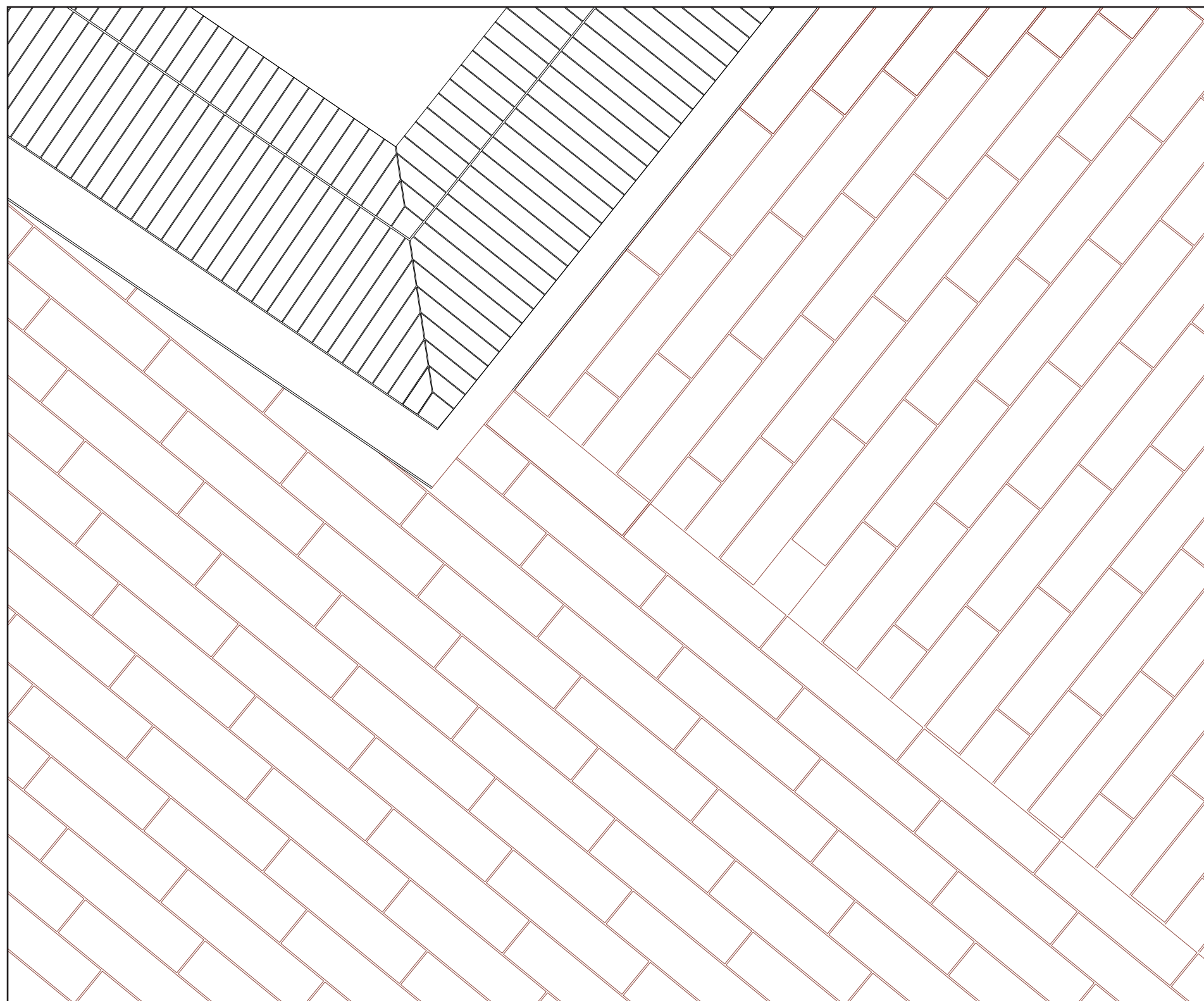
Le grès d'inde ajusté en module de 1,03*0,25 m constitue la majeure partie du socle du quartier. Une attention particulière sera portée sur la finition des pierres afin de garantir élégance et finesse dans le dessin du calepinage.

Le pourtour des bâtiments sera quant à lui traité en calcaire. Il permet de mettre en valeur les bâtiments. Cet ourlet calcaire permettra également de définir des seuils, à une échelle différente de celle du quartier, un entre-deux plus intime.

Cet ourlet sera constitué de modules de deux tailles différentes :

- 0.10*0,40 le long de la façade.
- 0.10*0,80 pour les modules plus importants.
- Une bordure de 0,25 m complètera le dispositif afin d'opérer une séparation nette et affirmée entre le grès et les modules calcaires.

Nous avons également conçu cet ourlet afin d'y intégrer les relevés d'étanchéités des bâtiments qui devront être visitables. La première rangée de modules calcaire au contact de la façade sera amovible afin de permettre un regard sur les pieds de bâtiments au besoin.



—

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

11 MATÉRIAUX- REVETEMENT DE SOL

UN OURLET CALCAIRE SOULIGNANT LES BÂTIMENTS



—

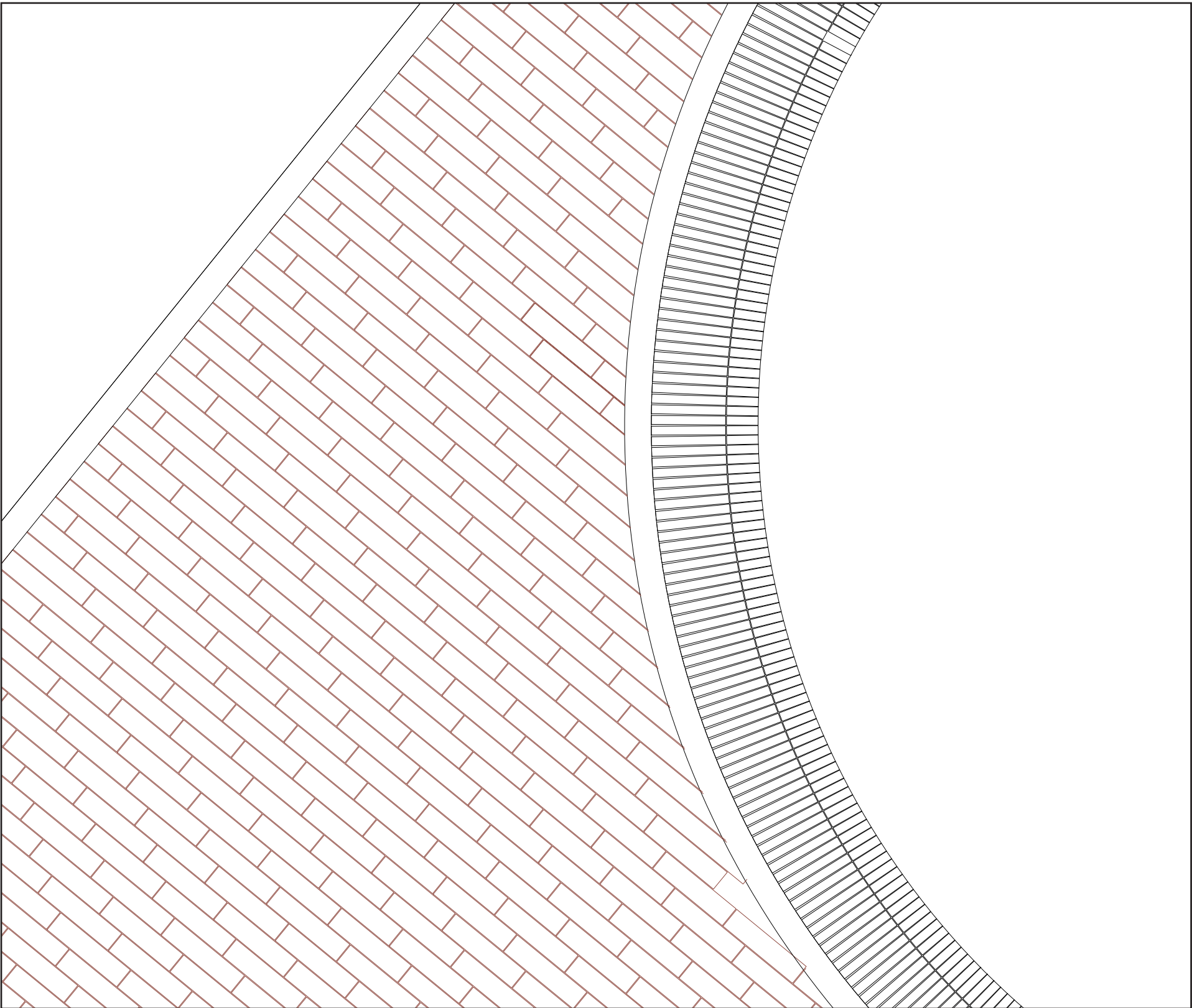
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

11 MATÉRIAUX- REVETEMENT DE SOL

DES MODULES DESSINÉS SUR-MESURE

L'îlot 8 avec sa façade en arrondie représentera un défi pour la réalisation de cet ourlet calcaire. Nous serons vigilants lors de la mise en oeuvre de cette partie de l'ourlet calcaire.

Un module sur-mesure sera dessiné et usiné afin de répondre parfaitement au dessin du bâtiment.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
12 MOBILIER URBAIN

PLAN D'IMPLANTATION DES MOBILIER URBAIN



Légende

- Banc Néo Liviano, Petit modèle
- Banc Néo Liviano, Grand modèle
- Tables Harpo, Petit modèle
- Chaises Néo Liviano

4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

12 MOBILIER URBAIN

UN MOBILIER SIMPLE, SOBRE ET CONFORTABLE.

Le mobilier sera implanté dans des secteurs stratégiques afin de faire vivre l'écho quartier sans nuire à ses habitants:

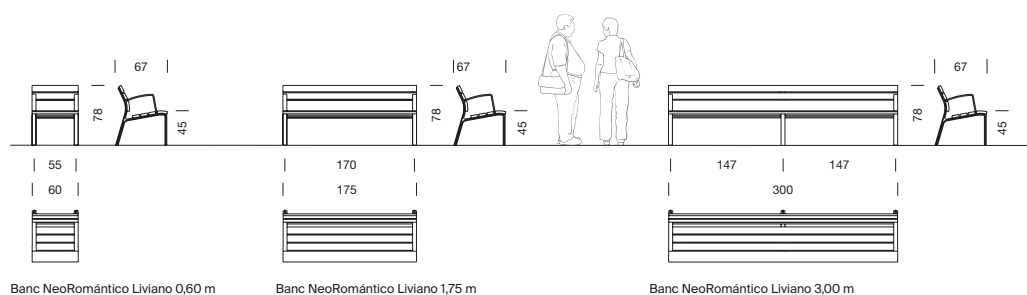
- Dans les alcôves, rue de la Baronne Gérard, légèrement en retrait du passage, au profit des habitants et des usagers des équipements de santé.
- Ils seront également implantés dans l'axe de flâneries urbaines, à proximité des commerces pour que cet axe ne soit pas uniquement un lieu de passage.
- À proximité des lieux phares et éléments remarquables (Châteaux d'eau, Place Lamant, Square Léon Desoyer etc...)
- Enfin près des commerces et des moyens de déplacement collectifs (arrêt de bus) en dialogue avec les espaces plantés.

Le déploiement des assises facilite l'appropriation de l'espace public. Le choix s'oriente sur un mobilier s'intégrant avec discrétion dans l'espace public, dont la ligne classique reprend les codes de l'Hyper-centre Saint-Germainois tout en affirmant l'identité et la philosophie de l'Echo quartier.

Game Néoliviano

Mobilier dont la ligne permet une assise confortable. Le dossier et les accoudoirs apportent un confort supplémentaire notamment pour les personnes âgées. La gamme variée comprend deux bancs dont 1 de grande longueur et une chaise permettant de varier les possibilités d'assise au sein du projet.

Structure en fonte d'aluminium AG3 finition anodisée. Ces éléments sont donc solides, durables et se nettoient aisément. L'assise et le dossier sont composés de lattes en bois européen certifié PEFC, ou tropical certifié FSC et protégées avec une huile monocouche.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

12 MOBILIER URBAIN

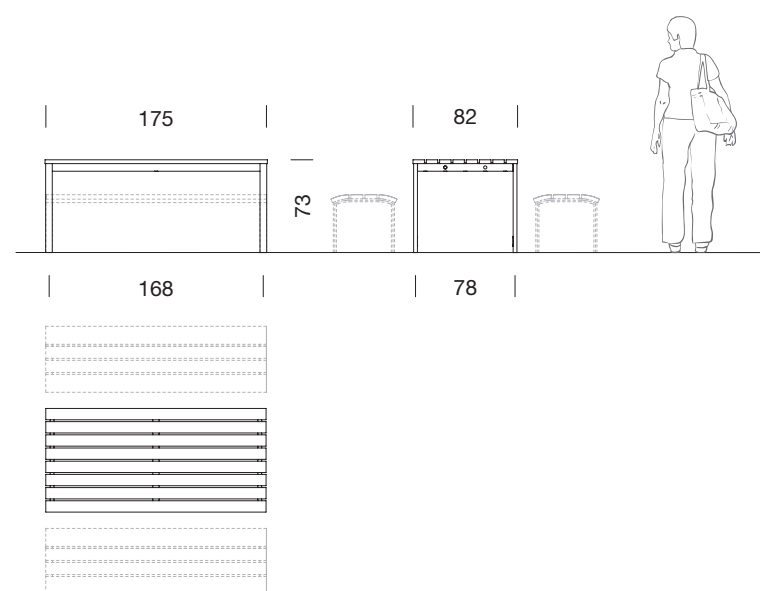
UN MOBILIER SOBRE, ADAPTÉ AUX ASSISES NÉOLIVIANO

Table Harpo

La table d'une hauteur de 73cm compatible avec les bancs et fauteuils Néoliviano. Ses dimensions généreuses (profondeur 82cm largeur 175cm) permettent d'accueillir plusieurs convives pour un déjeuner.

Structure en fonte d'aluminium AG3 finition anodisée. Assise et dossier en lattes de bois européen certifié PEFC, ou tropical certifié FSC et protégés avec une huile de protection monocouche.

Ancrage au moyen de deux boulons en acier traité anti-rouille pour chaque pied, placés dans des trous percés dans le support puis remplis avec de la résine époxy, ciment à prise rapide ou similaire.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

12 MOBILIER URBAIN

POTELET ET BORNES ESCAMOTABLES

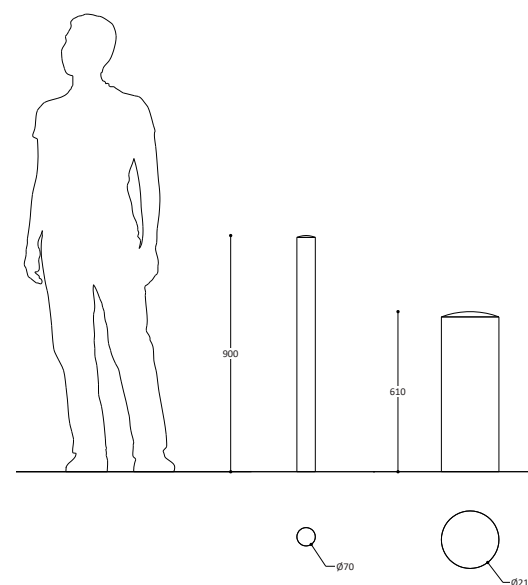
Bornes escamotables, permettant un accès restreint en coeur d'îlot. Quant aux potelets, ils protègent les modes de déplacement doux du stationnement intenpestif sur les surfaces piétonnes. Ces éléments de ponctuation sont également destinés à proposer une meilleure lecture des flux en balisant les cheminements.

Potelet ZÉNITH

Potelets simples à la finition thermolaquée; le contraste visuel entre l'acier et l'inox rend sobrement les potelets compatibles avec la réglementation PMR. La gamme zénith permet d'obtenir une unité dans le projet en se déclinant en lisses basses, potelets, bornes et appuis vélo etc...

Borne basse ZÉNITH

À l'instar des potelets le contraste visuel entre l'acier thermolaqué et l'inox poli miroir rend les bornes basses compatibles avec la réglementation PMR pour matérialiser des alignements. Cet outil d'aménagement des espaces s'adapte bien aux rythmes de la ville.



UN MOBILIER DANS LA LIGNÉE DE LA GAMME DE LA VILLE

Différents types de potelets sont visibles à Saint-Germain-en-Laye. Pour conserver une certaine unité avec le reste du mobilier urbain, nous proposons de reprendre l'un des modèles déjà présents dans le centre-ville. Une finition thermolaquée, similaire au reste du mobilier de l'Echo-quartier, permettra de respecter à la fois l'identité du projet et celle de la ville.

A proximité de la paroisse
Saint Germain



Rue du Vieil Abreuvoir



Rue de Paris (modèle isolé)



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

12 MOBILIER URBAIN

FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX

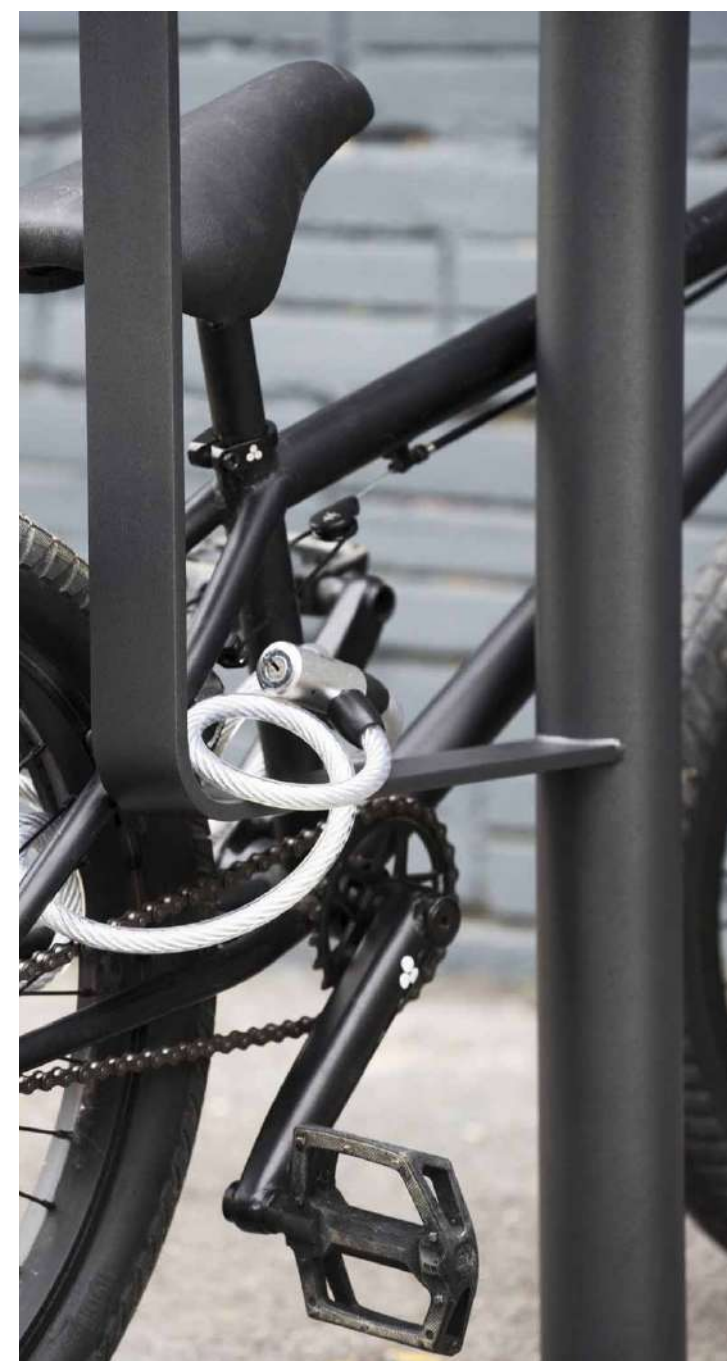
Développer la pratique du vélo a un prérequis : traiter la question de son stationnement. Pour favoriser les modes de déplacement doux, des parcs à vélos sont installés place Lamant, Rue Léon Desoyer, Rue Amargis et rue du Maréchal Joffre. Ils se trouvent sur le pourtour de l'îlot afin d'en préserver la quiétude.

Parc à vélo ZÉNITH

Conçu à partir du potelet Zénith pour plus de cohérence esthétique, le parc vélo du même nom permet d'accrocher le cadre du vélo et la roue pour plus de sécurité. Sa forme en P est simple, et le pied cylindrique en simplifie l'implantation, ne nécessitant pas de reprise des sols.

Si espacés de 1m, ils permettent le stationnement de 10 vélos à la place d'une voiture. Leur installation sur l'espace piéton (trottoir, cheminement...) est également très simple en conservant un espacement d'1m entre chaque élément.

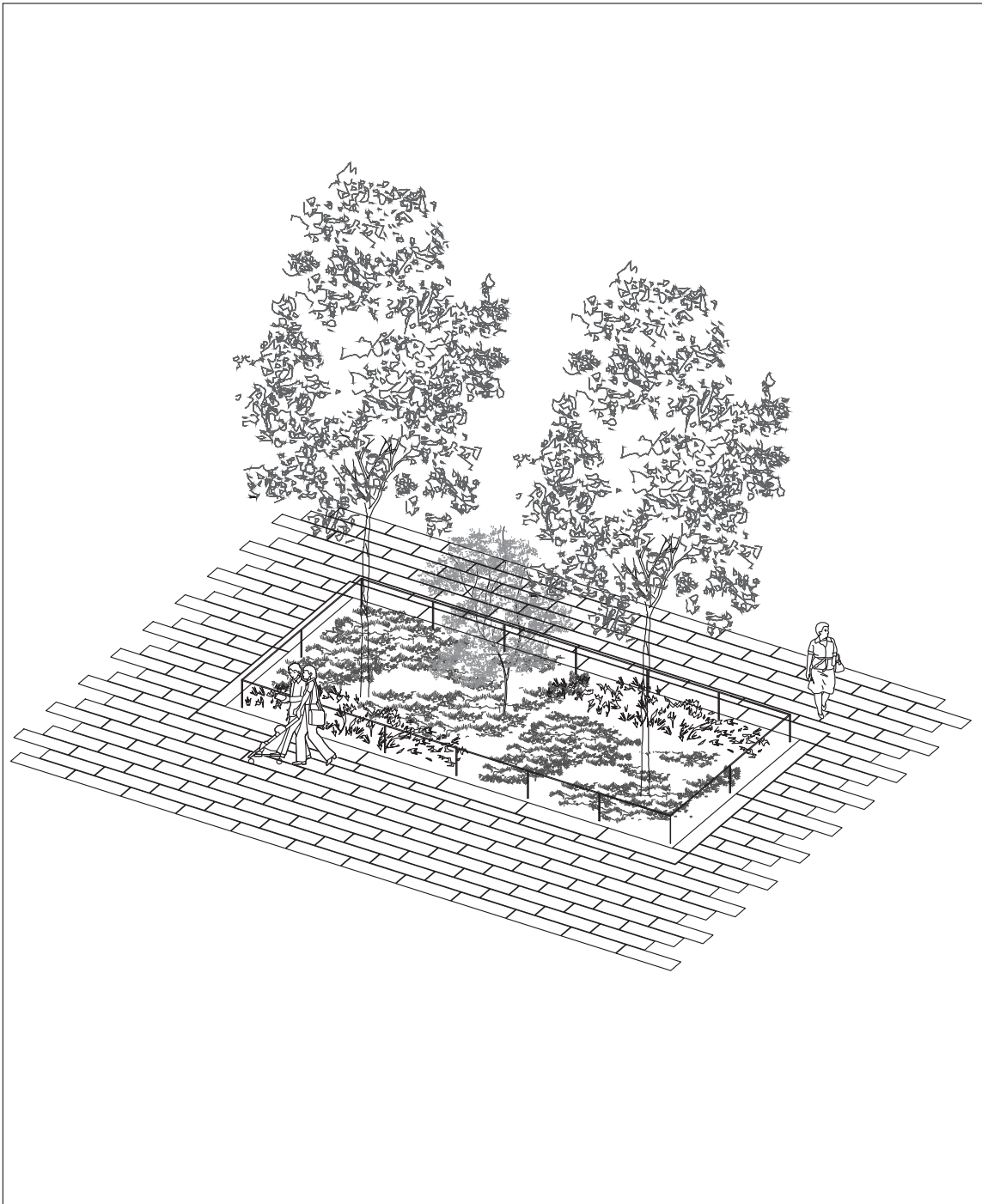
Ces accroches vélos permettent d'accrocher le cadre et la roue en deux points



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

12 MOBILIER URBAIN

LES LISSES BASSES COMME LIMITE DES MASSIFS

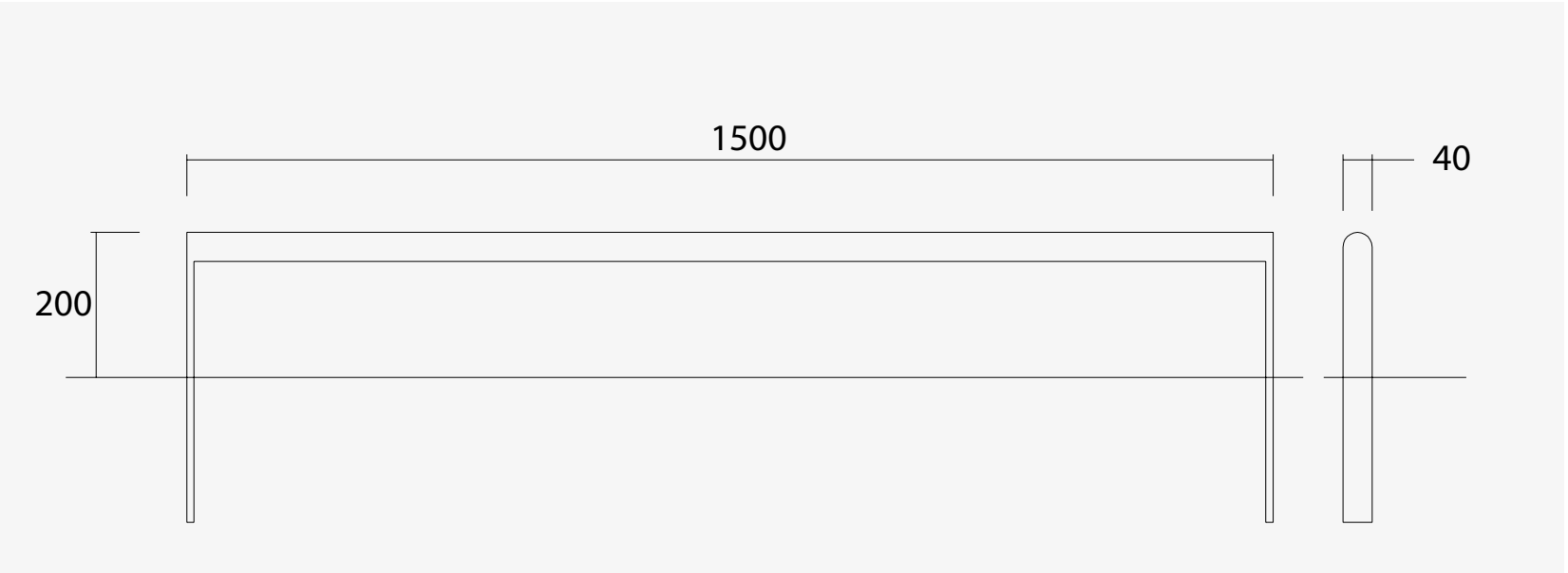


DES SURPRISES VÉGÉTALES PONCTUANT, DESSINANT DES ESPACES DE VIE

L'axe Est-Ouest est organisé selon de nombreuses contraintes (pompier, gestion, réseaux). Il ne sera pas possible de planter sur l'intégralité de ce linéaire. Nous proposons deux solutions permettant de marquer les limites des espaces de plantation. Sur les sujets arborés isolés, nous viendrons souligner le pied d'arbre avec des grilles adéquates correspondantes à l'idée générale du parti pris de projet.

Pour les espaces plus densément plantés (surprises végétales) nous viendrons créer une limite via un système de lisse basse tel que c'est le cas ailleurs dans la ville de Saint-Germain-en-Laye. Cette limite est poreuse et légère, elle ne viendra pas surcharger l'espace public.

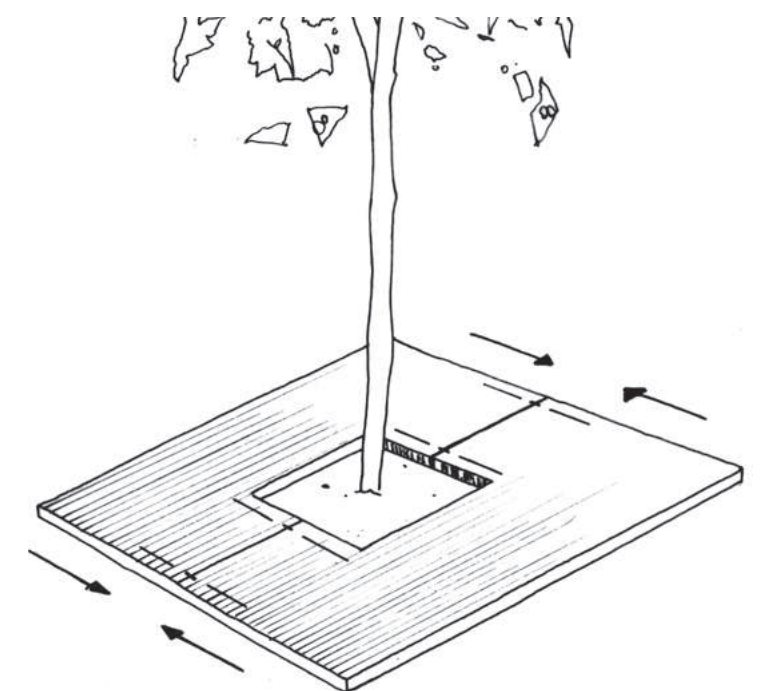
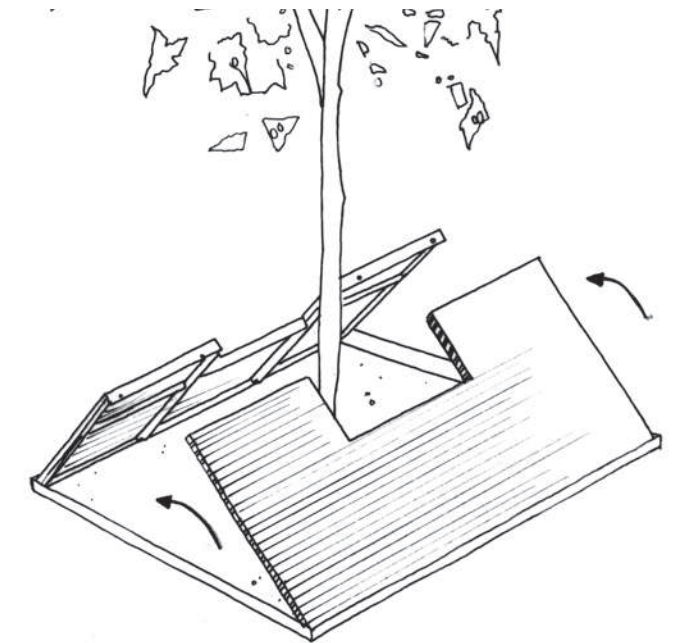
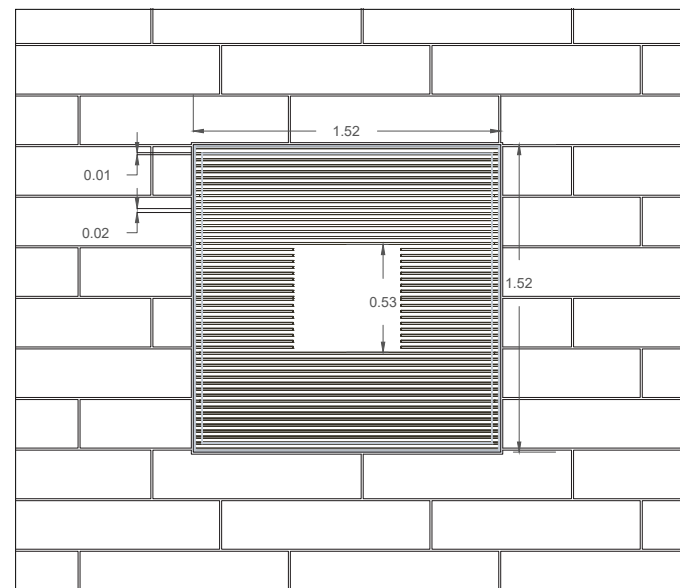
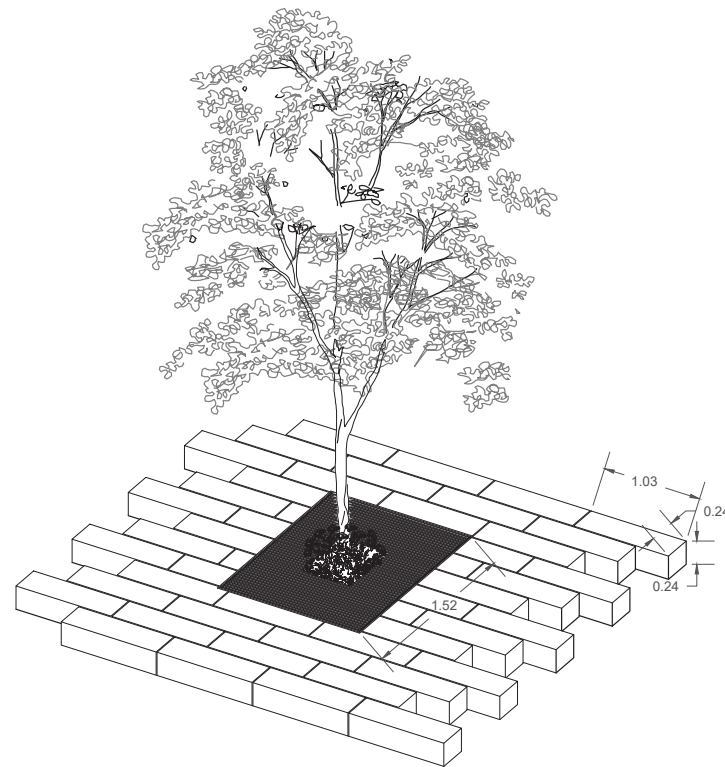
La Lisse basse Zénith est composée de deux emprises au sol en plat acier finition thermolaquée de 40x10mm et d'une lisse en tube acier. Sa hauteur est de 20cm hors sol.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

12 MOBILIER URBAIN

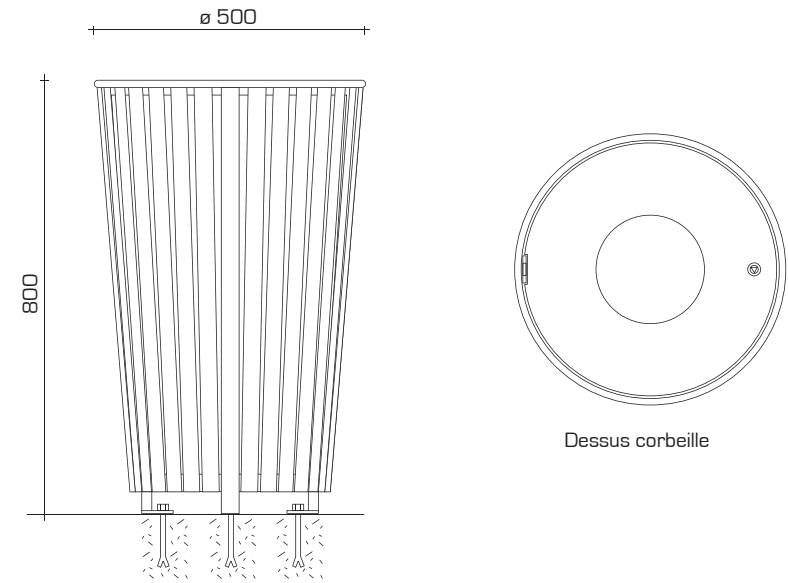
DES FOSSES DE PLANTATIONS PROTÉGÉES MAIS ACCESSIBLES



—
4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
12 MOBILIER URBAIN



Modèle Luna cylindrique
Dans un RAL similaire à celui de Saint Germain en Laye
ø 500, hauteur 800mm, scellement par 3 points.
Bac intérieur corbeille capacité 65 L.



4 PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

13 MOBILIER- GESTION DES DÉCHETS

UN FONCTIONNEMENT PRINCIPALEMENT ADRESSÉ AUX VOIES PÉRIPHÉRIQUES

Au sein du quartier, les déchets sont gérés principalement à l'intérieur des bâtiments.

Des espaces de présentations des conteneurs sont prévus sur les voies périphériques afin de permettre le ramassage par les services de la ville. Des Bornes d'Apport Volontaire (verre uniquement) sont également mises en place sur les voies périphériques. Enfin, des corbeilles de villes sont mises en place à l'intérieur du quartier (se référer au chapitre sur le mobilier)

POINTS D'APPORTS DANS LE QUARTIER



Légende

Aire de dépose des OM privées à définir avec les architectes des différents lots

- Point d'apport volontaire de verre
- Corbeille de propreté urbaine
- Canisette

MOBILIERS PROPOSÉS - DÉCHETS



Modèle Big Belly



Composteurs grillagés

14- MISE EN LUMIÈRE DES ESPACES PUBLICS

UN SITE HISTORIQUE MIS EN VALEUR: LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

SCÉNOGRAPHIE NOCTURNE

Le Clos Saint-Louis, **une identité nocturne à construire** par la mise en valeur de ses bâtiments remarquables



Mettre en valeur les **éléments patrimoniaux du quartier** pour en faire des points de repère identitaires, à l'échelle de la ville.

La lumière participe à la reconnaissance du quartier dans la ville en rendant visibles de nuit **les châteaux d'eau en vision lointaine**.

Les mises en lumière des **bâtiments historiques** de l'hôpital et de sa chapelle créent des **appels visuels nocturnes, des perspectives nocturnes** depuis les rues périphériques donnant à percevoir la profondeur du nouveau quartier.

L'**éclairage sobre des rues** desservant le quartier, **intégré à l'architecture** perpétue la grande élégance de l'architecture de Saint Germain en Laye, laissant les vitrines des commerces animer les rues.

La place centrale est le cœur luminescent du quartier, palpitant au gré des **animations nocturnes** par la projection de lumières directionnelles sur les arbres, créant des ambiances lumineuses et un graphisme au sol variant avec les saisons et la météo.

Les venelles et jardins permettent la déambulation nocturne dans une **ambiance lumineuse apaisée**.

L'**éclairage fonctionnel** et efficace des rues périphériques forme **l'écrin lumineux du quartier**.

14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

UN SITE HISTORIQUE MIS EN VALEUR: UNE IDENTITÉ NOCTURNE À CONSTRUIRE PAR LA MISE EN VALEUR DE SES BÂTIMENTS REMARQUABLES

LES CHÂTEAUX D'EAU - ÉLÉMENTS DE REPÈRES URBAINS À L'ÉCHELLE DE LA VILLE A RENDRE IDENTIFIABLES LA NUIT

Mise en valeur des qualités architecturales des deux châteaux d'eau :

- Eclairage en contre-plongée des fûts et des sous faces des deux tours
- Mise en valeur des arcatures en briques qui seront évidées et de leur couronnement, par un éclairage rasant.



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

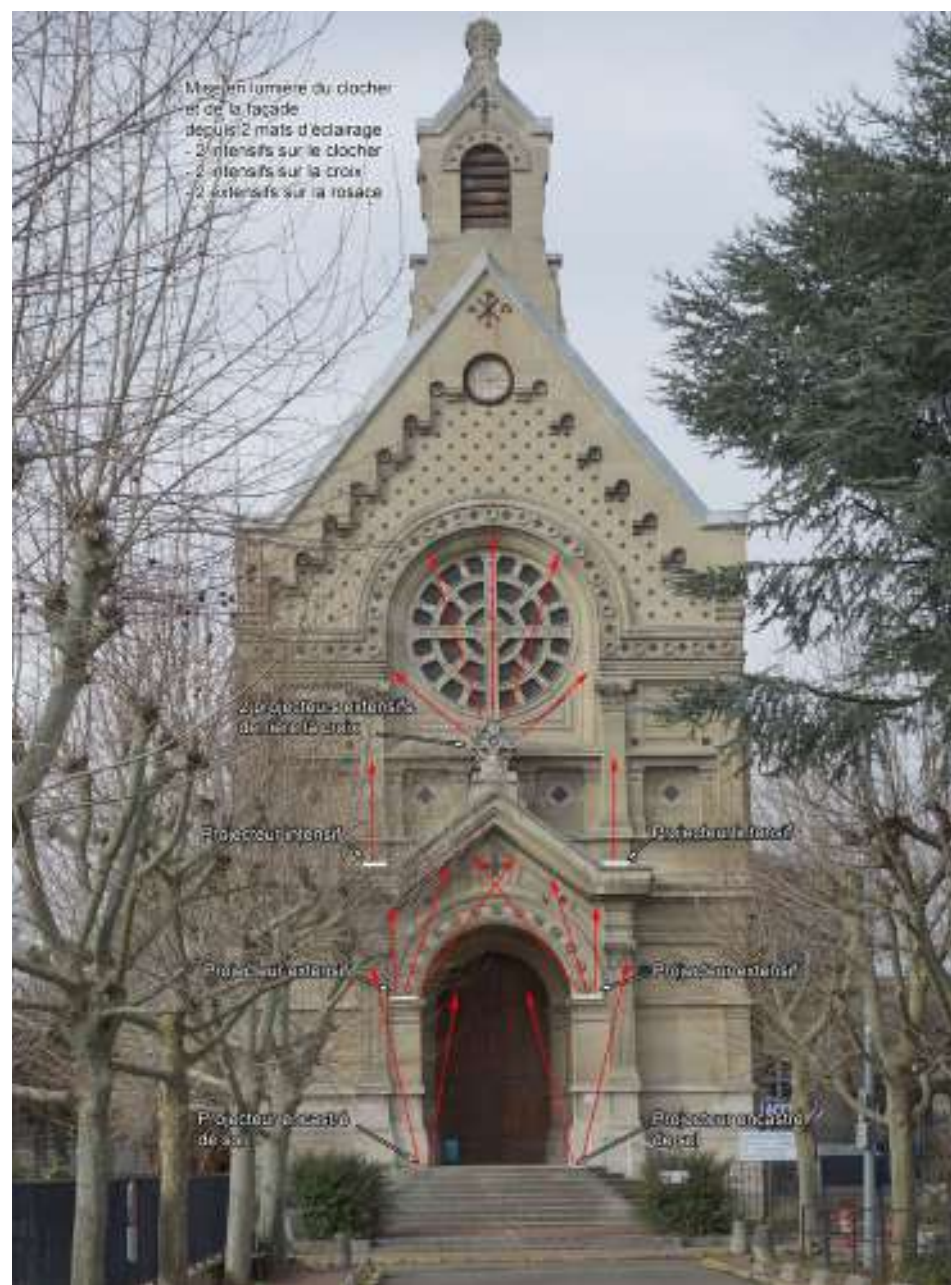
UN SITE HISTORIQUE MIS EN VALEUR: UNE IDENTITÉ NOCTURNE À CONSTRUIRE PAR LA MISE EN VALEUR DE SES BÂTIMENTS REMARQUABLES

LA CHAPELLE SAINT LOUIS - UNE PORTE D'ENTRÉE DANS LE QUARTIER

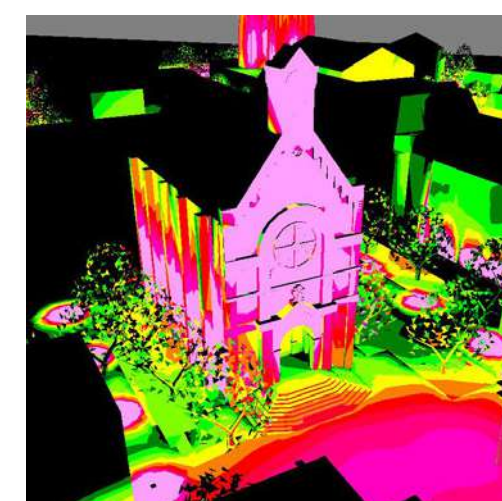
Mise en valeur des qualités architecturales du bâtiment.

A valider par l'Architecte des Bâtiments de France.

A valider par des essais sur site.



Arras - Chapelle Saint Louis - HI Lighting Design



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

UN SITE HISTORIQUE MIS EN VALEUR: UNE IDENTITÉ NOCTURNE À CONSTRUIRE PAR LA MISE EN VALEUR DE SES BÂTIMENTS REMARQUABLES

LES BÂTIMENTS HISTORIQUES DE L'HÔPITAL

- Mise en valeur des qualités architecturales de chaque pavillon.
- Mise en valeur des façades, à construire sur la base du relevé précis des façades.
- Mise en valeur des toitures, à construire avec les architectes.



Lyon - Lycée Saint-Just - Les Eclairagistes Associés



Lyon - Lycée Saint-Just - Les Eclairagistes Associés

14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

UN SITE HISTORIQUE MIS EN VALEUR: UNE IDENTITÉ NOCTURNE À CONSTRUIRE PAR LA MISE EN SCÈNE DE SA PLACE CENTRALE

LA PLACE CENTRALE, LE COEUR ANIMÉ DU QUARTIER

- Mise en valeur des **pavillons historiques**, le **fond de scène**.
- **Eclairage fonctionnel en périphérie** de la place depuis les façades par une lumière blanche de qualité.
- **Eclairage d'animation au centre de la place** par la projection des ombres des arbres au sol qui varie selon les saisons et la météo.
- **Eclairage coloré, à certaines heures ou certaine période de l'année**. La lumière de l'éclairage public peut dériver vers le bleu rappelant le thème de l'eau, adapter ses couleurs et ses animations aux événements du moment, Noël, octobre rose, quinzaine commerciale... Cette animation peut se prolonger sur le cours des eaux.



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

USAGE ET FONCTIONNALITÉ DE LA LUMIÈRE: LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

COMPOSITION CHROMATIQUE

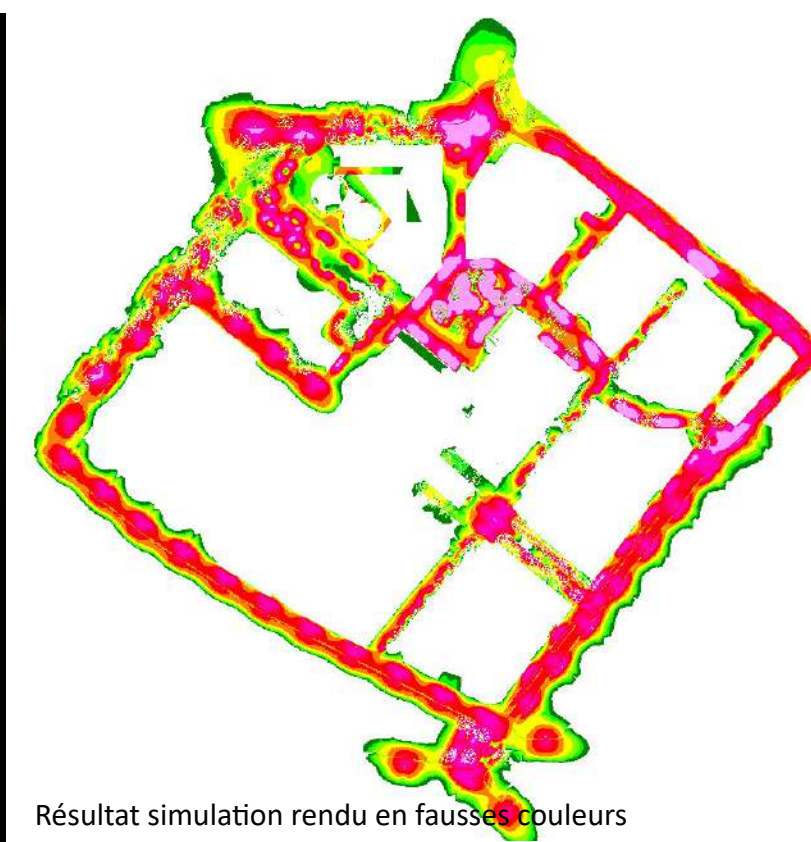
Deux teintes de lumière blanche de qualité : la périphérie du quartier, 3000 K - Le coeur du quartier, 2700 K et ponctuellement la couleur

HIÉRARCHIE DES LUMINANCES ET DES ÉCLAIREMENTS

Du plus intense sur la place centrale et rues commerçantes au plus apaisé sur les espaces paysagers du coeur de quartier.

TEMPORALITÉ NOCTURNE

Niveaux d'éclairage adaptés en fonction des usages : du plein feu urbain à la tombée du jour, à l'état de veille au coeur de la nuit.



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

USAGE ET FONCTIONNALITÉ DE LA LUMIÈRE: LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

COMPOSITION CHROMATIQUE

Deux teintes de lumière blanche de qualité : la périphérie du quartier, 3000 K - Le coeur du quartier, 2700 K et ponctuellement la couleur

HIÉRARCHIE DES LUMINANCES ET DES ÉCLAIREMENTS

Du plus intense sur la place centrale et rues commerçantes au plus apaisé sur les espaces paysagers du coeur de quartier.

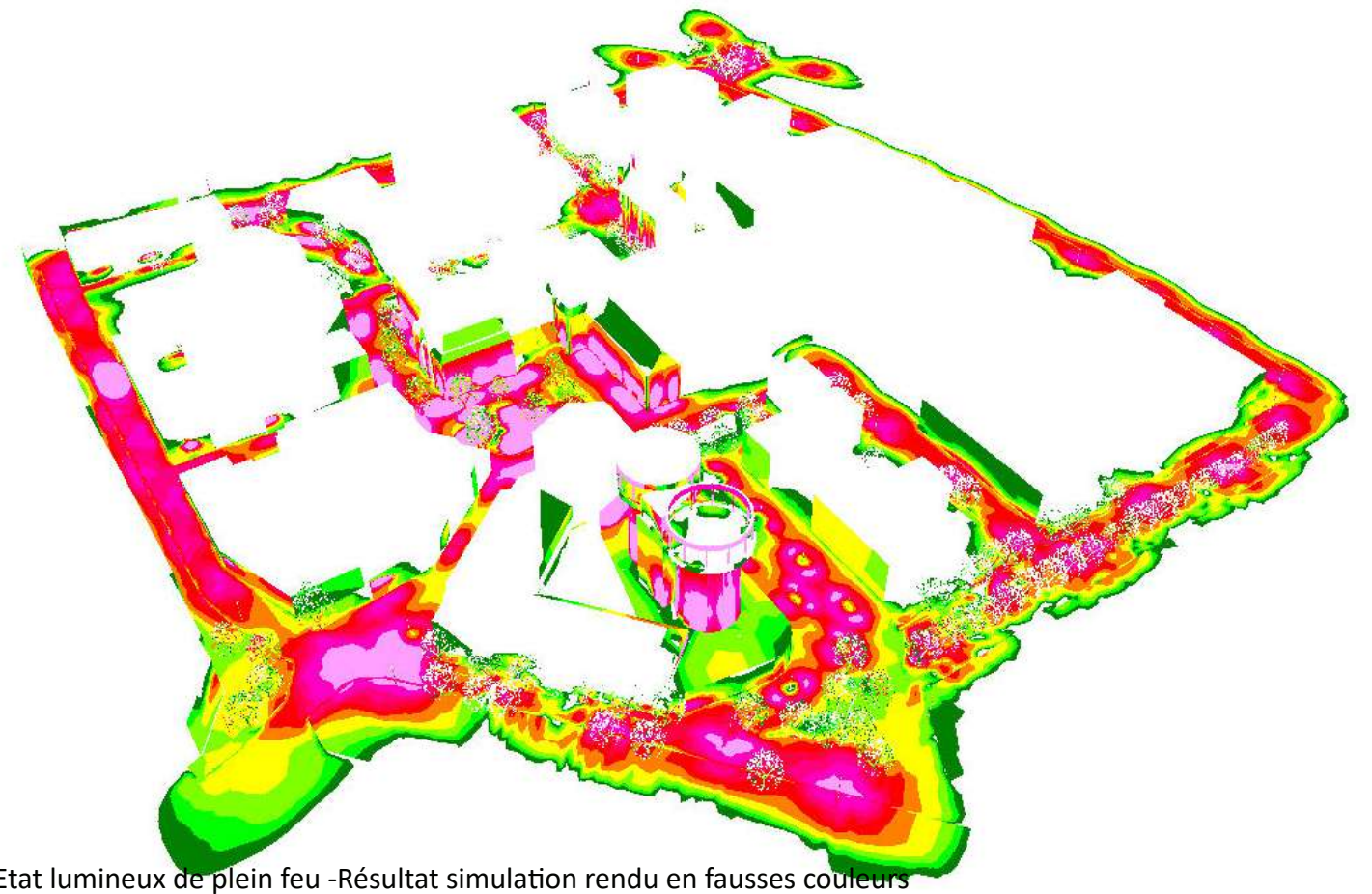
TEMPORALITÉ NOCTURNE

Niveaux d'éclairage adaptés en fonction des usages : du plein feu urbain à la tombée du jour, à l'état de veille au coeur de la nuit.

Point de vue depuis l'angle Nord du quartier



Etat lumineux de plein feu - Résultats simulation rendu en luminance



Etat lumineux de plein feu -Résultat simulation rendu en fausses couleurs

14- MISE EN LUMIÈRE DES ESPACES PUBLICS

USAGES ET FONCTIONNALITES DE LA LUMIÈRE: LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

COMPOSITION CHROMATIQUE

Deux teintes de lumière blanche de qualité : la périphérie du quartier, 3000 K - Le coeur du quartier, 2700 K et ponctuellement la couleur

HIÉRARCHIE DES LUMINANCES ET DES ÉCLAIREMENTS

Du plus intense sur la place centrale et rues commerçantes au plus apaisé sur les espaces paysagers du coeur de quartier.

TEMPORALITÉ NOCTURNE

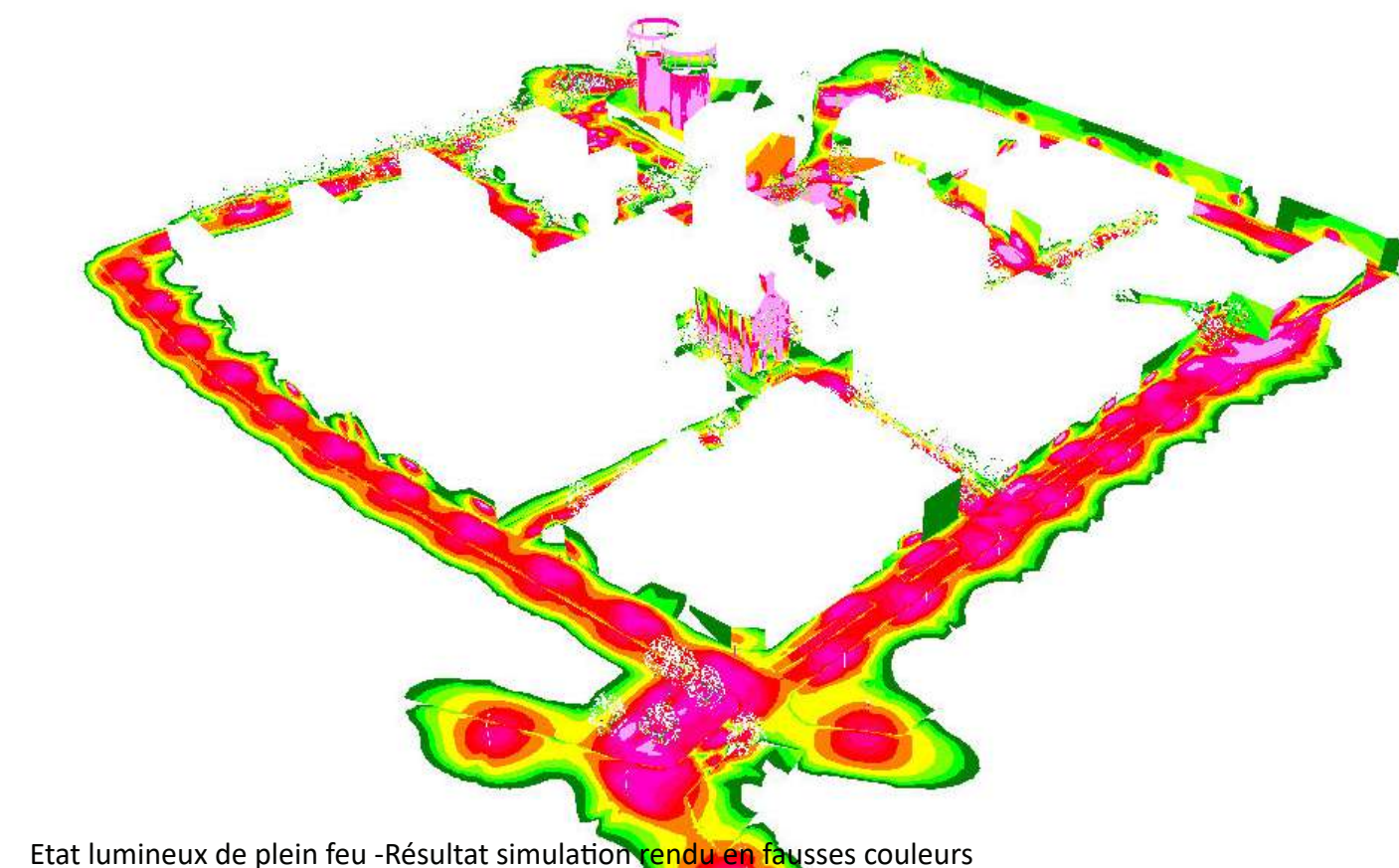
Niveaux d'éclairage adaptés en fonction des usages : du plein feu urbain à la tombée du jour, à l'état de veille au coeur de la nuit.

Point de vue depuis l'angle Sud du quartier



Etat lumineux de plein feu

Résultats simulation rendu en luminance



Etat lumineux de plein feu -Résultat simulation rendu en fausses couleurs



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

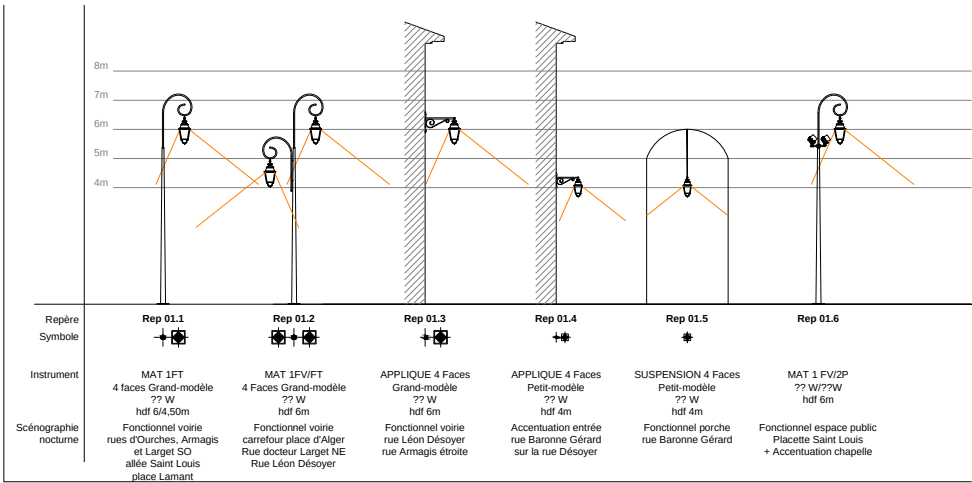
MOBILIER ÉCLAIRAGE RUES PÉRIPHÉRIQUES

Un mobilier discret qui disparaît.

RUE DÉSOYER, DOCTEUR LARGET, D'OURCHE, ARMAGIS, ALLEE ET PARVIS SAINT LOUIS, ET PLACE D'ALGER,

Les instruments éclairage reprennent le **vocabulaire existant** dans le prolongement de la rue de Pologne, en lieu et place des appliques existantes sur façade. Place d'Alger quelques mâts viennent compléter le dispositif.

Repères 01.1, 01.2, 01.3, 01.4 ,
01.5, 01.6 :
Lanternes classiques
4 faces avec plateau led
3000 K - IRC > 85
En applique sur façade ou sur
mât ville de Saint Germain



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLICS

LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

MOBILIER ÉCLAIRAGE COEUR DE QUARTIER

Un mobilier sobre et élégant à l'image de Saint Germain, intégré aux façades.

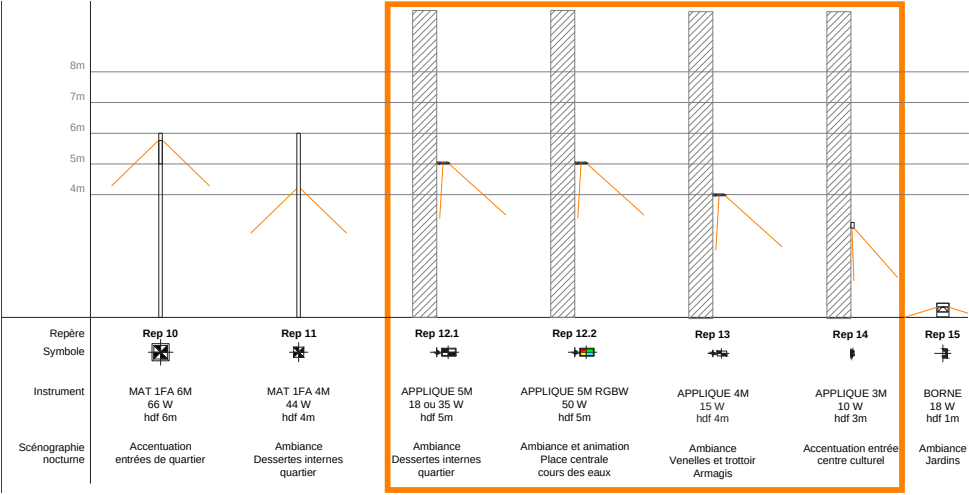
COURS DES EAUX, VOIES DE DESSERTES DU QUARTIER ET VENELLES

Appliques sur façades, calées sur l'architecture en étroite collaboration avec les architectes qui conçoivent les bâtiments.

Repères 12, 13 et 14 :
Appliques en façade se
déclinant en différentes
puissances selon les besoins.
2700 K - IRC >85



BEGA



14- MISE EN LUMIERE DES ESPACES PUBLIC

10 USAGES ET FONCTIONNALITES NOCTURNES: LUMIÈRE DE LA VILLE, LUMIÈRE DU QUARTIER, LUMIÈRE DU PATRIMOINE

MOBILIER ÉCLAIRAGE COEUR DE QUARTIER

Un mobilier sobre et élégant à l'image de Saint Germain.

RUE DE LA BARONNE GÉRARD, PARVIS DES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE, PLACE LAMANT OUEST ET ARMAGIS.

Un grand mât de 6 m pour marquer les entrées du quartier sur les placettes Désoyer et Armagis. Les mâts de 4 m accompagnent le cheminement paysager du parvis des résidences, du jardin attenant et de la rue de la Baronne Gérard.

Repères 10 et 11 :
Candélabre d'ambiance
rond ou carré.
2700 K - IRC>85



SELUX - THE LINE

